

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2021

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2021



SOMMAIRE

REPÈRES	4
<hr/>	
1 DONNÉES NATIONALES	7
<hr/>	
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	9
1. Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles	11
2. Ressources, patrimoine et capacité de remboursement	12
3. Endettement	14
4. Répartition géographique des situations de surendettement et contexte socio-économique	21
VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES	25
1. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés	25
2. Caractéristiques de l'endettement	30
CARTOGRAPHIE DU SURENDETTEMENT	33
1. Surendettement et caractéristiques socio-économiques régionales	33
2. Situations de surendettement par département	34

2	DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES	37
<hr/>		
	POUR CHACUNE DES 13 RÉGIONS :	
	CARTE ET SYNTHÈSE RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE	
1.	Ménages surendettés et effacements de dettes	
2.	Caractéristiques des personnes et ménages surendettés	
3.	Caractéristiques de l'endettement	
	ANNEXES	161
<hr/>		
A1	Nomenclature de l'endettement, définitions et précisions méthodologiques concernant les dettes et les situations de surendettement	162
A2	Schéma de la procédure de traitement du surendettement en 2021	165
A3	Professions et catégories socioprofessionnelles	166
A4	Populations statistiques étudiées dans le cadre de la typologie du surendettement	167
A5	Définitions et modalités de calcul des indicateurs statistiques utilisés dans la typologie du surendettement	168
A6	Tableaux de comparaisons régionales	170
	PARUTIONS	171
<hr/>		

REPÈRES 2021

SUR LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

120 968

situations de surendettement en 2021



-15%

par rapport
à 2019

43%

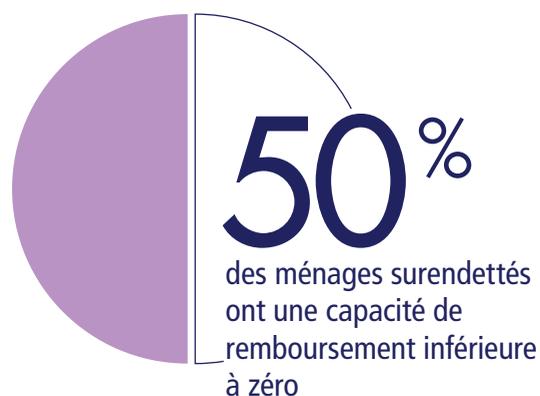
des situations recevables sont orientées vers un rétablissement personnel (effacement total des dettes)

54%

des personnes surendettées de 25 à 54 ans sont des femmes

60%

des personnes surendettées ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté



4,9 Mds€
d'endettement global

15%

d'arriérés de charges
courantes dans
la dette globale

16 075 €

d'endettement médian hors immobilier

27%

de l'endettement
global effacé

-8%

d'encours de
dettes immobilières

-6%

d'endettement moyen
par situation recevable

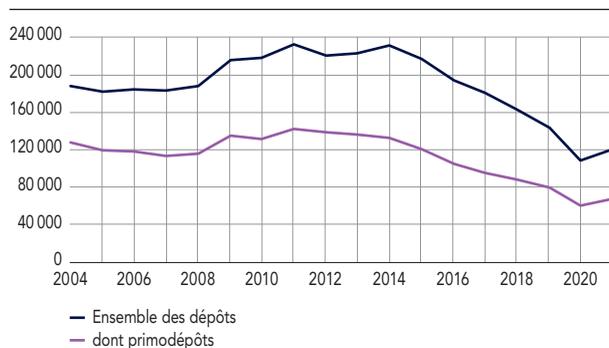
DONNÉES NATIONALES

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La typologie des personnes et ménages surendettés est réalisée à partir de données extraites des dossiers déclarés recevables dans le cadre de la procédure de traitement du surendettement et enregistrés en 2021. Elle comprend une synthèse des résultats nationaux et une déclinaison régionale¹ des informations sur les situations individuelles, familiales, sociales, professionnelles et financières des personnes et ménages surendettés, mises en regard du niveau et de la structure de leur endettement. Lorsque c'est possible, les informations sur les personnes et ménages surendettés sont rapprochées de celles relatives à la population résidant en France métropolitaine².

Les résultats de l'année 2021 permettent d'analyser l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution du surendettement. Il ressort de la comparaison des données avec celles de l'année 2019, prise comme année de référence compte tenu des particularités de l'année 2020, que **la crise sanitaire n'a donné lieu à aucune reprise du surendettement**, ni immédiatement, ni avec retard, contrairement à ce qu'attendaient de nombreux analystes. On comptabilise ainsi **120 968 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement de France métropolitaine en 2021, contre 143 091 en 2019, soit une baisse de 15 % en deux ans** (cf. graphique 1). La part des dossiers déposés par des personnes sollicitant la procédure pour la première fois est en légère progression et atteint 56 %.

G1 Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions (en unités)



Source : Banque de France.

Au total, 112 968 situations ont été considérées comme recevables³ en 2021, soit directement, dans leur très grande majorité, par les commissions, soit après recours devant un tribunal. 49 % des débiteurs dont la situation a été déclarée recevable étaient accompagnés par un travailleur social.

Parmi les situations recevables, 43 % ont fait l'objet d'une orientation vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au terme de laquelle les ménages concernés voient leurs dettes intégralement effacées, hormis celles qui n'entrent pas dans le champ de la loi sur le surendettement⁴. La part de ces orientations, en forte croissance entre 2004 – année de leur mise en place⁵ – et 2017, a cessé de progresser depuis quatre ans (cf. graphique 2 et annexe 2). Les autres situations recevables sont orientées vers des mesures de réaménagement de dettes, avec ou sans effacement (57 %), ou vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (0,4 %).

1 Trois cartes, ainsi que des tableaux régionaux et départementaux sur les caractéristiques des personnes et ménages surendettés sont présentés dans cette publication. Des données détaillées sur l'endettement par région et par département sont également disponibles sur le site <https://particuliers.banque-france.fr>, en rubrique *Études-Statistiques/Surendettement*.

2 Essentiellement pour des raisons historiques qui tiennent au partage des activités entre la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), la typologie du surendettement est effectuée sur la base des données établies par les commissions de France métropolitaine et centralisées par la Banque de France, tandis que les analyses sur le surendettement outre-mer relèvent de l'IEDOM. En 2021, dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, 2 202 situations ont été soumises aux commissions, ce qui représente une hausse de 14 % par rapport à 2020,

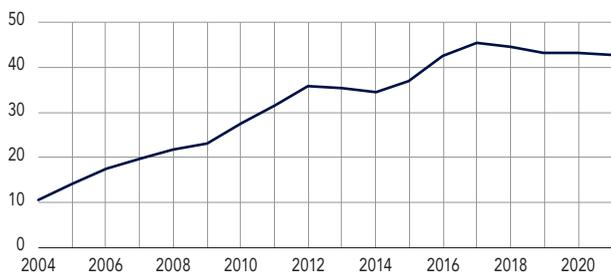
légèrement supérieure à celle observée en métropole, mais une baisse de 10 % par rapport à 2019.

3 Une situation est considérée comme recevable par la commission de surendettement lorsque le ou les déposants se trouvent dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles exigibles ou à échoir et qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité à la procédure. La décision de recevabilité entraîne l'arrêt des poursuites, la suspension des pénalités financières et le gel des intérêts de retard.

4 Le rétablissement personnel est proposé aux débiteurs dont la situation est considérée comme irrémédiablement compromise. Cf. annexe 1 pour une définition complète, ainsi que pour la présentation des dettes non éligibles au traitement du surendettement des particuliers.

5 Par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, n° 2003-710, du 1^{er} août 2003, dite loi Borloo.

G2 Orientations vers le rétablissement personnel (en % des situations de surendettement recevables)



Source : Banque de France.

Les personnes surendettées sont souvent isolées et dans des situations sociales et financières difficiles : 55 % d'entre elles sont séparées, célibataires ou veuves ; 26 % sont au chômage ; 23 % sont sans profession, en congé maladie de longue durée ou invalides ; **près de 60 % des personnes appartenant à un ménage surendetté (débiteurs, conjoints éventuels et personnes à charge) vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire – contre 14,6 % de la population française**, en 2019.

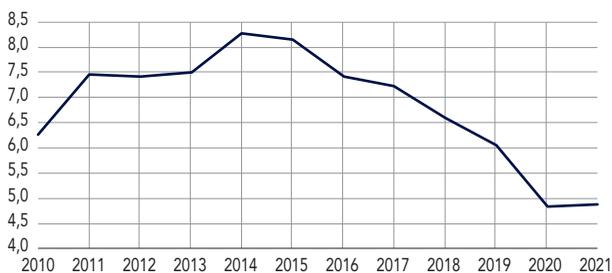
Le risque de surendettement est plus élevé pour les femmes. Elles perçoivent souvent des rémunérations inférieures à celles des hommes et sont presque cinq fois plus fréquemment chef de famille monoparentale. Elles représentent plus de 54 % des débiteurs et codébiteurs se situant dans la tranche d'âge de 25 à 54 ans, alors qu'elles ne sont que légèrement plus nombreuses que les hommes dans la même classe d'âge au sein de la population française.

L'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés s'élève à 4,9 milliards d'euros. Cette dette globale équivaut à celle de 2020, alors que le nombre de dossiers recevables augmente de plus de 7 % (cf. graphique 3).

En 2021, l'un des faits marquants en matière de surendettement est le net recul de la part des dettes immobilières dans l'endettement global, de 34,4 % à 31,4 %. Celui-ci résulte à la fois d'une diminution de la proportion des dossiers comportant au moins une dette immobilière et, lorsqu'elle existe, d'une réduction de la dette immobilière moyenne par dossier. *A contrario*, les dettes de charges courantes et les autres dettes s'accroissent de quatre points de pourcentage, tandis que la part des dettes à la consommation s'érode légèrement (cf. graphique 4).

Les créances de montant élevé sont concentrées entre les mains de quelques grands créanciers (cf. tableau 3 en section 3.4). Les dix premiers groupes créanciers, dont neuf sont des groupes financiers ou contrôlant un établissement

G3 Endettement global des ménages surendettés (en milliards d'euros)

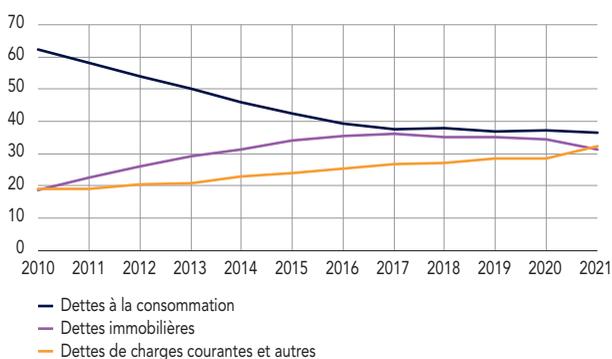


Source : Banque de France.

bancaire, détiennent en effet 68 % de l'encours global, toutes créances confondues. L'État et les autres créanciers publics en détiennent 12 %, les particuliers 4 %. En 2021, la diminution de la part des dettes immobilières et, dans une moindre mesure, de celle des dettes à la consommation s'est traduite par une réduction de la part des créances bancaires et une augmentation des parts détenues par les autres créanciers privés ainsi que par l'ensemble des créanciers publics.

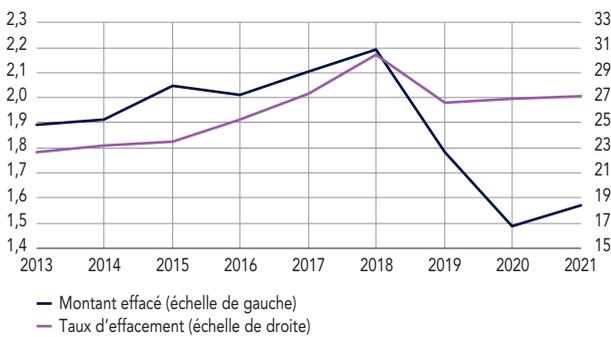
En 2021, 59 % des dossiers de surendettement clos dans l'année ont bénéficié d'un effacement de dette, pour un montant moyen de 20 716 euros. Les dossiers concernés ont bénéficié soit de mesures de rétablissement personnel, soit de mesures imposées combinant remboursements et effacements partiels. Le montant total effacé, 1,6 milliard d'euros, ne représente cependant que 27 % de l'encours total des dettes, notamment en raison du faible taux d'effacement des dettes immobilières. Par comparaison avec 2020, le montant effacé s'accroît de moins de 100 millions d'euros, tandis que le taux d'effacement reste quasiment stable (cf. graphique 5 infra).

G4 Part des différentes catégories de dettes dans l'endettement global des ménages surendettés (en %)



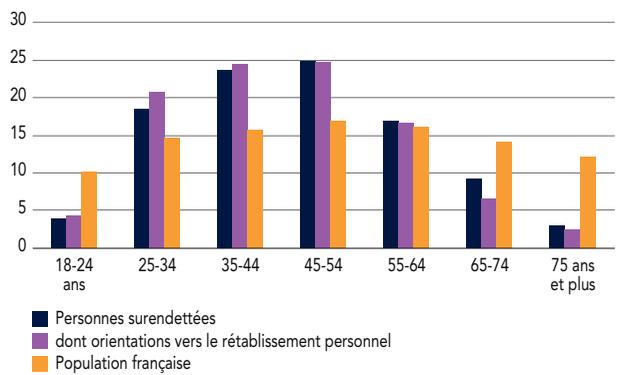
Source : Banque de France.

G5 Effacements de dettes
(montant en milliards d'euros, taux en %)



Source : Banque de France.

G6 Répartition des personnes surendettées par tranche d'âge
(en %)



Sources : Banque de France, Insee.

1. Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles

En 2021, moins de 45 % des personnes surendettées, parmi les débiteurs et leurs conjoints éventuels, vivent en couple. Cette proportion, inférieure de 14 points à celle des personnes de 15 ans et plus vivant en couple dans la population française, baisse rapidement depuis quelques années – cf. tableau « Statut conjugal » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

38 % des ménages surendettés ont au moins un enfant à charge, contre 31 % des ménages français. Cet écart tient davantage à des effets de structure, notamment aux différences d'âge entre les personnes surendettées et la population française, qu'à une exposition plus forte des ménages avec enfant(s) au surendettement – cf. tableau « Nombre d'enfants à charge » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

Une comparaison entre la composition des ménages surendettés et celle des ménages français établie par l'Insee montre que **le risque de surendettement est plus élevé pour les familles monoparentales, dont le chef est le plus fréquemment une femme.** Ces familles représentent plus du cinquième des ménages surendettés, et même plus du quart des ménages dont les dossiers sont orientés vers le rétablissement personnel, alors qu'elles ne constituent qu'un dixième des ménages français – cf. tableau « Ménages selon la composition familiale » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

Les personnes de 25 à 54 ans sont surreprésentées parmi les personnes surendettées, avec une proportion de 67 %, contre 47 % dans la population française de

18 ans et plus. En revanche, la part des personnes de 65 ans et plus parmi les débiteurs et codébiteurs (12 %) est très inférieure à leur proportion dans la population française de 18 ans et plus⁶ (27 %). Il en est de même de la part des jeunes de 18 à 24 ans (4 %, contre 10 % dans la population française), mais celle-ci s'accroît notablement depuis deux ans (cf. graphique 6).

Dans les tranches d'âge de 25 à 54 ans, la proportion de femmes parmi les personnes surendettées est supérieure à 54 %, contre moins de 51 % dans les mêmes tranches d'âge de la population française de 18 ans et plus. Pour leur part, les débiteurs et codébiteurs dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel sont à 70 % âgés de 25 à 54 ans, dont près de 58 % de femmes – cf. tableau « Répartition par sexe et par âge » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

La plus grande exposition des femmes au risque de surendettement peut s'expliquer par une rémunération inférieure de 28 % en moyenne à celle des hommes⁷ et par le fait que, dans la population française, elles sont presque cinq fois plus souvent chef de famille monoparentale que les hommes – cf. tableau « Ménages selon la composition familiale » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

6 Cf. Banque de France (2022), *Le surendettement des personnes âgées de 65 ans et plus*, à paraître en mars 2022.

7 Cf. Insee (2020), « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première*, n° 1803, juin. En 2017, en France, les

femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes en équivalent temps plein. Si l'on tient compte des inégalités de volume de travail, les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 28,5 % à celui des hommes.

En ce qui concerne le logement, en 2021, **les trois quarts des ménages surendettés sont locataires**, proportion presque deux fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages français. Les ménages surendettés sont également cinq fois plus souvent hébergés ou occupants à titre gratuit que l'ensemble des ménages (12 %, contre 2,3 %). Ils sont moins fréquemment propriétaires accédants et, surtout, ne sont que très rarement propriétaires sans charge de remboursement de leur résidence principale (3 %, contre 37 % des ménages français) – cf. *tableau « Situation au regard du logement » en Vue d'ensemble des principales données nationales*.

Les personnes surendettées sont proportionnellement plus actives que les résidents français de 18 ans et plus : 60 %, contre 55 %. Elles sont cependant davantage au chômage (26 % des personnes surendettées, contre moins de 5 % de la population française âgée de 15 ans et plus⁸). La proportion de chômeurs parmi les surendettés, qui avait augmenté en 2020, recule légèrement cette année.

De leur côté, les personnes surendettées dont les dossiers sont orientés vers le rétablissement personnel sont majoritairement au chômage (36 %) ou sans profession (23 %), et peu d'entre elles occupent un emploi (17 %) – cf. *tableau « Situation professionnelle » en Vue d'ensemble des principales données nationales*.

Parmi les personnes surendettées, **les catégories socio-professionnelles surreprésentées par rapport à leur poids dans la population française sont les employés (30 %), les ouvriers (22 %) et les « autres personnes sans activité professionnelle » (28 %)**. À l'inverse, les « inactifs ayant déjà travaillé », les professions intermédiaires, et plus encore les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés. Pour des raisons juridiques, la plupart des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et autres travailleurs indépendants ne sont pas éligibles en l'état actuel de la réglementation à la procédure de traitement du surendettement des particuliers, ce qui explique leur faible proportion parmi les personnes surendettées⁹.

2. Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

Moins de 52 % des ressources des ménages surendettés proviennent de revenus d'activité, alors que ceux-ci représentent plus de 62 % des revenus de la population française. La part des pensions et, surtout, des revenus du patrimoine dans les ressources des ménages surendettés (respectivement 20 % et moins de 1 %) est également

plus faible que pour les ménages français. En revanche, chez les ménages surendettés, les prestations familiales et allocations logement, prime d'activité comprise, constituent une partie importante des revenus (près de 15 %, contre moins de 4 % des revenus des ménages français), de même que les minima sociaux (10 %, contre 2 %).

Chez les ménages surendettés dont la situation est orientée vers le rétablissement personnel, les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux représentent 45 % des ressources, soit davantage que les revenus d'activité (34 % des ressources) et les pensions (18 % des ressources) – cf. *tableau « Structure des ressources » en Vue d'ensemble des principales données nationales*.

En 2021, 8 % des personnes vivant au sein d'un ménage surendetté disposent de ressources mensuelles nettes inférieures au revenu de solidarité active (RSA)¹⁰. La proportion varie selon la taille et la composition du ménage (cf. *tableau 1 infra*).

64 % des ménages surendettés ont un niveau de vie inférieur au SMIC net mensuel en 2021 (1 231 euros pour 35 heures de travail hebdomadaire)¹¹, contre 20 % des ménages français. À l'autre extrémité de la distribution, 50 % des ménages de France métropolitaine ont un niveau de vie supérieur ou égal à 1 837 euros par mois – qui est donc le niveau de vie médian¹² –, contre 8 % des ménages surendettés. La proportion passe de 64 à 90 % chez les ménages surendettés dont le dossier est orienté vers un rétablissement personnel – cf. *graphique 7 et tableau « Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation » en Vue d'ensemble des principales données nationales*.

En 2019, en France métropolitaine, 9,2 millions de personnes vivent au sein d'un ménage dont le niveau de vie se situe au-dessous du seuil de pauvreté monétaire de 1 102 euros par mois¹³. Cela représente 14,6 % de la population. La proportion est quatre fois supérieure chez les personnes surendettées (60 % en 2021). **Le taux de pauvreté dépasse 71 % chez les mères de famille monoparentale et leurs enfants** (cf. *tableau 1 infra*). Enfin, pour les personnes surendettées vivant dans un ménage dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel, le taux de pauvreté excède 87 %.

Le premier décile des niveaux de vie et le niveau de vie médian des ménages surendettés ont suivi une croissance parallèle de 2011 à 2018. À partir de 2013, celle-ci a été plus marquée que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, conduisant à une amélioration légère et graduelle du pouvoir d'achat des ménages concernés.

T1 Indicateurs de pauvreté des ménages et des personnes surendettés (part en %)

	Composition du ménage							Ensemble
	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Homme seul avec enfant(s)	Femme seule avec enfant(s)	Autres ménages sans famille ^{a)}	
Ménages	28,7	22,4	10,0	16,0	2,1	18,6	2,3	100,0
Ménages dont les ressources mensuelles nettes ^{b)} sont constitués à plus de 50 % de minima sociaux	21,0	18,2	7,1	10,2	20,0	30,6	24,3	19,1
Ménages dont le niveau de vie est inférieur au SMIC	57,4	55,3	50,9	72,1	70,4	78,7	95,6	63,7
Personnes	14,2	11,1	9,9	32,6	2,6	25,7	4,0	100,0
Personnes dont les ressources mensuelles nettes ^{b)} sont inférieures au RSA ^{c)}	11,3	7,0	6,0	5,1	9,1	7,5	22,5	7,7
Taux de pauvreté	46,8	43,7	41,1	62,7	60,8	71,4	93,7	59,6

a) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

b) Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Le RSA servant de référence ici est calculé sans déduction du forfait aide au logement, sans prise en compte de la majoration temporaire pour les parents isolés.

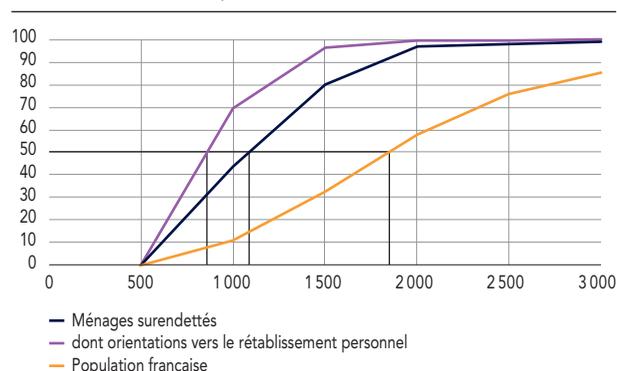
Lecture : Les couples sans enfant constituent 10,0 % des ménages surendettés ; 30,6 % des ménages surendettés constitués d'une femme seule et de ses enfants perçoivent des minima sociaux qui représentent plus de la moitié de leurs revenus ; 57,4 % des hommes surendettés vivant seuls ont un niveau de vie inférieur au SMIC. 25,7 % des personnes surendettées (adultes, enfants et autres personnes à charge) vivent dans un ménage constitué d'une femme seule et de ses enfants ; 5,1 % des personnes surendettées (enfants et adultes) vivent au sein d'un couple avec enfant(s) ont des ressources nettes inférieures au RSA ; 71,4 % des personnes vivant dans un ménage surendetté constitué d'une femme seule et de ses enfants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Note : Les indicateurs de pauvreté du tableau sont tous déterminés en fonction des ressources des ménages. Mais les deux premiers d'entre eux restent exprimés par ménage, les suivants étant recalculés en fonction du nombre de personnes qui composent les différentes catégories de ménages.

Source : Banque de France.

Cependant, depuis trois ans, et tout particulièrement en 2020, la hausse des prix est supérieure à celle du premier décile de niveau de vie des ménages surendettés, ce qui signifie que les personnes surendettées les plus fragiles financièrement sont aujourd'hui plus pauvres que celles des cohortes précédentes (cf. graphique 8 infra).

G7 Répartition du niveau de vie mensuel des ménages (niveau de vie en euros, part en %)



Lecture : La moitié des ménages français disposent d'un niveau de vie mensuel inférieur à 1837 euros ; la moitié des ménages surendettés ont des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) inférieures à 1067 euros ; le niveau de vie médian des ménages dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel est de 837 euros.

Sources : Banque de France, Insee.

8 La part des chômeurs dans la population (4,4 % en 2020), égale au ratio du nombre de chômeurs rapporté aux actifs et aux inactifs de 15 ans et plus, est distincte du taux de chômage, qui correspond à la part des chômeurs dans la population active (8,0 % en moyenne sur 2020).

9 L'article L. 711-3 du Code de la consommation stipule que « les dispositions [de la procédure relative au surendettement des particuliers] ne s'appliquent pas lorsque le débiteur relève des procédures instituées par le livre VI du Code de commerce », ce qui est le cas des agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et de la plupart des travailleurs indépendants.

10 Le RSA est une allocation différentielle complétant les ressources et destinée à permettre aux ménages d'atteindre un revenu minimum garanti, qui dépend de leur taille et de leur composition – cf. annexe 5 pour le barème 2020-2021 du RSA en fonction de la composition des ménages.

11 Prime d'activité non comprise. Le montant du SMIC net est une estimation (en déduisant 20,8 % de charges salariales du SMIC brut) car il dépend des cotisations sociales qui

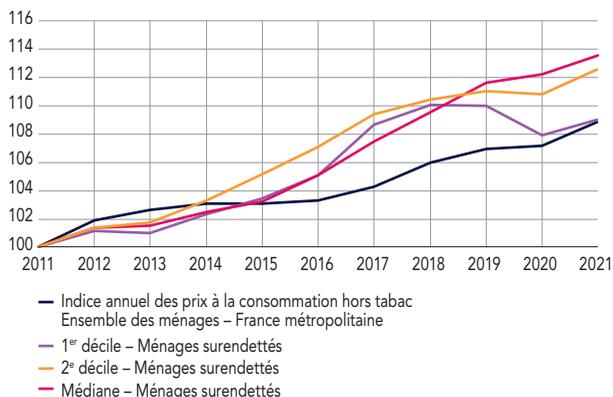
varient en fonction de la localisation géographique, du type d'entreprise et du secteur d'activité de l'employeur. Le montant indiqué, 1 231 euros, ne tient pas compte de la revalorisation intervenue le 1^{er} octobre 2021.

12 La médiane, qui correspond au cinquième décile, est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, concernant le revenu ou la dette des ménages, la médiane est le montant au-dessous duquel se situent 50 % des situations. C'est, de manière équivalente, le montant au-dessus duquel se situent 50 % des situations.

13 Cf. Insee (2021), « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première*, n° 1875, octobre.

Un revenu net de 1 102 euros par mois correspond au seuil de pauvreté pour les ménages composés d'une personne seule. Le montant varie en fonction de la taille du ménage et de l'âge des enfants. La définition du niveau de vie et les modalités de calcul du seuil de pauvreté monétaire sont précisées en annexe 5.

G8 Évolution des premiers déciles et de la médiane du niveau de vie des ménages surendettés (base 100 en 2011)



Sources : Banque de France, Insee.

Les ménages surendettés détiennent très peu d'épargne et de patrimoine liquide ou facilement mobilisable.

Une minorité d'entre eux possède un bien immobilier, consistant souvent en une résidence principale en cours d'acquisition. 12 % des ménages surendettés détiennent ainsi un patrimoine brut de valeur supérieure à 50 000 euros et 84 % une épargne inférieure à 2 000 euros. Pour leur part, les ménages surendettés dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel, et qui ne possèdent, par définition, presque jamais de bien immobilier, sont moins de 1 % à détenir une épargne ou un patrimoine supérieurs à 2 000 euros.

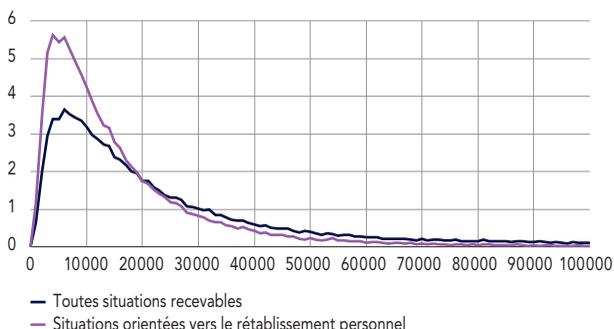
En 2021, la moitié exactement des ménages surendettés ne dispose d'aucune capacité de remboursement¹⁴. Ce taux, qui était remonté de plus de 1 point de pourcentage en 2020, se stabilise en 2021 – cf. tableau « Capacité de remboursement » en Vue d'ensemble des principales données nationales.

3. Endettement

La dette globale des ménages surendettés (4,9 milliards d'euros) comprend des dettes financières (69 % du total), des dettes ou arriérés de charges courantes (15 %) et d'autres dettes (16 %). En 2021, la part des dettes financières baisse de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, et de 14 points par rapport à 2011, tandis que les parts des dettes de charges courantes et d'autres dettes augmentent chacune de 2 points.

Le montant de l'endettement par dossier se répartit entre quelques centaines d'euros et 15,2 millions d'euros.

G9 Répartition des situations de surendettement recevables en 2021 en fonction du niveau de leur endettement (en abscisse, montant en milliers d'euros ; en ordonnée, part en %)



Lecture : 3,6 % des dossiers recevables (soit 4 106 dossiers) ont une dette totale comprise entre 5 000 et 6 000 euros.

Note : La représentation graphique des niveaux d'endettement est limitée à 100 000 euros pour faciliter la lecture des courbes.

Source : Banque de France.

L'endettement médian ressort à 18 179 euros. 9 % des ménages surendettés présentent un endettement global inférieur à 4 000 euros, 29 % un endettement compris entre 4 000 et 13 000 euros, et 2 % des ménages surendettés un endettement supérieur à 250 000 euros (cf. graphique 9).

Hors dettes immobilières, l'endettement médian s'établit à 16 075 euros par ménage en 2021, montant en baisse de 3 % par rapport à 2020 et de 9 % par rapport à 2014¹⁵ (cf. graphique 10 infra).

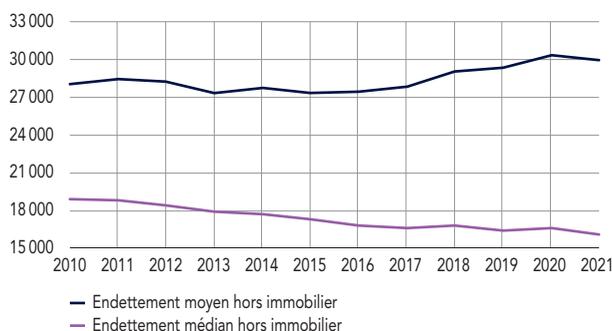
3.1 Dettes financières

En 2021, contrairement aux années précédentes, la part des deux grandes catégories de dettes, immobilières et à la consommation, dans l'endettement global recule.

Les dettes immobilières sont en net repli en 2021 La part des dettes immobilières dans l'endettement global recule de 3 points de pourcentage en 2021, à 31,4 %.

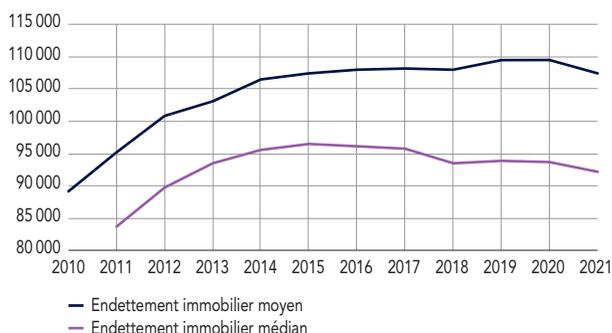
La proportion de situations avec au moins une dette immobilière s'établit à 12,7 %, après 14,5 % en 2020. Depuis 2017, la part des dettes immobilières a diminué de 5 points et l'endettement immobilier total des ménages surendettés a baissé de 1,1 milliard d'euros. Ces évolutions contrastent avec celle des nouveaux crédits à l'habitat¹⁶ aux résidents français, dont les flux n'ont jamais été aussi élevés que lors des cinq dernières années, eu égard aux taux d'intérêt qui n'ont cessé de diminuer, jusqu'à atteindre 1,15 % en moyenne annuelle 2021 (cf. graphique 13).

G10 Endettement moyen et médian hors immobilier (en euros)



Source : Banque de France.

G11 Endettement immobilier moyen et médian (en euros)



Source : Banque de France.

Les valeurs médiane ¹⁷ et moyenne ¹⁸ de l'endettement immobilier s'établissent à 92 269 et 107 375 euros, respectivement en baisse de 1,6 % et 1,8 % par rapport à 2020 (cf. graphique 11). Ces reculs, alors que les prix de l'immobilier résidentiel ont encore augmenté en 2021, semblent signifier que les risques associés à la dette immobilière des ménages surendettés restent limités.

La part des dettes à la consommation dans l'endettement global baisse en 2021

En 2021, la part des dettes à la consommation dans l'endettement global recule de 0,8 point de pourcentage, pour atteindre 36,3 %. La proportion de dossiers concernés revient à 71,5 %, en baisse de 3 points par rapport à 2020. Entre 2011 et 2021, l'encours des dettes à la consommation a diminué de 2,6 milliards d'euros.

Sur l'ensemble des situations concernées, la médiane de l'endettement à la consommation se situe à 12 677 euros et la dette moyenne par dossier à 22 012 euros, valeurs toutes deux en baisse de 4 % par rapport à 2020.

14 La notion de capacité de remboursement est définie en annexe 1. Elle est négative lorsque le budget de vie courante, c'est-à-dire les sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du foyer et aux charges courantes, excède les ressources disponibles avant toute prise en compte du service de la dette.

15 L'endettement global médian ou moyen hors dettes immobilières est calculé sur la base des situations qui comprennent au moins une dette non immobilière, soit 99,4 % des situations recevables.

16 Les nouveaux crédits à l'habitat ne comprennent pas les crédits contractés dans le cadre de renégociations de prêts antérieurs.

17 Pour une catégorie de dettes, l'endettement médian est la valeur qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales : la première comprend les dossiers dont les dettes cumulées de la

catégorie sont inférieures ou égales à la médiane, la seconde des dossiers dont les dettes cumulées de la catégorie sont supérieures ou égales au montant médian (cf. annexe 1).

18 Pour une catégorie de dettes, l'endettement moyen est le rapport entre l'encours total des dettes de la catégorie et le nombre de situations comportant au moins un prêt de cette catégorie (cf. annexe 1).

T2 Caractéristiques de l'endettement à la consommation

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

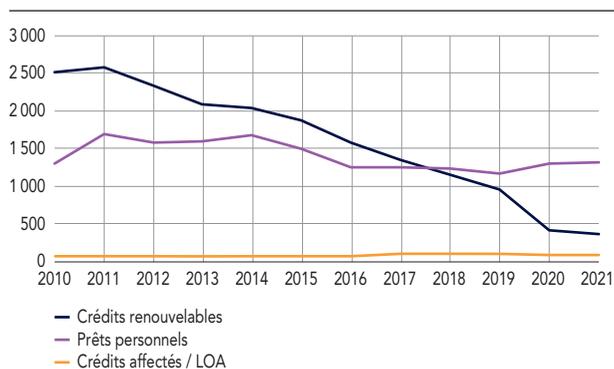
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes à la consommation	1 775 420	80 658	323 453	36,3	71,5	12 677	3,0
Crédits renouvelables	373 680	51 032	121 862	7,6	45,2	4 068	2,0
Prêts personnels	1 314 024	68 215	183 959	26,9	60,5	10 983	2,0
Crédits affectés / LOA	87 716	12 572	17 632	1,8	11,1	3 937	1,0

Source : Banque de France.

Après un recul ininterrompu depuis 2011, et particulièrement prononcé en 2020, les crédits renouvelables ne correspondent plus qu'à un endettement secondaire pour la plupart des ménages surendettés. Désormais, dans les situations de surendettement, les prêts personnels dominent largement : 61 % des situations contiennent un ou plusieurs prêts personnels, contre 45 % au moins un crédit renouvelable. En outre, la part des prêts personnels dans l'endettement global en 2021 est plus de trois fois supérieure à celle des crédits renouvelables (cf. graphique 12). La substitution de crédits amortissables aux crédits renouvelables rapproche la structure d'endettement des ménages surendettés de celle de l'ensemble des ménages. Ce mouvement est en lui-même un facteur de limitation du surendettement, en raison notamment du différentiel de taux d'intérêt entre les deux types de crédit (cf. graphique 13).

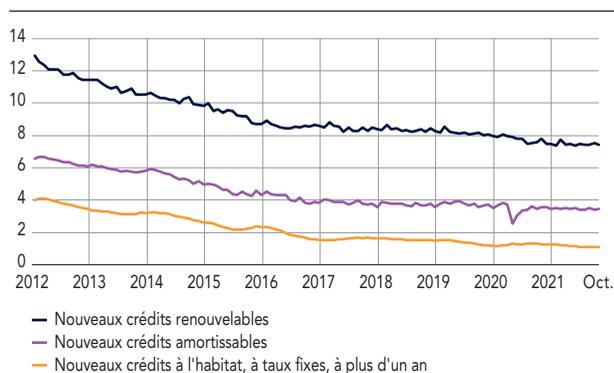
Pour leur part, les crédits affectés et locations avec option d'achat (LOA), utilisés en particulier pour l'acquisition de véhicules automobiles, sont stables en 2021, présents dans 11 % des situations, pour un encours de 88 millions d'euros représentant moins de 2 % de l'endettement global.

G12 Dettes à la consommation
(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

G13 Taux d'intérêt moyens mensuels sur les crédits aux particuliers en France
(en %)



Source : Banque de France.

3.2 Dettes de charges courantes

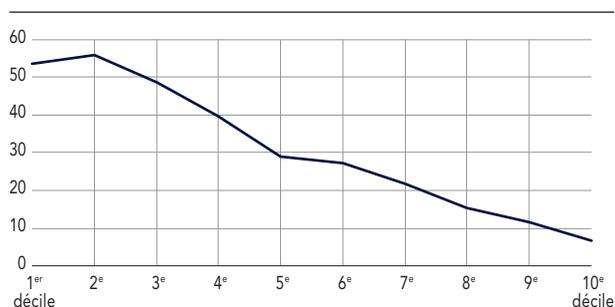
En 2021, les dettes de charges courantes représentent près de 15 % de l'endettement global des ménages surendettés et se retrouvent dans 78 % des situations de surendettement. **Leur montant total (711 millions d'euros) progresse de 17 % par rapport à 2020**, pour une part de l'endettement global en hausse de 2 points de pourcentage. Leurs montants médian (3 853 euros) et moyen (8 101 euros) augmentent respectivement de 7 et 10 % sur un an.

Les dettes de charges courantes se composent de trois postes principaux :

- **Les dettes de logement** forment 47 % de l'encours (337 millions d'euros) et sont présentes dans 48 % des situations. La valeur médiane se situe à 3 505 euros et le montant moyen par ménage est de 6 219 euros. **En 2021, le nombre de dossiers comportant au moins une dette de logement augmente moins que le nombre total de dossiers et reste inférieur de 19 % à celui de l'année 2019.** Cela atteste de l'absence d'amplification des impayés de loyer, comme annoncé tout au long de l'année par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et par les principaux bailleurs sociaux ou privés. En revanche, les montants médian et moyen de dette de logement s'accroissent de 16 et 12 %, contre 5 % par an en moyenne de 2011 à 2020, ce qui pourrait signifier qu'une partie des ménages incapables de payer leurs loyers et charges locatives se trouvent cette année dans une situation particulièrement difficile ;
- **Les dettes fiscales** forment 29 % de l'encours (206 millions d'euros) et sont présentes dans 26 % des situations. La valeur médiane se situe à 1 004 euros et le montant moyen par ménage est de 7 050 euros. En 2021, la proportion de dossiers avec dette fiscale diminue de 5 points de pourcentage, en lien notamment avec une réduction du nombre de taxes d'habitation dues. Par contre, la dette fiscale médiane progresse de 9 % et la dette moyenne de 31 % ;
- **Les dettes d'énergie et de communication** forment 13 % de l'encours (95 millions d'euros) et sont présentes dans une situation sur deux. La valeur médiane se situe à 1 100 euros (en hausse de 11 %) et le montant moyen à 1 702 euros par ménage (en hausse de 10 %).

Plus le niveau de vie des ménages surendettés est faible, plus la part des arriérés de charges courantes, hors dettes fiscales, dans leur endettement est importante. Les ménages dont le niveau de vie se situe dans le deuxième décile des ménages surendettés¹⁹ ont ainsi des dettes de charges courantes, hors dettes

G14 Part des dettes de charges courantes (hors dettes fiscales) en fonction du niveau de vie des ménages surendettés en 2021 (en %)



Note : La courbe représente la part médiane de chaque décile de niveau de vie.

Source : Banque de France.

fiscales, à hauteur de 56 % de leur endettement total, cette part tombant à 7 % environ pour les 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus élevé²⁰ (cf. graphique 14). Logiquement, les ménages surendettés dont le dossier est orienté vers le rétablissement personnel sont davantage concernés par les dettes de charges courantes hors dettes fiscales que les autres ménages surendettés.

3.3 Autres dettes

Les autres dettes, qui représentent 16 % de l'endettement global et figurent dans 54 % des situations, augmentent également. Leur montant médian s'établit à 1 924 euros en 2021, en hausse de 4 % par rapport à 2020, tandis que leur montant moyen s'élève à 12 863 euros, en hausse de 7 %. L'écart entre médiane et moyenne tient à quelques dettes très lourdes (de plusieurs millions ou centaines de milliers d'euros), qui relèvent principalement de cautions actionnées sur dettes personnelles ou professionnelles, de dettes pénales, d'amendes et de réparations pécuniaires à la suite d'une condamnation, et sont souvent non éligibles au traitement du surendettement.

3.4 Principaux créanciers

Même si le nombre de ménages surendettés augmente en 2021, la dette immobilière diminue de plus de 100 millions d'euros, à 1,5 milliard d'euros. Les dix principaux groupes créanciers, dont les six grandes banques françaises à réseau, en détiennent près de 95 % à eux seuls. Les autres créances financières sur les ménages surendettés, issues essentiellement de crédits à la consommation, se montent à 1,9 milliard d'euros. Les six grandes banques généralistes à réseau et leurs filiales figurent à ce titre également parmi les dix premiers groupes créanciers, rejointes par deux groupes de distribution et un groupe automobile, tous

trois possesseurs d'un établissement de crédit, ainsi que par un groupe spécialisé dans le rachat de créances. Ensemble, ces dix premiers groupes détiennent 89 % du total des créances financières non immobilières (cf. tableau 3 infra).

Les créances de charges courantes hors logement (374 millions d'euros) sont détenues à 68 % par l'État et les administrations publiques, puis par des groupes, sociétés et autres entités privés (à hauteur de 29 %), et enfin par des particuliers (3 %). Les dix premiers groupes privés sont des fournisseurs d'énergie et d'eau, des opérateurs téléphoniques et des assureurs ; ils détiennent 66 millions de créances sur les ménages surendettés, soit près de 18 % de l'ensemble des créances de charges courantes hors logement.

Les créances de logement (337 millions d'euros) sont détenues pour moitié par des organismes de logement social, publics ou privés. La seconde moitié est détenue à parts presque égales par des particuliers et des sociétés privées (groupes immobiliers, groupes bancaires, assureurs, cabinets de gestion, promoteurs, syndicats de copropriétaires, etc.).

Les autres créances (787 millions d'euros) sont très hétérogènes. Les créanciers publics – direction générale des Finances publiques, caisses d'allocations familiales, Pôle emploi, Urssaf, caisses de sécurité sociale, trésoreries municipales – détiennent 27 % de l'encours, les particuliers 14 % et les autres créanciers privés 59 %.

Les sociétés de recouvrement de créances²¹ détiennent 183 millions d'euros de créances sur les ménages surendettés, toutes catégories confondues. Leur part dans le total des créances (moins de 2 % en 2017, 4 % en 2021) s'accroît rapidement depuis quelques années. Dans ce cas également, la concentration est forte : dix groupes, dont six sous contrôle étranger, détiennent 95 % du total. Les créances regroupées et titrisées dans des fonds communs de titrisation (FCT) sont également chaque année plus nombreuses, leur encours global restant toutefois limité (moins de 40 millions d'euros en 2021).

19 C'est-à-dire ceux dont les ressources mensuelles nettes sont comprises entre 582 et 740 euros par unité de consommation (UC).

20 Supérieur ou égal à 1 750 euros par UC.

21 Habituellement, les sociétés de recouvrement sont mandatées par des créanciers pour recouvrer des

sommes impayées et agissent en tant qu'intermédiaires. Depuis quelques années, certaines d'entre elles, ainsi que de nouveaux acteurs internationaux, se spécialisent dans le rachat de créances, à un prix inférieur à leur valeur faciale, auprès des créanciers initiaux, et deviennent alors elles-mêmes directement créancières des ménages surendettés.

Toutes catégories réunies, les particuliers détiennent 31 247 créances sur les ménages surendettés, pour un montant cumulé de 206 millions d'euros. 154 d'entre eux possèdent une créance de valeur unitaire égale ou supérieure à 100 000 euros, et 4 994 une créance de 10 000 euros ou plus. Parmi ces créances de 10 000 euros

ou plus figurent notamment des créances de logement (au nombre de 2 605), des prêts à des amis ou à des membres de la famille (1 203), des prêts divers (455), des sommes exigibles au titre de réparation pécuniaire, de dommages et intérêts civils ou à la suite d'une condamnation pénale (297), ainsi que des pensions alimentaires impayées (163).

T3 Les grandes catégories de créanciers des ménages surendettés (montant en millions d'euros, part en % de chaque catégorie de créances)

	2019		2020		2021	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Créances immobilières	2 118	34,9	1 662	34,4	1 535	31,4
Créanciers publics	7	0,3	5	0,3	5	0,3
Particuliers	3	0,2	2	0,1	2	0,1
Créanciers privés hors particuliers	2 108	99,5	1 656	99,6	1 528	99,6
<i>dont : 10 premiers^{a)}</i>	<i>2 041</i>	<i>96,3</i>	<i>1 583</i>	<i>95,2</i>	<i>1 453</i>	<i>94,7</i>
Créances financières hors immobilier	2 328	38,4	1 873	38,8	1 855	38,0
Créanciers publics	11	0,5	6	0,3	6	0,3
Particuliers	1	0,0	1	0,0	1	0,0
Créanciers privés hors particuliers	2 316	99,5	1 867	99,7	1 848	99,6
<i>dont : 10 premiers^{b)}</i>	<i>2 088</i>	<i>89,7</i>	<i>1 669</i>	<i>89,1</i>	<i>1 645</i>	<i>88,7</i>
<i>10 suivants</i>	<i>146</i>	<i>6,3</i>	<i>120</i>	<i>6,4</i>	<i>129</i>	<i>7,0</i>
Créances de charges courantes hors logement	421	7,0	324	6,7	374	7,7
Créanciers publics	280	66,3	217	67,0	255	68,2
<i>Caisses d'allocations familiales (CAF)</i>	<i>5</i>	<i>1,2</i>	<i>5</i>	<i>1,5</i>	<i>6</i>	<i>1,5</i>
<i>Trésoreries, services des impôts, pôles de recouvrement spécialisés</i>	<i>267</i>	<i>63,3</i>	<i>199</i>	<i>61,3</i>	<i>225</i>	<i>60,1</i>
<i>Autres créanciers publics</i>	<i>8</i>	<i>1,8</i>	<i>13</i>	<i>4,2</i>	<i>25</i>	<i>6,6</i>
Particuliers	13	3,0	10	3,2	10	2,6
Créanciers privés hors particuliers	129	30,6	97	29,8	109	29,2
<i>dont : 10 premiers^{c)}</i>	<i>75</i>	<i>17,8</i>	<i>58</i>	<i>17,9</i>	<i>66</i>	<i>17,6</i>
Créances de logement	359	5,9	284	5,9	337	6,9
Organismes de logement social ^{d)}	173	48,1	140	49,3	169	50,3
Autres créanciers publics	6	1,6	5	1,9	5	1,6
Particuliers	85	23,7	67	23,5	83	24,5
Autres créanciers privés	95	26,5	72	25,3	80	23,7
<i>dont : 10 premiers^{e)}</i>	<i>17</i>	<i>4,9</i>	<i>13</i>	<i>4,6</i>	<i>14</i>	<i>4,2</i>
Autres créances	835	13,8	686	14,2	787	16,1
Créanciers publics	239	28,7	179	26,1	213	27,1
<i>Caisses d'allocations familiales (CAF)</i>	<i>42</i>	<i>5,0</i>	<i>32</i>	<i>4,6</i>	<i>35</i>	<i>4,5</i>
<i>Trésoreries, services des impôts, pôles de recouvrement spécialisés</i>	<i>62</i>	<i>7,5</i>	<i>46</i>	<i>6,7</i>	<i>52</i>	<i>6,7</i>
<i>Pôle emploi</i>	<i>38</i>	<i>4,5</i>	<i>30</i>	<i>4,3</i>	<i>37</i>	<i>4,7</i>
<i>Autres créanciers publics (CPAM, URSSAF, OPHLM...)</i>	<i>97</i>	<i>11,7</i>	<i>72</i>	<i>10,4</i>	<i>88</i>	<i>11,2</i>
Particuliers	129	15,4	132	19,3	111	14,2
Créanciers privés hors particuliers	467	55,9	374	54,6	462	58,8
France métropolitaine	6 062	100,0	4 830	100,0	4 887	100,0

a) En 2021 : BNP Paribas, BPCE, Cerberus Capital Management (My Money Bank), Crédit Agricole, Crédit Immobilier de France, Crédit Mutuel, Hoist Finance, La Poste (La Banque Postale), Otto Group (EOS Credirec, EOS Contentia), Société Générale.

b) En 2021 : BNP Paribas, BPCE, Groupe Carrefour (Carrefour Banque), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, FLOA Bank, La Poste (La Banque Postale), Otto Group (EOS Credirec, EOS Contentia), Renault (Diac), Société Générale.

c) En 2021 : Allianz, Altice, Bouygues, Covéa, EDF, Engie, Eni, Suez, Total Energies, Veolia.

d) Offices publics de l'habitat, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixte, sociétés coopératives de HLM et entreprises sociales pour l'habitat, c'est-à-dire les sociétés anonymes de HLM.

e) En 2021 : AJAssociés, Century 21, Citya immobilier, Crédit Agricole, Foncia, IMMO de France, Nexity, Orpi, Serpic, Verspiere.

Source : Banque de France.

3.5 Les effacements de dettes

Données globales et tendances

Pour évaluer les dettes effacées ²² dans le cadre d'une procédure de traitement du surendettement, celle-ci doit être achevée. C'est pourquoi la référence retenue pour le calcul des effacements n'est pas l'ensemble des dossiers recevables, comme dans le reste de la typologie du surendettement, mais les dossiers clos, hormis les clôtures avant passage devant la commission de surendettement ou après décision ou jugement d'irrecevabilité. 128 617 situations enregistrées comme closes en 2021 correspondent à cette définition. Sur cet ensemble, 51 704 (40 %) ont bénéficié d'un effacement

total de leurs dettes à la suite d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 24 140 (19 %) sont closes après avoir bénéficié de mesures d'effacement partiel.

22 Le montant des effacements comprend l'ensemble des dettes éligibles au traitement du surendettement figurant dans les dossiers clos et bénéficiaires de mesures imposées à la suite d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, ainsi que les effacements partiels de dettes des dossiers clos dans le cadre de mesures imposées par les commissions. Il ne prend pas en compte les effacements

prononcés par les tribunaux dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, les montants qui restent éventuellement dus après liquidation des biens et dédommagement des créanciers n'étant pas connus des commissions de surendettement. L'effet des étalements de dettes et des réductions de taux d'intérêt pour les échéances futures n'est pas comptabilisé.

T4 Situations en fin de procédure de surendettement

(nombre en unités, part en %)

	2019		2020		2021	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	147 440	100,0	118 376	100,0	128 617	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	61 642	41,8	48 002	40,6	51 704	40,2
mesures avec effacement partiel ^{c)}	26 496	18,0	22 157	18,7	24 140	18,8
autres situations closes ^{d)}	59 302	40,2	48 217	40,7	52 773	41,0

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Source : Banque de France.

T5 Effacements de dettes

(montant en millions d'euros, part en %)

	2019		2020		2021	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	6 699	100,0	5 529	100,0	5 790	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 309	19,5	1 014	18,3	1 067	18,4
dont dettes éligibles	1 194	17,8	953	17,2	1 001	17,3
mesures avec effacement partiel – montant effacé	587	8,8	533	9,6	570	9,8
autres situations closes ^{c)}	4 161	62,1	3 450	62,4	3 530	61,0
Montant total effacé ^{d)}	1 781	26,6	1 485	26,9	1 571	27,1

a) et b) Cf. renvois du tableau 4.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

Source : Banque de France.

T6 Effacement moyen de dette

(en euros)

	2019	2020	2021
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 368	19 851	19 360
Mesures avec effacement partiel	22 159	24 037	23 622
Montant moyen effacé ^{b)}	20 207	21 173	20 716

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau 5) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau 4).

Source : Banque de France.

Au total, le montant des dettes effacées atteint 1,6 milliard d'euros en 2021, montant en hausse de 6 % par rapport à 2020, alors que l'encours de dette des situations closes s'accroît de 5 %. Le montant moyen de 20 716 euros d'effacement (total ou partiel) par dossier diminue de 2 % comparativement à 2020.

59 % des dossiers clos (75 844 dossiers) ont fait l'objet d'une remise de dettes, partielle ou portant sur l'intégralité de la dette éligible. Les 1,6 milliard d'euros effacés représentent 27,1 % de la dette globale des situations closes au cours de l'année. L'écart entre la proportion de dossiers bénéficiant d'un effacement et le taux d'effacement global des dettes tient principalement au fait que les dettes immobilières, de montant unitaire élevé, ne peuvent être effacées qu'après cession de leur bien immobilier par les débiteurs. Cet écart tient ensuite à ce que les dossiers aux dettes entièrement effacées présentent souvent l'endettement le plus faible.

Les dossiers clos après une mesure de rétablissement personnel, dont toute la dette éligible (soit 94 % du total) est effacée, bénéficient en moyenne d'une remise de 19 360 euros, tandis que les dossiers clos après une mesure d'effacement partiel voient leurs dettes réduites de 23 622 euros, ce qui correspond à un taux d'effacement moyen de 48 %. Cet écart en faveur des débiteurs dont la dette est effacée partiellement tient au fait que ces derniers ont un montant d'endettement moyen supérieur à celui des débiteurs dont la dette éligible est effacée en totalité. La mise en évidence de l'écart en valeur permet en outre de constater qu'une mesure de rétablissement personnel proposée à un débiteur qui a de faibles revenus et, en général, un faible endettement, s'avère en moyenne moins coûteuse pour l'ensemble des créanciers qu'une mesure d'effacement partiel en faveur d'un débiteur aux revenus et aux dettes plus élevés.

Répartition par type de dette et par type de créancier
Les effacements de dettes financières hors immobilier²³ (735 millions d'euros) représentent 47 % du montant total effacé et les effacements de dettes immobilières (202 millions d'euros) 13 %, alors que les encours de ces deux catégories de dettes sont presque équivalents. Parmi les dettes non financières, les dettes de logement affichent un taux d'effacement de 51 %, plus élevé que celui des dettes de charges courantes hors logement (45 %). L'importance de ce taux peut s'expliquer par le fait que la part des dettes de logement dans l'endettement est souvent d'autant plus importante que le revenu est faible, de sorte que nombreux sont les dossiers avec dette de logement à bénéficier d'une mesure de rétablissement personnel et donc d'un effacement total

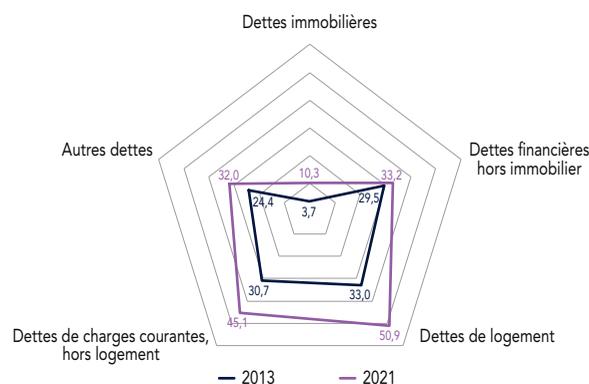
des dettes. Concernant les dettes immobilières, seules les dettes résiduelles qui subsistent après la vente de la résidence principale ou d'un autre bien immobilier peuvent faire l'objet d'un effacement. Leur taux d'effacement a atteint 10 % en 2021.

De 2013 à 2021, toutes les catégories de dettes ont vu leur taux d'effacement progresser. La hausse est de 18 points de pourcentage pour les dettes de logement et de 14 points pour les dettes de charges courantes hors logement. La progression est plus modérée pour les taux d'effacement des autres dettes (+ 8 points), des dettes immobilières (+ 7 points) et des dettes financières hors immobilier (+ 4 points) – cf. graphique 15.

Dans le cadre du traitement du surendettement, tous les créanciers ne sont pas exposés de la même façon aux effacements de dette :

- En rapportant les montants effacés aux encours des dossiers clos en 2021, on note que les groupes financiers ou contrôlant un établissement de crédit – qui portent des créances très majoritairement constituées de crédits immobiliers et de crédits à la consommation – abandonnent environ 22 % du montant de leurs créances, dont 10 % de leurs créances immobilières et 33 % de leurs créances financières hors immobilier ;
- Les créanciers publics, hors organismes de logement social, qui détiennent surtout des créances de charges courantes hors logement et d'autres créances, voient l'ensemble de leurs créances effacées à hauteur de 36 % environ ;
- Les créanciers privés non financiers, qui détiennent à la fois des créances de charges courantes et d'autres créances, doivent effacer environ 38 % de leurs créances ;

G15 Effacement des dettes en 2013 et 2021
 (taux d'effacement en %)



Source : Banque de France.

- Les particuliers, qui détiennent des créances de logement et d'autres créances en volume équivalent, renoncent à 51 % de leurs créances de logement et à un tiers de leurs autres créances;
- Enfin, les organismes de logement social, publics et privés confondus, abandonnent en moyenne 55 % de leurs créances.

4. Répartition géographique des situations de surendettement et contexte socio-économique

Pour aider à l'analyse des situations locales et régionales, le présent rapport propose, d'une part, une carte régionale de la répartition des situations de surendettement – mise en regard d'indicateurs caractérisant le contexte socio-économique de chaque région – et, d'autre part, deux cartes permettant d'évaluer l'ampleur du surendettement à l'échelle départementale, pour l'ensemble des dossiers déposés et pour les nouveaux dépôts. Les indicateurs retenus dans le cadre des régions²⁴ sont :

- le nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus;
- le taux de chômage selon la définition du Bureau international du travail (BIT);
- le taux de pauvreté monétaire;
- la part de la population de moins de 65 ans couverte par le revenu de solidarité active (RSA);
- la part de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège.

Les 120 968 situations de surendettement soumises aux commissions de surendettement de France métropolitaine en 2021 représentent 225 situations pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, contre 203 pour 100 000 habitants en 2020 et 268 en 2019.

En 2021, comme lors des années précédentes, deux régions affichent un taux de situations de surendettement pour 100 000 habitants élevé par rapport à la moyenne nationale : les Hauts-de-France (355) et la Normandie (304). Deux autres régions présentent un taux intermédiaire entre le taux national et les taux précédents : le Centre-Val de Loire (267) et la Bourgogne-Franche-Comté (260). Si, au milieu de la dernière décennie, la fréquence du surendettement paraissait corrélée avec certains indicateurs retenus pour définir le contexte socio-économique régional, cela ne semble plus vraiment être le cas. Depuis cinq à sept ans en effet, la baisse du surendettement a été telle que celui-ci ne touche plus

désormais qu'une petite minorité de la population, quelle que soit la région. Certes, les Hauts-de-France et la Normandie restent à la fois des territoires dont une partie de la population est en grande difficulté et où le niveau du surendettement est le plus élevé, mais d'autres régions aux indicateurs économiques et sociaux tout aussi défavorablement orientés paraissent plutôt épargnées par le surendettement. C'est notamment le cas des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie – cf. *carte 1 en Cartographie du surendettement*.

Sur le plan départemental, la France de l'ouest (Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et du sud (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), ainsi que l'Île-de-France et l'Alsace sont peu touchées par le surendettement. En revanche, des foyers de surendettement subsistent et correspondent à des départements d'ancienne industrialisation, Seine-Maritime, Eure, Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne, et à des départements périurbains situés à la périphérie immédiate de l'Île de France. Ces derniers ont tous, à l'exception de l'Aube, et quelle que soit leur région de rattachement, un taux de situations de surendettement pour 100 000 habitants supérieur à la moyenne nationale et à celui des départements franciliens. Quatre départements contigus au centre de la France – la Creuse, l'Indre, le Cher et la Nièvre – sont également concernés : leurs taux de situations de surendettement sont parmi les plus élevés, témoignant des difficultés économiques et sociales de leur zone géographique. Cette situation ne transparait pas derrière le découpage administratif des régions, puisque ces quatre départements appartiennent à trois régions différentes – cf. *carte 2 en Cartographie du surendettement*.

La cartographie départementale relative aux primodépôts recoupe dans une large mesure celle de l'ensemble des dépôts. Parmi les départements les plus concernés se retrouvent ainsi ceux des Hauts-de-France, de Haute-Normandie et plusieurs départements situés au centre de la France. Immédiatement après figurent les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Marne et de la Haute-Marne, dans le Grand Est, et deux départements est-pyrénéens d'Occitanie – cf. *carte 3 en Cartographie du surendettement*.

23 Presque exclusivement composées de dettes à la consommation.

24 Ces indicateurs statistiques sont définis en annexe 5.

1 Les évolutions mensuelles de dépôts de dossiers de surendettement en 2021 montrent que la tendance à la baisse du surendettement se poursuit

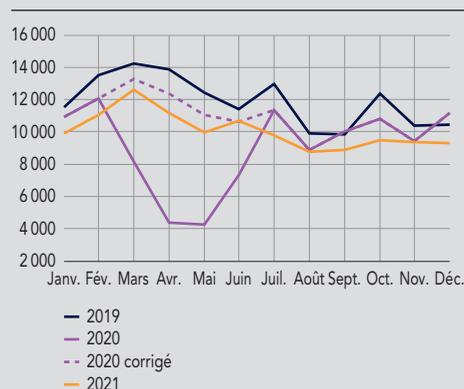
En données annuelles, les dépôts de dossiers de surendettement ont diminué de 24 % en 2020 ¹ par rapport à 2019, puis augmenté de 11 % en 2021 par rapport à 2020. Une comparaison réduite à ces seuls éléments pourrait suggérer un retournement de tendance dans l'évolution du surendettement en 2021 et susciter des craintes pour l'année 2022. Sans préfigurer pour autant les résultats à venir, les variations infra-annuelles en 2019, 2020 et 2021 offrent une vision moins inquiétante.

Au vu des dépôts mensuels de dossiers en 2019 et 2021, les niveaux de dépôts en mars, avril, mai et juin 2020 ont été clairement tirés à la baisse par la crise sanitaire et la première période de confinement, avant un retour à la normale à partir de juillet. Les périodes de confinement suivantes et les vagues épidémiques, en 2020 comme en 2021, n'ont manifestement eu qu'un effet limité sur les dépôts de dossiers, en raison d'un phénomène d'apprentissage et d'adaptation qui a concerné tant les ménages que les pouvoirs publics, les services publics, les commerces et les entreprises.

La correction des chiffres de mars à juin 2020, imaginée pour tenter de « gommer » les effets du premier confinement, aboutit à des dépôts annuels « corrigés » de quelque 132 000 dossiers de surendettement en 2020 (cf. graphique). Elle est bâtie en fonction des écarts mensuels moyens observés

sur les autres mois entre 2019 et 2020 d'une part, 2020 et 2021 d'autre part, et en considérant que les dossiers non déposés sur ces quatre mois n'ont entraîné aucun rattrapage ultérieur. Avec ces estimations, les évolutions annuelles 2020 (- 7,8 %) et 2021 (- 8,3 %) retrouvent une cohérence entre elles et avec la tendance 2014-2019 (baisse continue de 9 % par an en moyenne).

Dépôts mensuels de dossiers de surendettement entre 2019 et 2021 (en unités)



Source : Banque de France.

1 Banque de France (2021), « Crise Covid-19 et surendettement des ménages : une baisse record du nombre de dossiers déposés en 2020 », *Bulletin*, n° 238/2, novembre-décembre.

2

Profil des personnes et ménages ayant déposé un dossier de surendettement en ligne au cours de l'année 2021

Début décembre 2020, la Banque de France a ouvert la possibilité de déposer un dossier de surendettement sur son site Internet ¹, dans un espace personnel sécurisé. 2021 est donc la première année complète qui permet à la fois d'évaluer la contribution de ce canal aux dépôts dans leur ensemble et de mettre en évidence d'éventuelles spécificités des déposants en ligne.

Après trois premiers mois de croissance, de janvier à mars, les dépôts en ligne ont rapidement atteint un niveau de 12 à 16 % des dépôts éligibles au canal Internet ², ce qui représente entre 900 et 1 300 dossiers par mois (cf. graphique). Au total, 12 118 dossiers ont été déposés en ligne en 2021, soit 13 % des dépôts éligibles et 10 % de l'ensemble des dépôts annuels.

Alors que 49 % des débiteurs sont accompagnés par un travailleur social, seulement 12 % des débiteurs ayant déposé leur dossier en ligne sont dans le même cas.

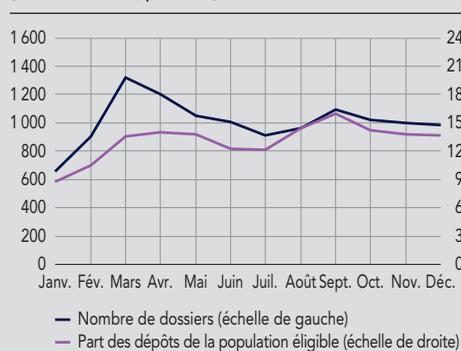
Les personnes qui déposent un dossier en ligne sont plus souvent des hommes vivant seuls ou des mères de famille monoparentale que parmi l'ensemble des

surendettés. Elles sont également plus jeunes : 67 % d'entre elles ont moins de 45 ans, contre 46 % des surendettés en général. Au sein de cette population, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en particulier chez les moins de 45 ans. 16 % des déposants en ligne sont hébergés, contre 12 % des personnes surendettées. 80 % d'entre eux sont actifs (dont 49 % en emploi et 31 % au chômage), alors que ce n'est le cas que de 60 % des surendettés dans leur ensemble.

Par catégorie socioprofessionnelle, et par rapport à l'ensemble des surendettés, les déposants en ligne sont surreprésentés chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 244 %), dans les professions intermédiaires (+ 105 %) et chez les employés (+ 46 %). Ils disposent également de conditions matérielles légèrement plus favorables : 57 % d'entre eux ont un niveau de vie qui les situe dans l'un des deux premiers déciles de niveau de vie de la population française, contre 65 % des surendettés dans leur ensemble. Les premiers sont 43 % à avoir une capacité de remboursement négative, les seconds 50 %.

S'agissant de localisation territoriale, 26 % des déposants en ligne résident dans une communauté de communes, 35 % dans une communauté d'agglomération et 39 % dans une métropole ou une communauté urbaine. De leur côté, les surendettés dans leur ensemble sont 31 % à habiter dans une communauté de communes, 36 % dans une communauté d'agglomération et 33 % dans une métropole ou une communauté urbaine.

Dépôts de dossiers de surendettement en ligne en 2021 (nombre en unités, part en %)



Source : Banque de France.

¹ <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/deposer-un-dossier-de-surendettement>

² Pour des raisons techniques et juridiques, dans un premier temps, les dossiers comportant un débiteur et un codébiteur ne sont pas éligibles au dépôt en ligne, de même que ceux dont le débiteur est sous tutelle ou sous curatelle.

VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES DONNÉES NATIONALES

1. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

(statistiques basées sur les situations de surendettement recevables)

1.1 Profil sociodémographique

Statut conjugal (en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2018
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	34,4	58,9
Divorcés/séparés	26,9	31,6	6,5
Célibataires	23,7	29,6	27,6
Veufs(ves)	4,8	4,4	7,0

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non). RP désigne la procédure de rétablissement personnel (cf. annexe 1).

b) France hors Mayotte, statut conjugal des personnes de 15 ans et plus.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Nombre de personnes à charge (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés 2021	dont situations orientées vers le RP 2021
0	60,2	56,8
1	16,7	17,4
2	12,9	14,0
3	6,4	7,0
4 et plus	3,8	4,8

Source : Banque de France.

Nombre d'enfants à charge (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2018
0	61,6	58,3	68,7
1	16,6	17,5	13,5
2	12,5	13,7	12,2
3	6,0	6,5	4,2
4 et plus	3,2	4,0	1,4

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon le nombre d'enfants à charge.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2018
Hommes seuls	28,7	29,4	15,9
Femmes seules	22,4	23,1	20,8
Couples sans enfant	10,0	5,2	26,1
Familles monoparentales	20,7	27,0	9,9
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>1,8</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>24,7</i>	<i>8,1</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	12,5	25,3
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,9	2,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Répartition par sexe et par âge (en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2021		dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 18 à 24 ans	1,5	2,5	1,3	3,1	5,3	5,0
De 25 à 34 ans	7,7	10,7	7,6	13,1	7,2	7,4
De 35 à 44 ans	11,0	12,6	10,9	13,6	7,7	8,0
De 45 à 54 ans	11,8	13,0	11,1	13,5	8,2	8,4
De 55 à 64 ans	8,6	8,3	8,1	8,6	7,7	8,3
De 65 à 74 ans	4,3	4,8	3,1	3,5	6,7	7,7
75 ans et plus	1,3	1,7	1,0	1,5	4,8	7,6
Ensemble	46,3	53,7	43,0	57,0	47,6	52,4

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France métropolitaine ; personnes de 18 ans et plus.

Sources : Banque de France ; Insee, bilan démographique de la France au 1^{er} janvier 2021.

Situation au regard du logement (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2021
Locataires	75,0	86,1	38,9
Propriétaires accédants	6,9	0,0	19,7
Propriétaires	3,2	0,1	36,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	9,9	2,3
Autres cas ^{c)}	2,9	3,8	2,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur principal.

b) France hors Mayotte ; répartition des résidences principales selon le statut d'occupation.

c) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Sources : Banque de France ; Insee et ministère de la Transition écologique et solidaire (SDES), estimation annuelle du parc de logements au 1^{er} janvier 2021.

1.2 Caractéristiques professionnelles

Situation professionnelle (en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2020
Actifs	59,9	53,2	54,5
Salariés en CDI ^{c)}	26,8	11,3	37,7
Salariés en CDD ^{c)}	4,9	3,8	4,3
Salariés intérimaires	2,2	1,7	1,1
Apprentis	nd	nd	0,9
Congé maternité	0,1	0,1	nd
Non-salariés	nd	nd	6,1
Professions libérales	0,0	0,0	nd
Artisans, commerçants	0,2	0,1	nd
Chômeurs	25,6	36,1	4,4
Inactifs	40,1	46,8	45,5
Sans profession	13,4	23,3	nd
Retraités	16,1	12,4	29,0
Élèves, étudiants, stagiaires en formation	0,4	0,4	8,4
Congé maladie longue durée	4,1	3,8	nd
Congé parental	0,6	0,7	nd
Invalides	5,4	6,1	nd

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France hors Mayotte, personnes de 15 ans et plus.

c) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

Sources : Banque de France; Insee, enquête Emploi 2020.

Professions et catégories socioprofessionnelles (en %)

	Personnes surendettées ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2020
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,5	4,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	0,4	10,6
Professions intermédiaires	3,0	1,4	13,7
Employés	30,5	23,8	14,4
Ouvriers	21,7	19,7	11,0
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	11,4	33,4
Autres personnes sans activité professionnelle ^{c)}	28,1	42,8	12,7

a) Personnes surendettées, de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs.

b) France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

c) Y compris chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Note : Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Sources : Banque de France; Insee, enquête Emploi 2020.

1.3 Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

Structure des ressources (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2018
Revenus d'activité ^{c)}	51,7	33,5	62,3
Pensions	20,4	18,1	23,7
Revenus du patrimoine	0,3	0,0	8,5
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	24,2	3,4
Minima sociaux	9,7	20,7	2,1
Autres ressources	3,3	3,5	–

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement recevables – en % du total des ressources.

b) France métropolitaine. Ménages dont le revenu disponible est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante – en % du revenu disponible global.

c) Y compris allocations chômage et indemnités journalières.

Sources : Banque de France ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav et CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021	Population française ^{b)} 2019
Ressources (R) < 972 euros	41,3	67,1	10,0
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	23,1	10,0
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	5,9	10,0
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	2,0	10,0
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	1,0	10,0
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	0,4	10,0
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	0,3	10,0
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	0,1	10,0
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,1	10,0
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,0	10,0

a) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles par unité de consommation, après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

b) France métropolitaine. Revenu disponible des ménages par unité de consommation, dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante – en % du nombre des ménages.

Note : Les ressources nettes d'un ménage par UC correspondent à son niveau de vie. Une définition du niveau de vie est fournie en annexe 5.

Sources : Banque de France ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav et CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

Patrimoine immobilier et financier (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	99,3
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	0,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	0,2
P ≥ 50 000 euros	11,9	0,2

a) Patrimoine immobilier et financier du débiteur et du codébiteur.

Source : Banque de France.

Capacité de remboursement (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021	dont situations orientées vers le RP ^{a)} 2021
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	91,2
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	8,3
<i>dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros</i>	<i>8,3</i>	<i>6,5</i>
<i>100 euros ≤ CAR < 250 euros</i>	<i>10,0</i>	<i>1,1</i>
<i>250 euros ≤ CAR < 450 euros</i>	<i>11,0</i>	<i>0,7</i>
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	0,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	0,2
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	0,0

a) Capacité de remboursement mensuelle des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables^{a)}

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4	80,5	14 440	3,0
Dettes immobilières	1 534 603	14 292	23 085	31,4	12,7	92 269	1,0
Dettes à la consommation	1 775 420	80 658	323 453	36,3	71,5	12 677	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	1 183	538	678	0,0	0,5	1 500	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	78 441	46 512	56 884	1,6	41,2	783	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5	77,8	3 853	3,0
Dettes de logement	336 642	54 127	65 854	6,9	48,0	3 505	1,0
Dettes d'énergie et de communication	95 416	56 051	116 987	2,0	49,7	1 100	2,0
Dettes de transport	440	1 062	1 198	0,0	0,9	153	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	27 734	29 606	47 253	0,6	26,2	532	1,0
Dettes de santé/d'éducation	30 360	24 881	40 534	0,6	22,1	423	1,0
Dettes alimentaires	13 800	3 046	3 278	0,3	2,7	2 282	1,0
Dettes fiscales	206 335	29 266	44 454	4,2	25,9	1 004	1,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1	54,2	1 924	2,0
Dettes diverses	525 977	31 604	54 808	10,8	28,0	1 446	1,0
Dettes sociales	133 551	32 949	47 557	2,7	29,2	1 249	1,0
Dettes professionnelles	25 231	838	1 141	0,5	0,7	6 753	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	102 097	20 398	29 696	2,1	18,1	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	3 352 627	112 110	833 774	68,6	99,4	16 075	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	4 716 167	112 681	817 328	96,5	99,9	17 292	6,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0	100,0	18 179	7,0

a) Voir nomenclature de l'endettement en annexe 1.

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

Caractéristiques de l'endettement pour les situations orientées vers le rétablissement personnel^{a)}

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	471 866	34 130	107 323	47,6	68,6	6 729	2,0
Dettes immobilières	86 892	1 401	1 858	8,8	2,8	43 706	1,0
Dettes à la consommation	360 960	28 916	84 485	36,4	58,1	7 501	2,0
Microcrédit et prêts sur gage	438	231	283	0,0	0,5	1 500	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	23 577	17 647	20 697	2,4	35,5	646	1,0
Dettes de charges courantes	318 904	42 051	160 084	32,2	84,5	4 107	3,0
Dettes de logement	172 921	28 384	34 393	17,5	57,0	3 552	1,0
Dettes d'énergie et de communication	51 290	29 162	64 269	5,2	58,6	1 191	2,0
Dettes de transport	226	495	561	0,0	1,0	144	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	11 283	14 017	22 340	1,1	28,2	469	1,0
Dettes de santé/d'éducation	16 452	13 220	21 861	1,7	26,6	405	1,0
Dettes alimentaires	5 287	1 454	1 560	0,5	2,9	2 178	1,0
Dettes fiscales	61 444	11 337	15 100	6,2	22,8	682	1,0
Autres dettes	200 059	28 719	63 506	20,2	57,7	1 628	2,0
Dettes diverses	89 056	12 896	21 894	9,0	25,9	998	1,0
Dettes sociales	61 937	17 184	25 368	6,3	34,5	1 084	1,0
Dettes professionnelles	4 504	279	388	0,5	0,6	3 617	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	44 562	10 789	15 856	4,5	21,7	772	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	903 937	49 650	329 055	91,2	99,8	10 920	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	919 980	49 689	309 981	92,8	99,8	10 375	5,0
Endettement global	990 829	49 765	330 913	100,0	100,0	11 230	6,0

a) Voir définition de la procédure de rétablissement personnel en annexe 1.

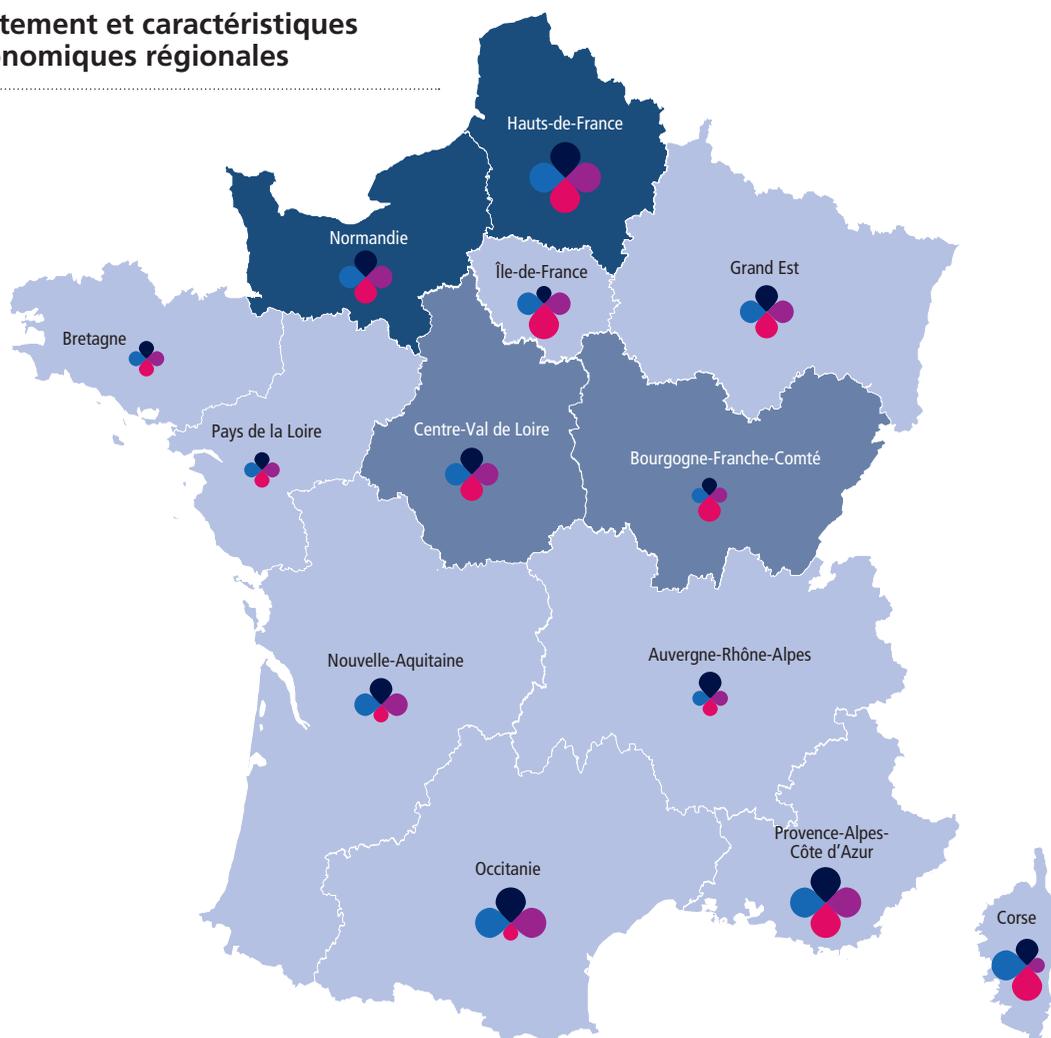
Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

CARTOGRAPHIE DU SURENDETTEMENT

1 Surendettement et caractéristiques socio-économiques régionales



CARTOGRAPHIE DU SURENDETTEMENT

TAUX DE CHÔMAGE

Données 2021
(2^e trimestre provisoire)

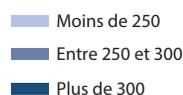


PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR LE RSA

Données 2020



Nombre de situations de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus *



TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Données 2018



PART DE LA POPULATION DE 25-64 ANS AYANT ARRÊTÉ SA SCOLARITÉ AVANT LA FIN DU COLLÈGE

Données 2018



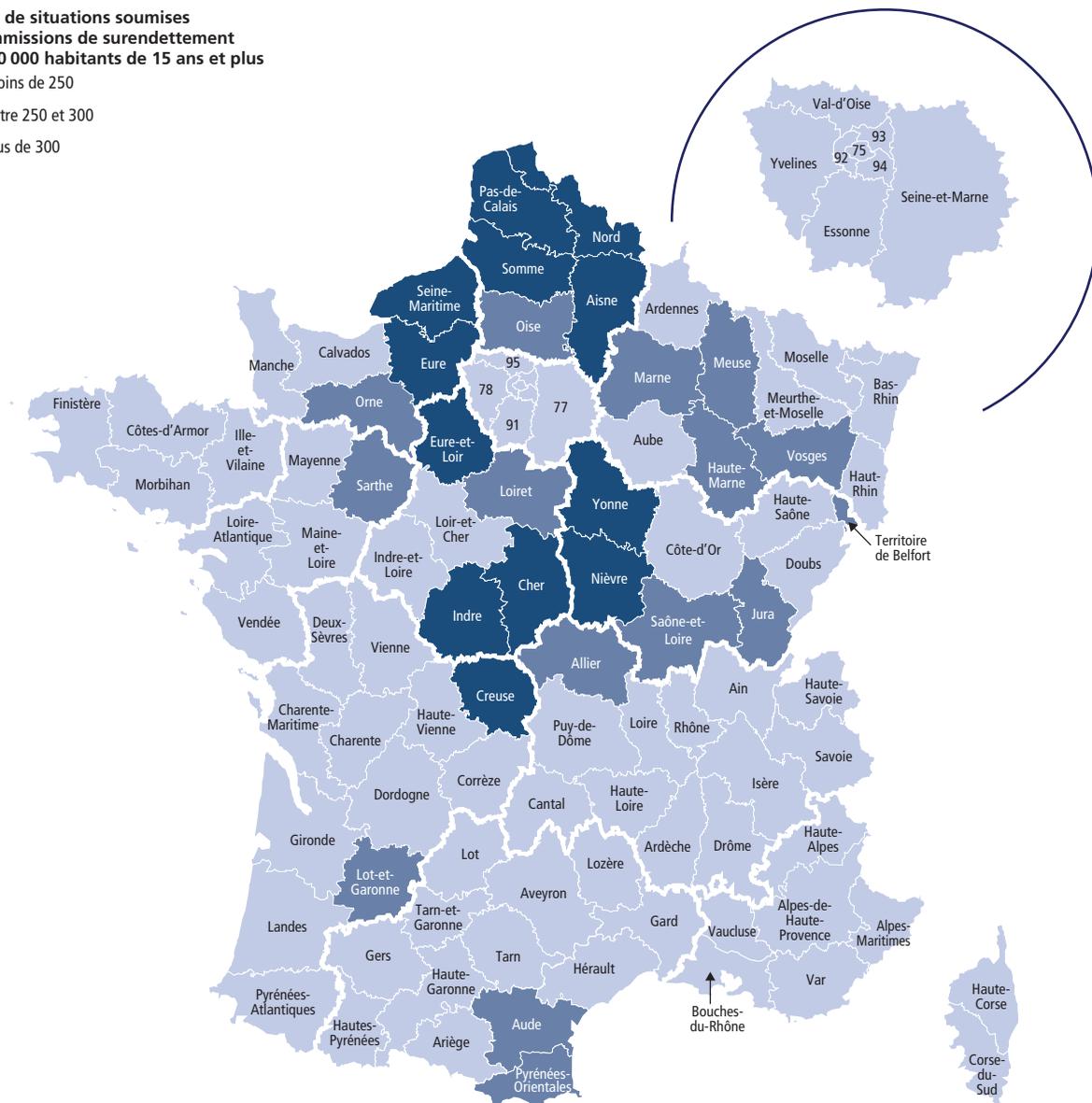
* Les ratios sont calculés à partir d'estimations de la population de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2021.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA.

2 Situations de surendettement par département

Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 250
- Entre 250 et 300
- Plus de 300



120 968 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

133 676 personnes surendettées ^{a)}

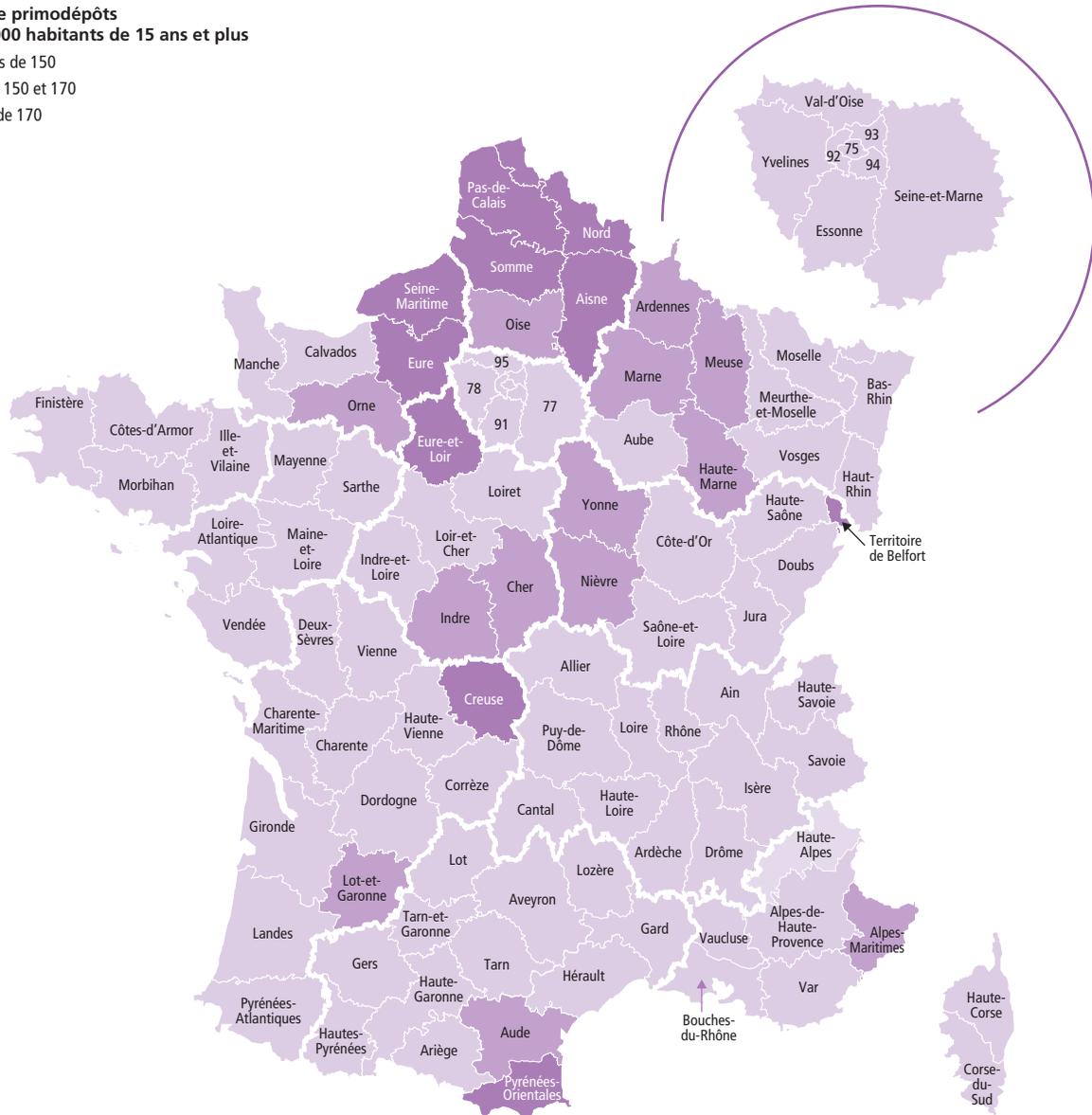
225 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

16 075 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

53 800 278 habitants ^{b)}

Nombre de primodépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 150
- Entre 150 et 170
- Plus de 170



69 856 nouvelles situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement (données sur 12 mois à fin septembre 2021)

130 nouvelles situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

53 800 278 habitants ^{b)}

a) Données 2021, nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs).

b) Population de 15 ans et plus (estimations de population au 1^{er} janvier 2021).

c) L'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés inclut les arriérés de charges courantes.

Sources : Banque de France, Insee.

DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	40
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	52
BRETAGNE	60
CENTRE-VAL DE LOIRE	68
CORSE	76
GRAND EST	84
HAUTS-DE-FRANCE	96
ÎLE-DE-FRANCE	104
NORMANDIE	112
NOUVELLE-AQUITAINE	120
OCCITANIE	132
PAYS DE LA LOIRE	146
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	154

Renvois communs sur l'intégralité du chapitre

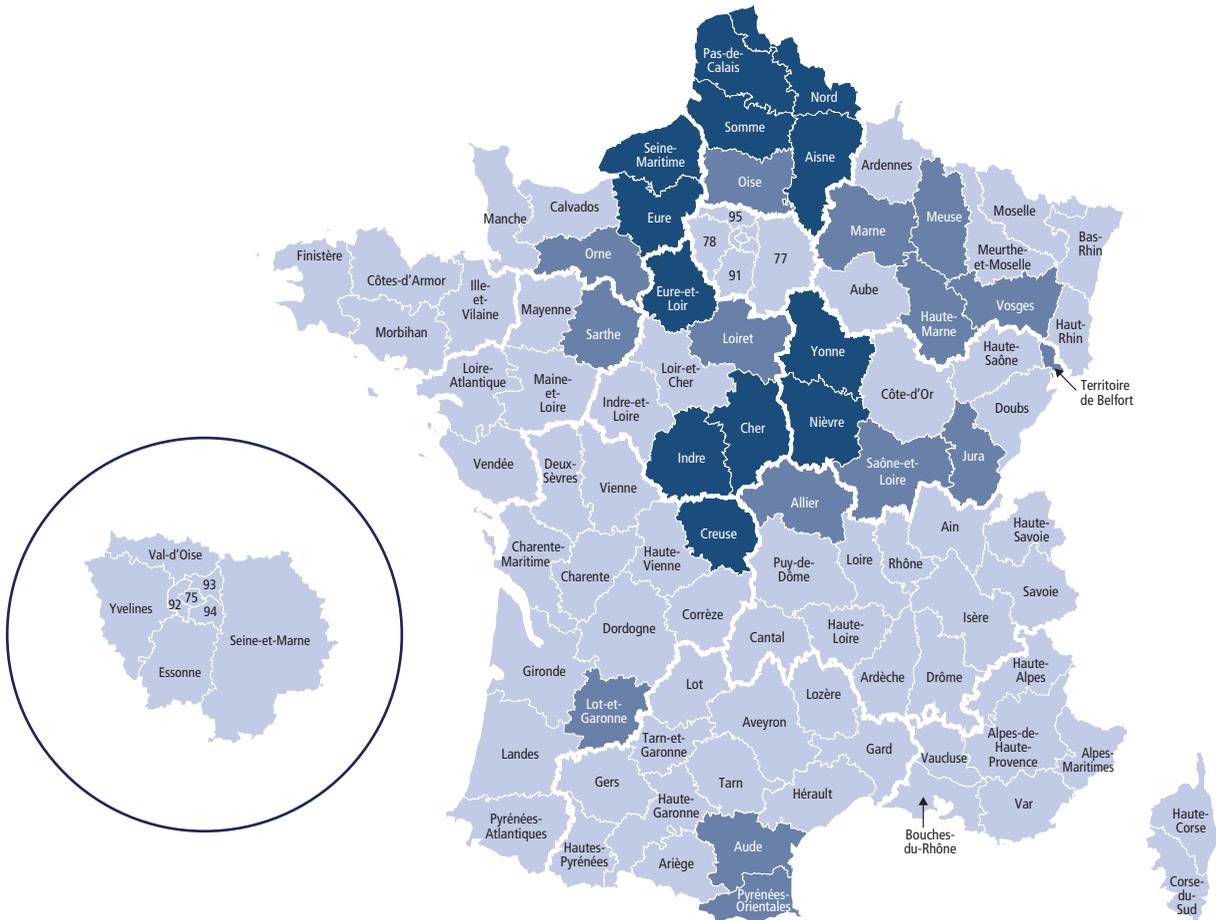
- a) **Personnes surendettées** : nombre de personnes surendettées (débiteurs et codébiteurs) dont le dossier a été déclaré ou jugé recevable en 2021 (source : Banque de France).
- b) **Situations de surendettement pour 100 000 habitants** : ratio rapportant le nombre de situations en 2021 à la population résidente du territoire considéré, âgée de 15 ans et plus au 1^{er} janvier 2021.
- c) **L'endettement médian, hors immobilier**, des ménages surendettés comprend les impayés de charges courantes.
- d) **Taux de pauvreté des ménages surendettés** : proportion de personnes surendettées (débiteurs, codébiteurs, conjoints et personnes à charge) vivant dans un ménage dont le dossier a été déclaré ou jugé recevable en 2021 et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté calculé par l'Insee.
- e) **Taux de chômage** : pourcentage de chômeurs dans la population active, mesuré par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT) ; données provisoires du 2^e trimestre 2021.
- f) **Part de la population couverte par le RSA** : nombre de personnes vivant dans les foyers allocataires du RSA en décembre 2020 (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge), rapporté à la population de moins de 65 ans du territoire considéré au 1^{er} janvier 2021.
- g) **Niveau de vie médian** : pour les modalités de calcul du niveau de vie, cf. annexe 5 ; pour une population donnée, le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux parties égales, la première vivant dans un ménage au niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, la seconde vivant dans un ménage au niveau de vie supérieur.
- h) **Taux de pauvreté** : proportion de personnes appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à 60 % du niveau de vie médian. Les données départementales se réfèrent à l'année 2018 et sont extraites de FiLoSoFi (fichier localisé social et fiscal). Pour la France métropolitaine, le taux de pauvreté est calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'année 2019.
- i) **Part de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège** : calcul effectué à partir des données du recensement de la population 2018.

Sources : Banque de France, Insee, Cnaf, MSA, Drees.

RAPPEL DES DONNÉES FRANCE

Nombre de situations soumises
aux commissions de surendettement
pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 250
- Entre 250 et 300
- Plus de 300



DONNÉES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

120 968 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

133 676 personnes surendettées ^{a)}

225 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

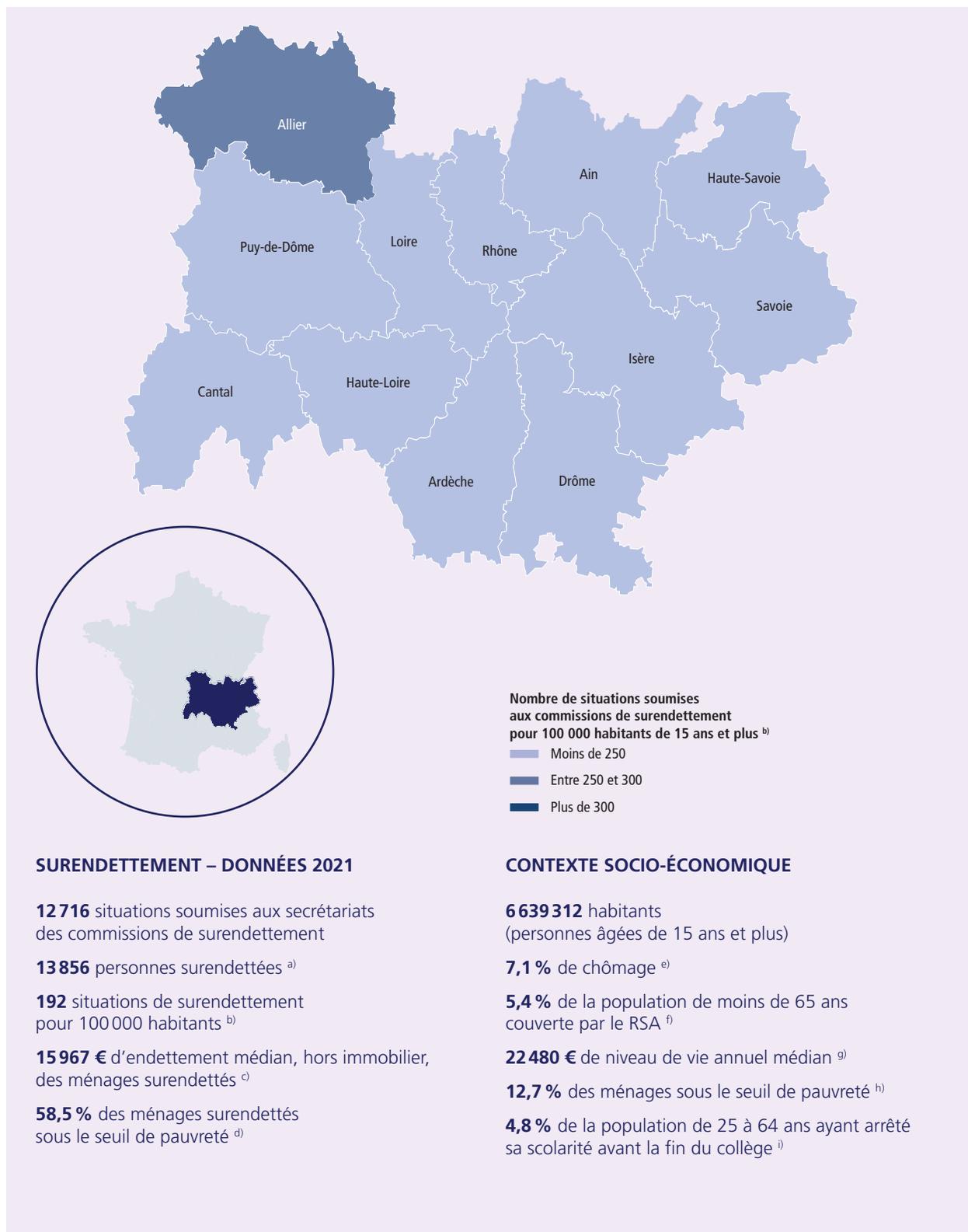
16 075 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8 % de chômage ^{e)}

7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





AIN

1 133 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 224 personnes surendettées ^{a)}

213 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 505 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,9 % de chômage ^{e)}

3,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

10,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ALLIER

846 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

968 personnes surendettées ^{a)}

299 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 380 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,5 % de chômage ^{e)}

9,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ARDÈCHE

403 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

438 personnes surendettées ^{a)}

147 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 147 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,0 % de chômage ^{e)}

5,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



CANTAL

208 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

210 personnes surendettées ^{a)}

168 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 526 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

4,4 % de chômage ^{e)}

4,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



DRÔME

793 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

810 personnes surendettées ^{a)}

185 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 647 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,8 % de chômage ^{e)}

6,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-LOIRE

418 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

453 personnes surendettées ^{a)}

219 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

11 758 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,2 % de chômage ^{e)}

4,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-SAVOIE

1 073 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 183 personnes surendettées ^{a)}

158 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

20 788 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

2,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

8,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



PUY-DE-DÔME

1 038 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 127 personnes surendettées ^{a)}

185 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 582 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,0 % de chômage ^{e)}

6,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ISÈRE

2 057 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 369 personnes surendettées ^{a)}

199 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 757 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,6 % de chômage ^{e)}

4,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



RHÔNE

2 741 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 791 personnes surendettées ^{a)}

178 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 738 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,2 % de chômage ^{e)}

6,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOIRE

1 430 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 656 personnes surendettées ^{a)}

288 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 830 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,9 % de chômage ^{e)}

6,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SAVOIE

576 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

627 personnes surendettées ^{a)}

159 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 031 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,4 % de chômage ^{e)}

3,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

10,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	31,0	15,9	16,3
Femmes seules	22,4	22,6	20,8	20,7
Couples sans enfant	10,0	9,3	26,1	26,4
Familles monoparentales	20,7	20,0	9,9	8,8
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,1</i>	<i>1,8</i>	<i>1,7</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>17,9</i>	<i>8,1</i>	<i>7,1</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	15,2	25,3	25,9
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,0	2,0	2,0

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	13 783	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>6 043</i>	<i>43,8</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>2 731</i>	<i>19,8</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>5 009</i>	<i>36,3</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	611	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>134</i>	<i>22,0</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>122</i>	<i>19,9</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>59</i>	<i>9,6</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>345</i>	<i>56,5</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	180	29,5

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	20 124
Mesures avec effacement partiel	23 622	21 520
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	20 559

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Statut conjugal^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	42,3	48,4	46,4	48,9	35,7	42,9	37,3
Divorcés/séparés	26,9	29,5	27,7	26,7	21,3	32,1	28,7	32,3
Célibataires	23,7	24,0	19,8	22,0	24,0	24,1	24,2	26,1
Veufs(ves)	4,8	4,2	4,0	5,0	5,8	8,0	4,2	4,3
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	60,2	62,1	56,8	60,1	63,0	66,8	64,7	69,0
1	16,7	15,8	17,6	17,0	12,6	16,8	16,5	12,7
2	12,9	12,2	14,6	12,7	13,2	9,8	11,5	9,2
3	6,4	6,4	6,8	4,8	7,7	3,8	5,1	5,3
4 et plus	3,8	3,5	4,2	5,4	3,6	2,7	2,2	3,8
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,5	1,3	1,9	0,9	1,0	1,2	2,0
De 25 à 34 ans	7,7	7,7	9,6	7,3	9,8	7,6	6,0	6,4
De 35 à 44 ans	11,0	11,5	12,4	8,2	8,9	11,0	12,0	13,0
De 45 à 54 ans	11,8	12,5	13,1	11,7	9,8	9,5	15,3	12,8
De 55 à 64 ans	8,6	8,7	6,9	10,2	8,7	8,6	7,9	7,7
De 65 à 74 ans	4,3	4,5	3,5	5,0	7,3	6,7	4,4	5,3
75 ans et plus	1,3	1,2	0,7	1,0	2,3	1,0	1,6	1,3
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,5	3,4	2,8	1,6	3,8	2,6	3,8
De 25 à 34 ans	10,7	10,7	12,1	10,3	9,6	10,0	10,7	8,6
De 35 à 44 ans	12,6	12,8	12,6	12,6	13,5	11,0	12,2	11,3
De 45 à 54 ans	13,0	12,6	12,8	11,7	12,3	13,3	12,2	13,0
De 55 à 64 ans	8,3	7,5	7,0	8,6	7,3	6,2	7,5	8,4
De 65 à 74 ans	4,8	4,9	3,8	7,2	5,5	7,6	3,7	5,1
75 ans et plus	1,7	1,5	0,7	1,5	2,5	2,9	2,5	1,3

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Locataires	75,0	76,4	77,0	71,5	74,0	76,1	75,5	74,3
Propriétaires accédants	6,9	6,1	6,4	10,8	7,4	5,4	5,7	7,6
Propriétaires	3,2	2,7	3,2	5,3	4,9	3,8	3,5	2,5
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,8	10,8	10,5	10,4	10,3	12,6	12,5
Autres cas ^{b)}	2,9	3,0	2,6	2,0	3,3	4,3	2,8	3,1

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Haute- Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie
Statut conjugal ^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	42,3	42,7	41,9	43,9	36,8	39,8	42,1
Divorcés/séparés	26,9	29,5	34,5	30,0	28,8	30,8	30,1	26,2
Célibataires	23,7	24,0	19,8	24,6	23,4	27,4	25,5	27,7
Veufs(ves)	4,8	4,2	2,9	3,5	3,9	5,0	4,6	4,0
Nombre de personnes à charge ^{b)}								
0	60,2	62,1	62,7	60,7	61,4	67,6	62,4	59,4
1	16,7	15,8	15,7	15,9	16,4	15,2	14,8	17,5
2	12,9	12,2	12,2	12,9	10,8	10,0	12,6	13,8
3	6,4	6,4	6,0	7,5	7,5	4,4	6,9	5,8
4 et plus	3,8	3,5	3,4	3,0	3,9	2,7	3,3	3,5
Répartition par sexe et par âge ^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,5	1,1	1,6	1,8	2,4	1,1	1,0
De 25 à 34 ans	7,7	7,7	7,4	7,4	8,9	8,1	7,3	6,9
De 35 à 44 ans	11,0	11,5	12,7	11,4	11,4	11,3	12,1	11,6
De 45 à 54 ans	11,8	12,5	12,0	13,3	12,9	11,8	12,0	12,4
De 55 à 64 ans	8,6	8,7	8,2	9,3	8,3	9,8	8,5	9,4
De 65 à 74 ans	4,3	4,5	4,6	4,2	4,0	4,2	4,6	4,3
75 ans et plus	1,3	1,2	0,9	1,2	1,1	0,9	1,5	1,1
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,5	1,9	2,5	3,0	1,7	2,0	2,1
De 25 à 34 ans	10,7	10,7	11,7	10,7	11,3	10,0	10,6	8,9
De 35 à 44 ans	12,6	12,8	16,1	13,1	12,2	12,0	11,9	15,2
De 45 à 54 ans	13,0	12,6	11,2	12,9	11,8	12,9	13,3	13,4
De 55 à 64 ans	8,3	7,5	6,8	7,0	7,2	8,3	8,1	6,7
De 65 à 74 ans	4,8	4,9	4,2	4,3	4,9	5,0	5,1	5,4
75 ans et plus	1,7	1,5	1,1	1,1	1,2	1,7	2,0	1,6

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Haute- Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie
Locataires	75,0	76,4	75,1	74,8	79,4	71,2	80,5	79,9
Propriétaires accédants	6,9	6,1	6,3	6,8	5,1	7,9	3,9	3,0
Propriétaires	3,2	2,7	2,6	2,0	2,4	4,6	1,0	2,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,8	12,9	12,6	10,8	14,3	11,6	10,4
Autres cas ^{b)}	2,9	3,0	3,2	3,8	2,4	2,1	3,0	3,9

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	56,4	63,0	46,3	54,8	45,7	54,6	45,7
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,9	29,7	20,0	23,7	21,9	25,9	16,1
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,9	5,0	5,5	5,0	5,2	5,9	4,6
Salariés intérimaires	2,2	2,4	2,9	1,8	1,8	2,4	1,9	3,3
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0
Chômeurs	25,6	22,9	25,2	18,6	24,0	16,2	20,4	21,6
Inactifs	40,1	43,6	37,0	53,7	45,2	54,3	45,4	54,3
Sans profession	13,4	15,8	14,1	18,7	14,6	13,8	16,2	21,4
Retraités	16,1	15,9	11,9	21,6	20,8	25,2	17,0	19,0
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,2	0,4	0,2	0,0	0,6	0,7
Congé maladie longue durée	4,1	4,4	3,8	4,4	3,4	5,2	3,1	3,3
Congé parental	0,6	0,7	1,2	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4
Invalides	5,4	6,4	5,8	8,1	5,7	9,5	7,9	9,5
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,4	0,8	0,1	0,7	0,5	1,1	0,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	1,2	0,2	2,3	1,0	1,5	0,7
Professions intermédiaires	3,0	3,2	2,9	1,0	1,8	1,0	3,2	1,8
Employés	30,5	27,5	30,7	22,1	28,5	21,9	26,7	13,7
Ouvriers	21,7	20,6	27,0	14,4	21,7	18,1	22,7	17,4
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	15,2	10,5	20,6	19,9	24,3	16,0	18,8
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	31,7	26,8	41,6	25,1	33,3	28,8	47,7

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Haute- Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	56,4	64,9	58,4	52,1	51,7	58,2	61,1
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,9	28,6	25,9	23,2	23,8	29,3	27,6
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,9	6,4	4,9	3,9	4,7	3,8	7,3
Salariés intérimaires	2,2	2,4	2,9	2,5	2,6	2,2	2,5	1,8
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3
Chômeurs	25,6	22,9	26,6	24,9	21,9	20,9	22,4	24,1
Inactifs	40,1	43,6	35,1	41,6	47,9	48,3	41,8	38,9
Sans profession	13,4	15,8	11,2	14,5	21,6	21,0	13,5	11,2
Retraités	16,1	15,9	14,5	14,2	14,7	16,2	16,2	15,9
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,6	0,7	0,0
Congé maladie longue durée	4,1	4,4	3,9	5,9	4,9	4,9	3,6	4,8
Congé parental	0,6	0,7	0,9	0,8	0,5	0,4	0,6	1,0
Invalides	5,4	6,4	4,4	6,0	6,2	5,1	7,2	6,1
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,4	0,6	0,2	0,4	0,1	0,6	0,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	1,9	1,5	0,4	0,5	1,9	1,0
Professions intermédiaires	3,0	3,2	7,2	5,3	2,3	1,3	2,0	4,8
Employés	30,5	27,5	33,0	28,5	21,0	24,2	32,5	29,2
Ouvriers	21,7	20,6	16,9	20,9	20,7	17,7	21,5	24,7
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	15,2	13,3	14,1	14,4	15,4	15,4	15,6
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	31,7	27,2	29,6	40,8	40,6	26,0	24,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	52,2	57,0	42,5	45,4	41,4	52,0	42,4
Pensions	20,4	20,5	16,8	25,7	25,9	34,3	21,4	23,3
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,7	0,8	0,2
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,0	13,6	15,8	14,7	13,4	13,4	17,0
Minima sociaux	9,7	9,6	8,3	11,8	9,7	7,4	9,3	14,3
Autres ressources	3,3	3,5	4,1	3,8	3,9	2,8	3,1	2,8
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	40,0	40,4	41,8	41,2	36,1	36,2	37,9
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,0	24,5	24,0	21,4	30,1	25,6	32,0
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	14,1	14,2	16,9	15,1	18,6	14,4	15,9
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,5	6,9	7,4	8,8	6,0	9,2	7,4
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,4	6,4	5,2	5,8	3,8	5,1	3,3
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,1	3,2	2,0	3,3	2,7	3,6	2,6
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,1	1,5	1,4	1,9	1,6	2,9	0,3
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,4	1,1	1,2	1,4	0,0	1,6	0,3
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	0,9	0,1	1,1	1,1	0,9	0,5
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	1,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	86,0	86,8	77,1	83,6	81,5	83,9	81,9
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,4	1,4	1,8	0,3	3,3	1,9	1,5
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,4	1,0	6,4	1,1	3,8	2,9	6,4
P ≥ 50 000 euros	11,9	10,2	10,9	14,7	15,1	11,4	11,3	10,2
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	49,9	50,2	47,8	50,7	52,2	49,1	51,1
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,2	26,5	29,6	27,4	31,5	28,7	33,8
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,7	7,7	7,8	7,4	10,9	7,7	8,1
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	10,5	9,9	11,4	10,7	9,8	10,7	13,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	11,1	8,8	10,4	9,3	10,9	10,3	12,2
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,5	12,5	12,0	11,8	12,0	11,2	9,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,9	7,6	8,2	6,8	2,2	8,4	4,6
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,4	3,1	2,4	3,3	2,2	2,6	1,0

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Haute- Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	52,2	61,6	54,1	48,6	50,2	52,9	53,5
Pensions	20,4	20,5	17,8	18,5	20,3	21,1	20,5	21,0
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,5	0,2	0,4
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,0	10,5	14,1	16,6	13,9	13,4	12,9
Minima sociaux	9,7	9,6	5,9	9,7	11,4	11,6	9,0	8,6
Autres ressources	3,3	3,5	3,9	3,3	3,0	2,7	3,9	3,7
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	40,0	33,5	41,3	43,6	44,8	39,2	36,7
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,0	21,0	23,8	24,1	23,6	23,0	26,2
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	14,1	14,4	12,9	14,6	10,7	14,5	13,3
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,5	9,6	8,9	7,5	7,9	9,7	9,4
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,4	6,5	5,2	3,8	5,3	5,9	7,5
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,1	5,3	2,9	2,6	3,7	2,6	2,4
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,1	3,6	2,0	1,8	2,1	2,4	2,1
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,4	2,7	1,5	1,2	1,1	1,6	1,3
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	1,5	1,0	0,6	0,6	0,9	0,7
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	1,9	0,3	0,3	0,1	0,2	0,4
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	86,0	85,5	86,5	88,6	81,8	90,1	88,8
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,4	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	0,4
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,4	1,5	1,4	2,4	4,4	1,5	1,5
P ≥ 50 000 euros	11,9	10,2	12,0	10,9	7,7	12,4	6,8	9,3
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	49,9	45,2	51,6	53,7	52,2	49,0	44,5
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,2	29,5	29,0	28,6	30,3	32,9	37,1
<i>dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros</i>	<i>8,3</i>	<i>8,7</i>	<i>8,9</i>	<i>8,5</i>	<i>7,4</i>	<i>9,6</i>	<i>9,3</i>	<i>12,5</i>
<i>100 euros ≤ CAR < 250 euros</i>	<i>10,0</i>	<i>10,5</i>	<i>9,7</i>	<i>9,5</i>	<i>10,6</i>	<i>9,3</i>	<i>11,2</i>	<i>11,4</i>
<i>250 euros ≤ CAR < 450 euros</i>	<i>11,0</i>	<i>11,1</i>	<i>10,9</i>	<i>11,1</i>	<i>10,6</i>	<i>11,4</i>	<i>12,4</i>	<i>13,2</i>
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,5	12,8	9,7	8,9	9,3	10,0	10,8
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,9	8,2	7,2	6,7	6,5	6,3	6,3
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,4	4,2	2,5	2,1	1,7	1,8	1,3

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

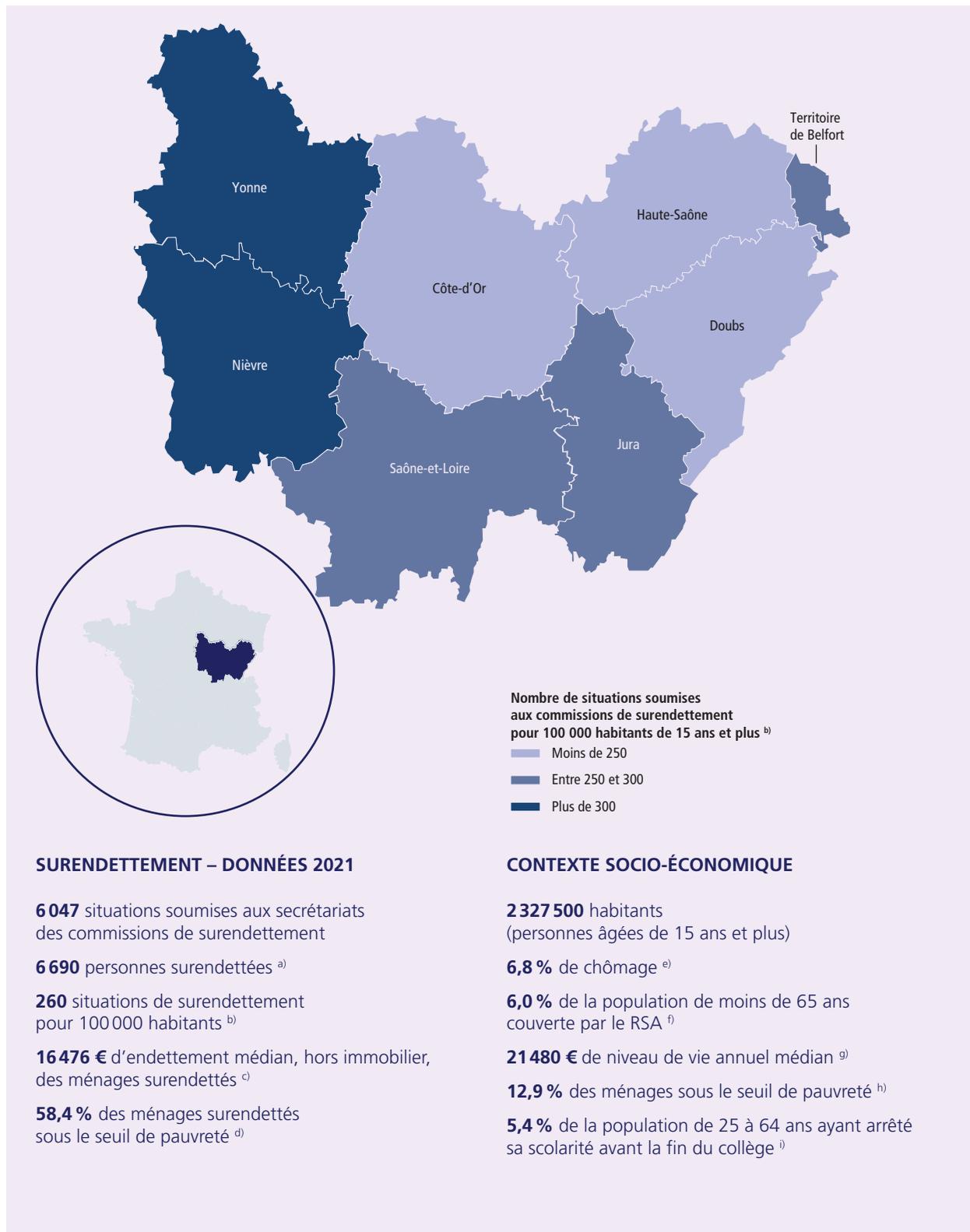
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	340 841	9 617	40 936	68,2	81,2	12 996	3,0
Dettes immobilières	160 375	1 374	2 236	32,1	11,6	94 215	1,0
Dettes à la consommation	171 641	8 467	32 108	34,3	71,5	11 838	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	133	60	70	0,0	0,5	1 580	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	8 692	5 305	6 522	1,7	44,8	800	1,0
Dettes de charges courantes	71 131	9 370	35 306	14,2	79,1	3 982	3,0
Dettes de logement	35 082	6 136	7 548	7,0	51,8	3 424	1,0
Dettes d'énergie et de communication	9 883	6 149	12 627	2,0	51,9	1 020	2,0
Dettes de transport	83	178	205	0,0	1,5	210	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 936	3 184	4 995	0,6	26,9	519	1,0
Dettes de santé/d'éducation	3 194	2 823	4 704	0,6	23,8	397	1,0
Dettes alimentaires	1 701	355	386	0,3	3,0	2 456	1,0
Dettes fiscales	18 251	3 236	4 841	3,7	27,3	932	1,0
Autres dettes	88 053	6 761	15 109	17,6	57,1	2 063	2,0
Dettes diverses	60 371	3 436	5 980	12,1	29,0	1 637	1,0
Dettes sociales	15 994	3 709	5 393	3,2	31,3	1 380	1,0
Dettes professionnelles	1 412	85	130	0,3	0,7	3 000	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	10 276	2 452	3 606	2,1	20,7	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	339 650	11 787	89 115	67,9	99,5	15 967	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	483 843	11 832	86 682	96,8	99,9	16 819	6,0
Endettement global	500 025	11 848	91 351	100,0	100,0	17 733	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ





CÔTE-D'OR

1 062 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 168 personnes surendettées ^{a)}

238 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 207 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,0 % de chômage ^{e)}

4,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



JURA

555 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

604 personnes surendettées ^{a)}

257 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 270 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,5 % de chômage ^{e)}

4,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



DOUBS

1 081 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 216 personnes surendettées ^{a)}

243 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

18 625 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,3 % de chômage ^{e)}

6,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



NIÈVRE

552 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

597 personnes surendettées ^{a)}

322 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 163 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

8,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-SAÔNE

427 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

453 personnes surendettées ^{a)}

219 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

19 707 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,9 % de chômage ^{e)}

5,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SAÔNE-ET-LOIRE

1 153 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 294 personnes surendettées ^{a)}

250 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 018 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,8 % de chômage ^{e)}

5,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



TERRITOIRE DE BELFORT

343 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

394 personnes surendettées ^{a)}

298 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 455 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,0 % de chômage ^{e)}

8,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



YONNE

874 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

964 personnes surendettées ^{a)}

315 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 751 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,3 % de chômage ^{e)}

7,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	29,8	15,9	16,9
Femmes seules	22,4	22,1	20,8	21,3
Couples sans enfant	10,0	10,6	26,1	28,7
Familles monoparentales	20,7	19,2	9,9	8,4
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	2,1	2,3	1,8	1,7
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	18,6	16,8	8,1	6,7
Couples avec enfant(s)	16,0	16,6	25,3	23,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	1,8	2,0	1,6

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	6 244	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	51 704	40,2	2 217	35,5
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	24 140	18,8	1 150	18,4
<i>autres situations closes^{d)}</i>	52 773	41,0	2 877	46,1

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	305	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	1 067	18,4	45	14,8
<i>dont dettes éligibles</i>	1 001	17,3	42	13,7
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	570	9,8	27	8,7
<i>autres situations closes^{c)}</i>	3 530	61,0	203	66,4
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	68	22,4

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	18 785
Mesures avec effacement partiel	23 622	23 169
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	20 283

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Statut conjugal ^{a)}										
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	45,1	44,7	44,7	47,0	43,9	42,7	47,0	43,0	45,7
Divorcés/séparés	26,9	30,2	30,2	30,6	30,9	30,8	28,3	28,8	31,9	31,2
Célibataires	23,7	19,4	19,7	20,6	17,0	20,4	22,6	18,5	20,6	16,9
Veufs(ves)	4,8	5,3	5,5	4,1	5,1	4,9	6,5	5,7	4,5	6,2
Nombre de personnes à charge ^{b)}										
0	60,2	61,8	60,7	60,3	63,1	62,3	65,6	62,6	58,6	62,2
1	16,7	16,9	15,2	18,2	17,6	17,1	16,2	16,4	20,7	16,5
2	12,9	11,9	15,0	11,0	9,9	11,0	10,9	12,6	12,3	10,4
3	6,4	5,8	5,6	7,0	6,7	6,7	3,7	5,1	4,5	6,4
4 et plus	3,8	3,5	3,4	3,5	2,7	2,9	3,5	3,3	3,9	4,5
Répartition par sexe et par âge ^{c)}										
Hommes										
De 18 à 24 ans	1,5	1,7	2,6	2,0	1,5	1,7	1,5	1,4	0,8	1,5
De 25 à 34 ans	7,7	8,0	7,7	8,5	8,8	8,6	7,7	7,5	9,6	6,8
De 35 à 44 ans	11,0	11,3	12,1	13,3	10,8	11,4	10,2	10,7	13,2	8,9
De 45 à 54 ans	11,8	12,3	10,4	12,6	12,4	12,7	11,2	13,7	12,9	12,3
De 55 à 64 ans	8,6	8,7	7,1	7,9	7,3	7,3	9,5	10,0	8,1	11,0
De 65 à 74 ans	4,3	4,1	4,0	3,2	4,4	3,8	5,0	3,9	3,0	5,4
75 ans et plus	1,3	1,4	1,5	0,8	1,5	1,5	2,5	1,8	0,5	1,1
Femmes										
De 18 à 24 ans	2,5	2,7	3,0	2,1	2,6	1,8	3,0	3,3	3,6	2,2
De 25 à 34 ans	10,7	11,0	12,2	12,7	9,3	9,8	10,6	10,1	10,9	10,4
De 35 à 44 ans	12,6	11,9	12,4	12,5	12,4	12,6	9,2	11,7	11,9	11,8
De 45 à 54 ans	13,0	12,6	11,7	12,9	13,2	14,7	12,1	11,4	12,9	13,6
De 55 à 64 ans	8,3	8,0	8,7	6,7	9,3	7,8	9,7	8,0	6,6	8,0
De 65 à 74 ans	4,8	4,5	5,1	3,8	5,5	4,3	4,9	4,4	4,3	4,7
75 ans et plus	1,7	1,7	1,5	0,9	0,9	2,0	2,8	2,0	1,5	2,3

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Locataires	75,0	70,0	74,1	72,9	70,6	69,4	61,3	69,7	78,1	64,3
Propriétaires accédants	6,9	10,8	8,0	9,5	10,4	10,4	13,9	10,0	9,3	15,9
Propriétaires	3,2	4,6	3,7	2,6	5,6	5,3	7,4	4,8	2,4	6,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,8	11,5	11,9	11,0	12,2	13,7	12,2	9,3	11,4
Autres cas ^{b)}	2,9	2,8	2,6	3,1	2,4	2,8	3,7	3,3	0,9	2,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, mariners, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Situation professionnelle										
Actifs	59,9	58,8	59,6	64,1	58,3	59,1	49,4	57,1	62,7	57,8
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	24,7	26,4	26,5	22,7	24,5	19,8	23,6	26,6	25,2
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,6	5,3	5,4	6,0	5,8	5,0	6,5	3,6	5,6
Salariés intérimaires	2,2	2,5	2,0	2,5	3,8	2,5	2,3	2,9	2,5	2,4
Congé maternité	0,1	0,2	0,3	0,2	0,4	0,2	0,0	0,1	0,3	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	0,1
Chômeurs	25,6	25,7	25,5	29,6	25,2	26,0	21,9	23,7	29,2	24,4
Inactifs	40,1	41,2	40,4	35,9	41,7	40,9	50,6	42,9	37,3	42,2
Sans profession	13,4	12,8	12,0	12,4	9,5	11,1	15,2	13,6	19,0	11,8
Retraités	16,1	16,6	16,4	12,5	17,7	14,7	22,3	17,5	12,7	19,5
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,3	0,7	0,2	0,2	0,5	0,4	0,5	0,0
Congé maladie longue durée	4,1	4,6	5,5	3,9	4,9	7,3	3,9	4,2	3,3	4,1
Congé parental	0,6	0,7	1,2	0,7	0,2	0,5	0,5	0,5	0,0	1,1
Invalides	5,4	6,1	5,0	5,6	9,3	7,1	8,2	6,7	1,8	5,6
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}										
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,7	0,3	0,4	0,5	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,0	1,3	1,2	0,9	0,7	1,2	0,6	1,8	1,1
Professions intermédiaires	3,0	2,5	2,7	1,9	0,2	3,5	2,7	3,2	2,0	2,9
Employés	30,5	25,7	30,8	27,2	25,6	26,0	22,1	22,0	25,9	24,2
Ouvriers	21,7	26,4	26,1	25,3	23,8	30,0	24,6	27,6	25,4	27,0
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	15,7	15,8	11,7	17,2	13,1	21,3	17,1	11,7	17,9
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,3	23,0	32,6	31,8	26,2	27,8	29,1	32,7	26,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	Côte- d'Or	Doubs	Haute- Saône	Jura	Nièvre	Saône- et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Structure des ressources ^{a)}										
Revenus d'activité	51,7	51,1	50,4	55,7	48,0	54,8	40,9	51,6	55,6	48,4
Pensions	20,4	21,1	22,2	16,6	24,1	19,1	29,3	21,0	15,5	23,1
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,1	0,3	0,6	0,2	0,5	0,6	0,0	0,3
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,2	15,6	13,3	13,8	14,0	14,1	13,3	15,6	14,8
Minima sociaux	9,7	9,7	8,2	10,4	10,3	8,6	12,4	9,9	10,2	9,3
Autres ressources	3,3	3,5	3,6	3,7	3,2	3,2	2,7	3,6	3,1	4,1
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}										
Ressources (R) < 972 euros	41,3	39,8	41,3	39,3	39,0	37,1	38,4	38,8	40,3	42,3
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,7	23,9	22,6	24,2	25,8	25,8	28,0	26,4	22,1
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	14,1	13,8	14,7	14,2	14,3	14,8	13,9	14,5	13,4
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,5	8,7	8,7	7,8	9,3	9,3	8,0	8,2	8,4
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,2	5,5	5,9	6,7	5,2	5,7	4,4	4,2	4,7
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,3	3,3	2,6	3,5	3,4	3,1	3,4	2,4	4,1
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	1,8	1,1	1,6	3,5	1,8	1,8	1,6	2,1	2,5
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,4	1,7	2,0	0,3	1,8	0,8	1,2	0,9	1,2
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	0,5	1,9	0,3	0,8	0,4	0,5	0,3	1,0
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	0,1	0,8	0,5	0,6	0,0	0,3	0,6	0,4
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}										
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	77,9	82,9	81,8	77,3	78,0	68,6	77,0	84,1	71,3
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,6	1,7	1,6	1,6	1,2	2,1	2,2	0,3	1,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	4,6	3,4	2,3	6,1	2,8	10,4	4,5	3,3	6,8
P ≥ 50 000 euros	11,9	15,9	11,9	14,3	15,0	18,1	18,9	16,3	12,3	20,5
Capacité de remboursement ^{d)}										
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	47,1	50,9	48,2	51,9	38,9	44,1	46,0	52,3	45,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,1	29,0	26,9	24,9	36,7	31,6	32,3	27,6	30,6
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	9,0	8,4	7,5	7,5	12,6	10,0	9,3	7,5	9,7
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	10,3	10,5	8,6	8,6	9,4	11,9	11,1	10,2	11,2
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,8	10,0	10,8	8,8	14,7	9,8	11,9	9,9	9,7
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,7	10,9	12,0	12,6	12,4	12,9	11,5	12,3	11,0
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,9	7,4	8,8	8,0	7,7	10,0	6,8	5,4	8,9
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	3,1	1,8	4,0	2,7	4,3	1,4	3,4	2,4	3,9

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	194 516	4 697	20 981	76,0	83,4	16 266	4,0
Dettes immobilières	96 717	1 053	1 668	37,8	18,7	79 488	1,0
Dettes à la consommation	93 439	4 090	16 025	36,5	72,6	12 883	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	73	29	35	0,0	0,5	2 053	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	4 287	2 618	3 253	1,7	46,5	783	1,0
Dettes de charges courantes	29 339	4 391	17 724	11,5	77,9	3 787	3,0
Dettes de logement	14 051	2 637	3 460	5,5	46,8	3 243	1,0
Dettes d'énergie et de communication	4 974	2 925	6 252	1,9	51,9	1 096	2,0
Dettes de transport	49	64	78	0,0	1,1	423	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 076	1 732	2 981	0,8	30,7	619	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 428	1 341	2 290	0,6	23,8	419	1,0
Dettes alimentaires	776	183	195	0,3	3,2	2 386	1,0
Dettes fiscales	5 984	1 541	2 468	2,3	27,4	921	1,0
Autres dettes	32 195	3 185	7 113	12,6	56,5	1 779	2,0
Dettes diverses	21 604	1 677	3 049	8,4	29,8	1 200	1,0
Dettes sociales	5 993	1 719	2 321	2,3	30,5	1 090	1,0
Dettes professionnelles	1 256	33	48	0,5	0,6	14 052	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	3 342	1 144	1 695	1,3	20,3	747	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	159 333	5 583	44 150	62,2	99,1	16 476	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	249 556	5 628	43 668	97,5	99,9	18 689	7,0
Endettement global	256 050	5 634	45 818	100,0	100,0	19 709	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

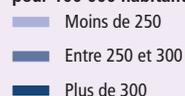
<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION BRETAGNE



Nombre de situations soumises
aux commissions de surendettement
pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ^{b)}



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

4 886 situations soumises aux secrétariats
des commissions de surendettement

5 520 personnes surendettées ^{a)}

174 situations de surendettement
pour 100 000 habitants ^{b)}

14 293 € d'endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés ^{c)}

56,8 % des ménages surendettés
sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2 807 065 habitants
(personnes âgées de 15 ans et plus)

6,5 % de chômage ^{e)}

4,7 % de la population de moins de 65 ans
couverte par le RSA ^{f)}

21 750 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

10,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

3,2 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté
sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



CÔTES-D'ARMOR

946 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 088 personnes surendettées ^{a)}

188 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 220 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,0 % de chômage ^{e)}

5,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ILLE-ET-VILAINE

1 619 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 821 personnes surendettées ^{a)}

181 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 431 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,8 % de chômage ^{e)}

4,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

10,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



FINISTÈRE

1 259 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 428 personnes surendettées ^{a)}

164 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 155 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,8 % de chômage ^{e)}

4,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

10,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MORBIHAN

1 062 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 183 personnes surendettées ^{a)}

166 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 513 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

4,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	33,4	15,9	16,9
Femmes seules	22,4	21,8	20,8	21,7
Couples sans enfant	10,0	9,2	26,1	28,1
Familles monoparentales	20,7	18,0	9,9	7,7
dont : hommes seuls avec enfant(s)	2,1	1,9	1,8	1,6
femmes seules avec enfant(s)	18,6	16,1	8,1	6,1
Couples avec enfant(s)	16,0	16,1	25,3	23,9
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	1,4	2,0	1,7

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes ^{a)}	128 617	100,0	5 212	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	51 704	40,2	2 098	40,3
mesures avec effacement partiel ^{c)}	24 140	18,8	960	18,4
autres situations closes ^{d)}	52 773	41,0	2 154	41,3

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	5 790	100,0	225	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 067	18,4	41	18,4
dont dettes éligibles	1 001	17,3	38	17,0
mesures avec effacement partiel – montant effacé	570	9,8	26	11,5
autres situations closes ^{c)}	3 530	61,0	134	59,4
Montant total effacé ^{d)}	1 571	27,1	64	28,5

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	18 201
Mesures avec effacement partiel	23 622	26 979
Montant moyen effacé ^{b)}	20 716	20 957

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Statut conjugal ^{a)}						
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	42,8	43,8	44,4	41,7	41,6
Divorcés/séparés	26,9	27,2	26,6	26,3	27,6	28,1
Célibataires	23,7	25,9	24,7	25,2	27,6	25,2
Veufs(ves)	4,8	4,1	4,9	4,1	3,1	5,1
Nombre de personnes à charge ^{b)}						
0	60,2	63,7	62,7	65,5	61,2	66,4
1	16,7	15,9	15,8	14,3	17,3	15,6
2	12,9	12,2	12,2	12,2	12,6	11,6
3	6,4	5,4	5,7	4,7	6,1	4,6
4 et plus	3,8	2,8	3,6	3,2	2,8	1,8
Répartition par sexe et par âge ^{c)}						
Hommes						
De 18 à 24 ans	1,5	1,7	0,9	1,6	2,3	1,8
De 25 à 34 ans	7,7	8,1	8,1	8,0	8,8	7,3
De 35 à 44 ans	11,0	12,4	12,2	12,2	13,1	11,8
De 45 à 54 ans	11,8	12,8	12,8	12,8	12,9	12,8
De 55 à 64 ans	8,6	8,5	9,8	8,5	7,0	9,4
De 65 à 74 ans	4,3	4,2	4,7	5,0	3,6	3,6
75 ans et plus	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3
Femmes						
De 18 à 24 ans	2,5	2,6	2,5	2,2	3,0	2,5
De 25 à 34 ans	10,7	10,9	10,5	10,5	12,3	9,6
De 35 à 44 ans	12,6	11,8	13,1	11,3	11,9	11,2
De 45 à 54 ans	13,0	12,6	11,4	12,8	12,6	13,4
De 55 à 64 ans	8,3	7,4	7,6	8,1	6,3	7,9
De 65 à 74 ans	4,8	4,2	3,6	4,6	3,7	5,1
75 ans et plus	1,7	1,6	1,7	1,3	1,3	2,2

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Locataires	75,0	74,1	71,5	71,8	78,1	73,1
Propriétaires accédants	6,9	7,6	9,6	9,7	4,7	8,0
Propriétaires	3,2	3,3	3,7	3,5	2,6	3,6
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,5	12,6	12,6	12,3	12,7
Autres cas ^{b)}	2,9	2,5	2,5	2,5	2,4	2,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Situation professionnelle						
Actifs	59,9	62,3	60,5	60,9	64,9	61,5
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,9	25,1	26,8	26,7	24,6
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,7	6,5	6,1	4,8	5,7
Salariés intérimaires	2,2	3,1	3,6	2,0	3,6	3,1
Congé maternité	0,1	0,2	0,3	0,0	0,3	0,3
Professions libérales	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Artisans, commerçants	0,2	0,3	0,0	0,4	0,1	0,5
Chômeurs	25,6	27,1	24,9	25,6	29,4	27,2
Inactifs	40,1	37,7	39,5	39,1	35,1	38,5
Sans profession	13,4	10,7	13,4	11,1	10,3	8,2
Retraités	16,1	15,0	15,9	15,5	13,0	16,7
Élèves ou étudiants	0,4	0,6	0,4	0,7	0,7	0,3
Congé maladie longue durée	4,1	4,2	3,7	3,6	4,4	4,9
Congé parental	0,6	0,8	0,7	0,9	0,7	0,8
Invalides	5,4	6,6	5,4	7,2	6,1	7,5
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}						
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,5	0,2	1,1	0,3	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	1,3	1,4	1,2	1,4
Professions intermédiaires	3,0	2,6	3,1	2,7	2,3	2,8
Employés	30,5	28,4	20,6	31,4	27,9	32,5
Ouvriers	21,7	25,2	22,8	26,8	24,7	26,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	13,3	15,3	12,5	12,5	13,5
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,7	36,7	24,2	31,1	23,0

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Structure des ressources ^{a)}						
Revenus d'activité	51,7	51,9	52,3	49,8	52,8	52,4
Pensions	20,4	20,7	21,0	21,3	18,5	23,3
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,0	14,3	14,3	14,9	12,2
Minima sociaux	9,7	9,6	9,0	10,6	10,0	8,5
Autres ressources	3,3	3,6	3,3	3,8	3,6	3,5
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}						
Ressources (R) < 972 euros	41,3	40,0	39,4	41,1	41,6	36,9
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,4	25,0	23,2	24,3	25,4
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	14,6	14,4	15,1	14,0	15,2
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,3	10,7	8,5	8,4	10,2
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,4	5,7	5,4	4,9	5,8
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,0	2,8	3,3	3,3	2,6
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	1,8	0,8	2,4	1,8	1,9
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,0	0,6	0,9	1,1	1,2
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,5	0,4	0,2	0,6	0,7
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,1	0,2	0,0	0,1	0,2
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}						
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	82,6	79,3	80,2	87,5	80,7
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,4	1,7	1,2	1,2	1,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,7	4,9	2,7	1,8	2,3
P ≥ 50 000 euros	11,9	13,2	14,1	15,9	9,5	15,1
Capacité de remboursement ^{d)}						
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	47,2	46,7	45,5	49,4	46,1
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	32,7	33,7	32,2	33,1	31,9
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,6	7,4	9,0	9,0	8,6
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	11,7	12,6	12,1	11,1	11,4
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	12,4	13,6	11,1	13,0	11,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,5	9,3	11,2	10,4	11,1
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,3	7,7	8,8	5,3	8,5
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,2	2,6	2,4	1,8	2,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

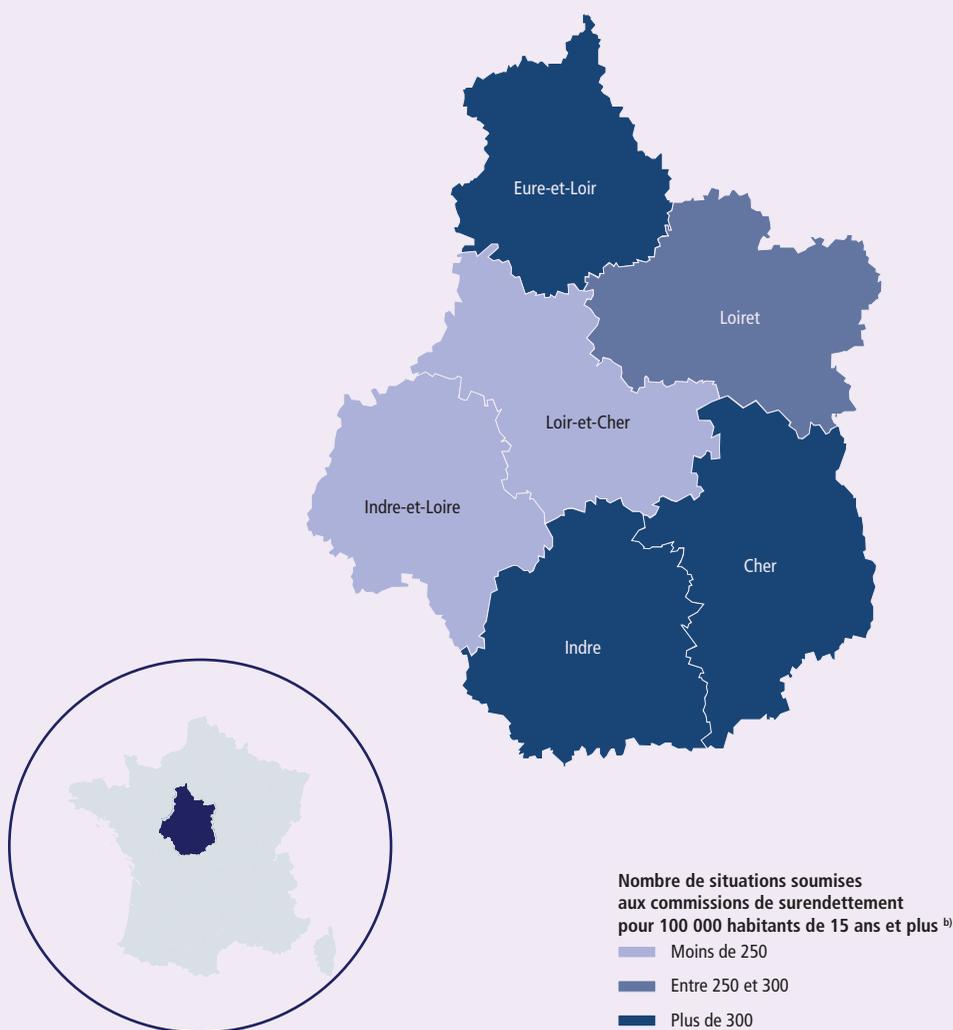
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	139 020	3 817	16 903	71,2	80,9	13 513	3,0
Dettes immobilières	67 402	719	1 400	34,5	15,2	85 783	2,0
Dettes à la consommation	68 168	3 346	12 827	34,9	70,9	11 218	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	36	24	24	0,0	0,5	1 446	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	3 415	2 127	2 652	1,7	45,1	800	1,0
Dettes de charges courantes	25 560	3 678	14 863	13,1	77,9	3 427	3,0
Dettes de logement	10 082	2 122	2 582	5,2	45,0	2 916	1,0
Dettes d'énergie et de communication	4 334	2 597	5 828	2,2	55,0	1 115	2,0
Dettes de transport	30	119	136	0,0	2,5	160	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 032	1 276	2 135	0,5	27,0	500	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 278	1 270	2 186	0,7	26,9	385	1,0
Dettes alimentaires	657	167	175	0,3	3,5	2 085	1,0
Dettes fiscales	8 147	1 241	1 822	4,2	26,3	915	1,0
Autres dettes	30 647	2 756	6 411	15,7	58,4	2 000	2,0
Dettes diverses	20 170	1 603	2 911	10,3	34,0	1 332	1,0
Dettes sociales	5 498	1 421	2 112	2,8	30,1	1 248	1,0
Dettes professionnelles	908	44	59	0,5	0,9	9 118	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	4 071	888	1 329	2,1	18,8	749	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	127 825	4 686	36 777	65,5	99,3	14 293	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	187 687	4 714	36 317	96,1	99,9	15 944	7,0
Endettement global	195 227	4 720	38 177	100,0	100,0	16 943	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

5 663 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

6 338 personnes surendettées ^{a)}

267 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

15 754 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

58,6 % des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2 118 291 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

7,3 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

21 560 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

13,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

5,3 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



CHER

802 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

900 personnes surendettées ^{a)}

320 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 026 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,1 % de chômage ^{e)}

9,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



EURE-ET-LOIRE

1 107 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 230 personnes surendettées ^{a)}

318 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 948 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,2 % de chômage ^{e)}

5,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



INDRE

603 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

655 personnes surendettées ^{a)}

325 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 602 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,7 % de chômage ^{e)}

7,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



INDRE-ET-LOIRE

1 138 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 246 personnes surendettées ^{a)}

225 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 761 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,1 % de chômage ^{e)}

6,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOIR-ET-CHER

605 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

693 personnes surendettées ^{a)}

222 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 936 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,5 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOIRET

1 408 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 614 personnes surendettées ^{a)}

254 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 975 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,4 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	28,0	15,9	16,0
Femmes seules	22,4	22,2	20,8	20,6
Couples sans enfant	10,0	10,8	26,1	29,1
Familles monoparentales	20,7	20,8	9,9	8,5
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,6</i>	<i>1,8</i>	<i>1,7</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>18,3</i>	<i>8,1</i>	<i>6,9</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	16,4	25,3	24,3
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	1,8	2,0	1,5

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	5 940	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>2 220</i>	<i>37,4</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>998</i>	<i>16,8</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>2 722</i>	<i>45,8</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	288	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>43</i>	<i>14,9</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>39</i>	<i>13,7</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>21</i>	<i>7,1</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>198</i>	<i>68,7</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	60	20,8

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	17 775
Mesures avec effacement partiel	23 622	20 551
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	18 636

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Statut conjugal ^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	45,3	47,6	46,5	45,2	39,0	48,2	46,8
Divorcés/séparés	26,9	26,0	23,5	26,4	23,5	30,3	28,0	24,1
Célibataires	23,7	23,4	22,0	22,5	25,4	25,7	18,8	24,3
Veufs(ves)	4,8	5,3	7,0	4,5	5,9	5,0	5,1	4,8
Nombre de personnes à charge ^{b)}								
0	60,2	60,3	60,0	56,4	68,4	62,2	61,9	57,8
1	16,7	16,4	16,7	15,2	14,0	16,8	17,0	17,8
2	12,9	13,0	14,7	15,4	8,7	12,0	10,7	13,6
3	6,4	6,6	5,1	8,3	5,1	6,0	7,5	6,9
4 et plus	3,8	3,7	3,6	4,6	3,8	2,9	2,8	3,9
Répartition par sexe et par âge ^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,6	2,1	1,5	2,4	1,8	0,7	1,3
De 25 à 34 ans	7,7	7,3	7,2	7,2	6,0	9,1	6,2	7,1
De 35 à 44 ans	11,0	11,2	11,1	12,0	10,2	11,2	10,1	11,5
De 45 à 54 ans	11,8	11,7	11,8	11,0	11,9	10,8	12,0	12,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,6	8,0	8,4	9,5	7,8	10,2	8,6
De 65 à 74 ans	4,3	4,1	5,4	3,3	5,2	4,3	4,3	3,4
75 ans et plus	1,3	1,4	1,2	0,7	1,1	1,9	1,4	1,9
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,5	3,6	1,8	3,4	2,7	1,7	2,2
De 25 à 34 ans	10,7	10,7	8,8	11,5	9,8	12,0	9,8	10,8
De 35 à 44 ans	12,6	12,6	11,8	13,9	9,3	11,3	11,8	14,7
De 45 à 54 ans	13,0	13,1	13,2	13,7	12,5	13,2	13,4	12,5
De 55 à 64 ans	8,3	8,1	7,3	8,9	9,8	7,5	8,7	7,6
De 65 à 74 ans	4,8	5,1	6,1	4,7	6,7	4,1	7,1	4,0
75 ans et plus	1,7	2,0	2,3	1,5	2,3	2,2	2,5	1,8

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Locataires	75,0	70,9	65,6	71,5	71,1	74,8	66,3	72,3
Propriétaires accédants	6,9	10,1	12,7	11,1	9,4	6,8	11,4	10,3
Propriétaires	3,2	4,5	6,3	5,2	5,6	2,3	6,7	3,5
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,5	13,2	11,0	10,7	12,1	12,1	10,6
Autres cas ^{b)}	2,9	2,9	2,3	1,3	3,1	4,0	3,5	3,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	CENTRE- VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	61,5	55,3	62,0	57,7	65,7	62,8	62,1
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	27,8	23,9	30,5	24,1	27,8	28,7	29,0
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,2	7,4	4,4	5,2	5,6	4,0	4,6
Salariés intérimaires	2,2	2,5	2,3	2,1	2,6	1,6	2,5	3,4
Congé maternité	0,1	0,2	0,1	0,1	0,5	0,2	0,0	0,3
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,6	0,2
Chômeurs	25,6	25,7	21,4	24,7	25,3	30,4	27,0	24,7
Inactifs	40,1	38,5	44,7	38,0	42,3	34,3	37,2	37,9
Sans profession	13,4	11,3	15,2	14,1	9,6	7,1	5,9	13,3
Retraités	16,1	17,1	20,0	14,5	21,1	16,1	21,2	14,8
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,2	0,1	0,9	0,6	0,1	0,5
Congé maladie longue durée	4,1	3,8	3,2	3,8	3,5	4,3	3,8	3,7
Congé parental	0,6	0,7	0,6	0,3	0,5	0,6	1,3	0,9
Invalides	5,4	5,3	5,4	5,2	6,7	5,5	4,9	4,7
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,5	1,0	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,2	1,1	1,4	0,9	1,4	0,7	1,4
Professions intermédiaires	3,0	2,7	2,9	2,8	2,0	1,8	3,0	3,5
Employés	30,5	32,6	26,2	31,5	32,5	37,1	38,5	30,9
Ouvriers	21,7	25,4	27,4	21,8	22,9	24,6	23,2	29,6
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	16,1	19,2	13,1	19,8	15,7	19,0	14,1
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	21,5	22,7	29,1	21,7	19,0	14,4	20,1

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	CENTRE- VAL DE LOIRE	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	51,5	47,8	53,7	47,3	52,2	49,4	53,8
Pensions	20,4	21,3	23,3	19,4	24,0	20,6	24,6	19,6
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,1	13,9	14,6	14,3	14,1	13,0	14,3
Minima sociaux	9,7	9,3	10,9	8,4	10,4	9,3	8,7	8,9
Autres ressources	3,3	3,5	3,8	3,6	3,8	3,7	3,9	3,0
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	41,0	41,3	44,1	38,6	40,4	37,6	41,4
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	23,6	26,2	21,4	25,4	24,0	22,7	23,3
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,3	14,2	12,1	14,1	12,6	16,3	12,5
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,9	7,6	10,2	9,3	8,4	10,2	8,4
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,2	3,7	4,9	6,6	6,5	4,9	4,7
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,4	3,2	3,5	2,7	3,2	3,2	4,1
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,2	2,0	1,1	1,5	2,7	3,0	2,7
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,5	1,2	1,7	1,3	1,5	1,2	1,7
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,7	0,4	0,8	0,2	0,6	0,9	1,1
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,2	0,1	0,3	0,4	0,1	0,0	0,2
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	77,6	74,5	77,5	74,4	83,5	70,9	78,7
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,7	1,9	0,8	2,4	1,9	2,5	1,7
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	4,4	5,9	3,3	10,0	3,1	5,8	2,5
P ≥ 50 000 euros	11,9	16,3	17,7	18,4	13,2	11,5	20,9	17,2
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	48,7	47,1	51,7	45,6	48,8	44,4	50,3
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,6	30,7	28,3	32,1	32,2	30,5	26,5
<i>dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros</i>	8,3	8,2	10,3	7,6	8,2	8,7	9,3	6,7
<i>100 euros ≤ CAR < 250 euros</i>	10,0	10,1	10,3	9,1	11,6	11,7	9,5	9,3
<i>250 euros ≤ CAR < 450 euros</i>	11,0	11,2	10,1	11,6	12,3	11,7	11,8	10,5
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,0	11,1	10,1	13,1	9,9	11,9	11,2
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	8,0	8,9	7,7	7,8	6,5	9,1	8,6
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,8	2,3	2,2	1,5	2,7	4,0	3,5

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

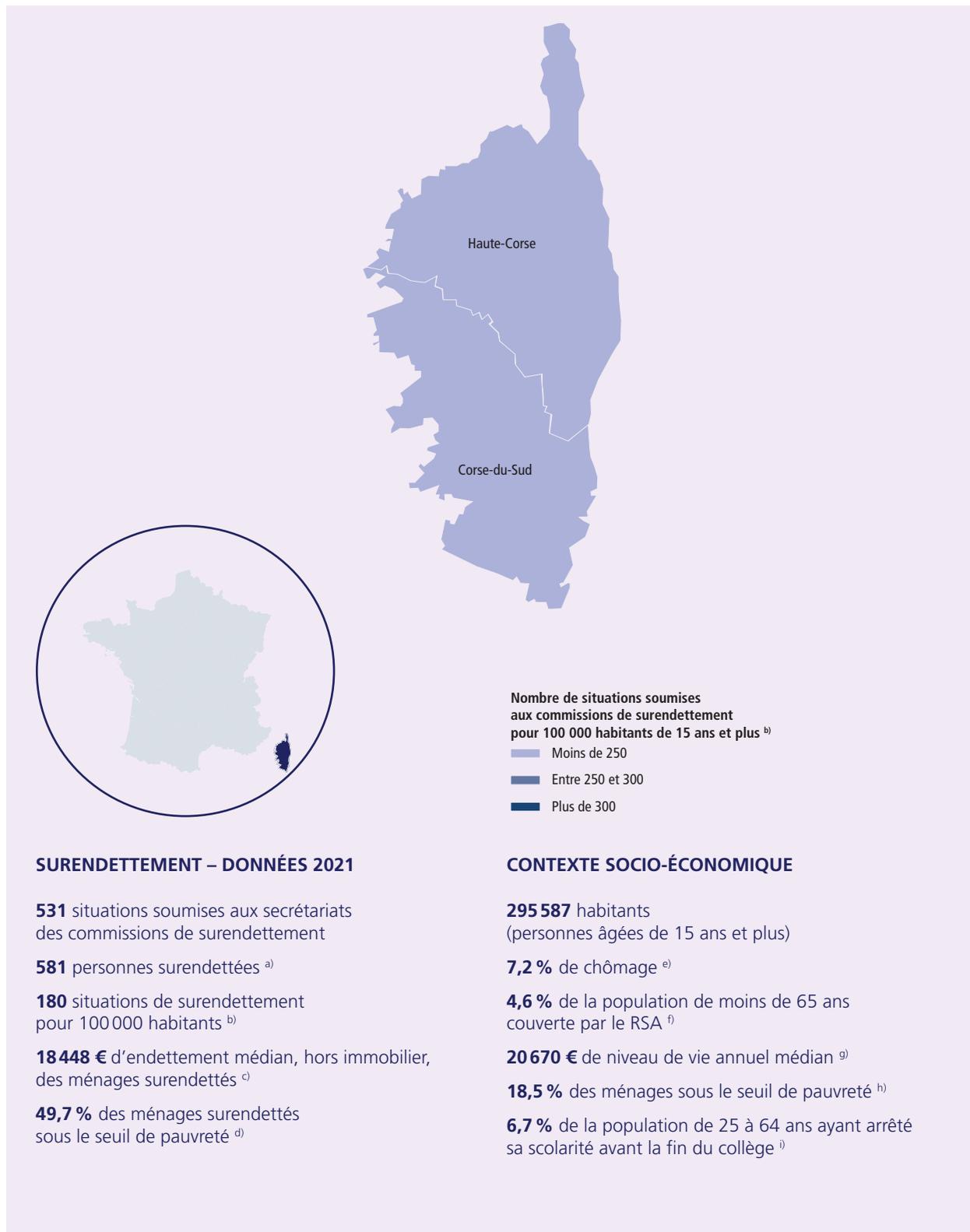
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	185 457	4 368	19 485	76,5	81,8	16 151	3,0
Dettes immobilières	95 948	1 018	1 617	39,6	19,1	87 017	1,0
Dettes à la consommation	86 168	3 820	15 047	35,5	71,5	13 118	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	48	26	28	0,0	0,5	1 888	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	3 292	2 237	2 793	1,4	41,9	700	1,0
Dettes de charges courantes	29 562	4 201	16 848	12,2	78,7	3 647	3,0
Dettes de logement	13 529	2 378	3 069	5,6	44,5	3 224	1,0
Dettes d'énergie et de communication	5 277	2 888	6 413	2,2	54,1	1 195	2,0
Dettes de transport	30	69	78	0,0	1,3	106	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 337	1 441	2 425	0,6	27,0	540	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 402	1 332	2 171	0,6	24,9	391	1,0
Dettes alimentaires	575	184	201	0,2	3,4	1 697	1,0
Dettes fiscales	7 412	1 688	2 492	3,1	31,6	897	1,0
Autres dettes	27 472	2 944	6 412	11,3	55,1	1 876	2,0
Dettes diverses	16 295	1 661	2 963	6,7	31,1	1 380	1,0
Dettes sociales	5 761	1 537	1 968	2,4	28,8	1 104	1,0
Dettes professionnelles	931	33	57	0,4	0,6	4 230	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	4 484	995	1 424	1,8	18,6	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	146 542	5 290	41 128	60,4	99,1	15 754	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	235 211	5 337	40 895	97,0	99,9	18 702	7,0
Endettement global	242 490	5 340	42 745	100,0	100,0	19 669	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION CORSE



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

531 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

581 personnes surendettées ^{a)}

180 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

18 448 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

49,7 % des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

295 587 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

7,2 % de chômage ^{e)}

4,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

20 670 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

18,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

6,7 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



CORSE-DU-SUD

270 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

287 personnes surendettées ^{a)}

197 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

19014 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,8 % de chômage ^{e)}

3,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-CORSE

261 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

294 personnes surendettées ^{a)}

165 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17794 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,5 % de chômage ^{e)}

5,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

20,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	31,0	15,9	14,3
Femmes seules	22,4	28,9	20,8	17,9
Couples sans enfant	10,0	10,7	26,1	26,3
Familles monoparentales	20,7	17,8	9,9	12,1
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>2,5</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>15,8</i>	<i>8,1</i>	<i>9,7</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	9,7	25,3	26,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,0	2,0	3,3

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	538	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>240</i>	<i>44,6</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>113</i>	<i>21,0</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>185</i>	<i>34,4</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	26	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>5</i>	<i>19,7</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>5</i>	<i>19,3</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>2</i>	<i>9,5</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>16</i>	<i>61,3</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	8	28,8

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	21 063
Mesures avec effacement partiel	23 622	21 930
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	21 340

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Statut conjugal ^{a)}				
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	36,7	32,8	40,5
Divorcés/séparés	26,9	26,7	26,4	27,0
Célibataires	23,7	30,9	34,1	27,7
Veufs(ves)	4,8	5,8	6,8	4,8
Nombre de personnes à charge ^{b)}				
0	60,2	69,5	69,0	70,2
1	16,7	16,5	17,2	15,7
2	12,9	10,0	10,0	10,1
3	6,4	3,1	3,4	2,8
4 et plus	3,8	0,8	0,4	1,2
Répartition par sexe et par âge ^{c)}				
Hommes				
De 18 à 24 ans	1,5	0,9	1,4	0,3
De 25 à 34 ans	7,7	6,0	7,0	5,1
De 35 à 44 ans	11,0	9,6	8,4	10,9
De 45 à 54 ans	11,8	11,5	11,1	11,9
De 55 à 64 ans	8,6	10,5	11,1	9,9
De 65 à 74 ans	4,3	4,1	2,8	5,4
75 ans et plus	1,3	2,8	2,4	3,1
Femmes				
De 18 à 24 ans	2,5	1,7	1,4	2,0
De 25 à 34 ans	10,7	9,5	10,5	8,5
De 35 à 44 ans	12,6	9,5	10,8	8,2
De 45 à 54 ans	13,0	12,9	11,8	13,9
De 55 à 64 ans	8,3	10,8	11,8	9,9
De 65 à 74 ans	4,8	8,1	8,4	7,8
75 ans et plus	1,7	2,1	1,0	3,1

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Locataires	75,0	70,5	71,6	69,4
Propriétaires accédants	6,9	6,3	5,7	6,9
Propriétaires	3,2	3,7	3,1	4,4
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	17,1	17,2	16,9
Autres cas ^{b)}	2,9	2,4	2,3	2,4

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Situation professionnelle				
Actifs	59,9	52,3	55,4	49,3
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	24,8	28,2	21,4
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	7,4	6,6	8,2
Salariés intérimaires	2,2	0,2	0,0	0,3
Congé maternité	0,1	0,0	0,0	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,3	0,3	0,3
Chômeurs	25,6	19,6	20,2	19,0
Inactifs	40,1	47,7	44,6	50,7
Sans profession	13,4	9,5	7,7	11,2
Retraités	16,1	20,8	17,8	23,8
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,7	0,0
Congé maladie longue durée	4,1	5,0	5,2	4,8
Congé parental	0,6	0,0	0,0	0,0
Invalides	5,4	12,0	13,2	10,9
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	1,5	1,7	1,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	2,6	3,1	2,0
Professions intermédiaires	3,0	2,1	1,4	2,7
Employés	30,5	44,8	45,6	43,9
Ouvriers	21,7	12,0	13,2	10,9
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	12,0	10,5	13,6
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	25,0	24,4	25,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	CORSE	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Structure des ressources ^{a)}				
Revenus d'activité	51,7	49,2	54,9	43,1
Pensions	20,4	27,0	23,6	30,7
Revenus du patrimoine	0,3	0,1	0,1	0,0
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	9,4	9,0	9,8
Minima sociaux	9,7	10,7	9,1	12,4
Autres ressources	3,3	3,6	3,2	4,1
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}				
Ressources (R) < 972 euros	41,3	33,0	31,3	34,8
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,5	25,5	23,5
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,8	12,4	15,4
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,7	10,8	8,5
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	8,3	8,9	7,7
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	4,9	5,0	4,9
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,8	2,3	3,2
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,8	2,3	1,2
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	1,2	0,4
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	0,4	0,4
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}				
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	85,5	86,2	84,7
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	0,8	0,0	1,6
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,4	2,3	0,4
P ≥ 50 000 euros	11,9	12,4	11,5	13,3
Capacité de remboursement ^{d)}				
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	47,3	46,0	48,8
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	27,9	29,1	26,6
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	7,7	6,9	8,5
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,8	9,6	10,1
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,4	12,6	8,1
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,8	12,6	10,9
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	9,6	9,2	10,1
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	3,3	3,1	3,6

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

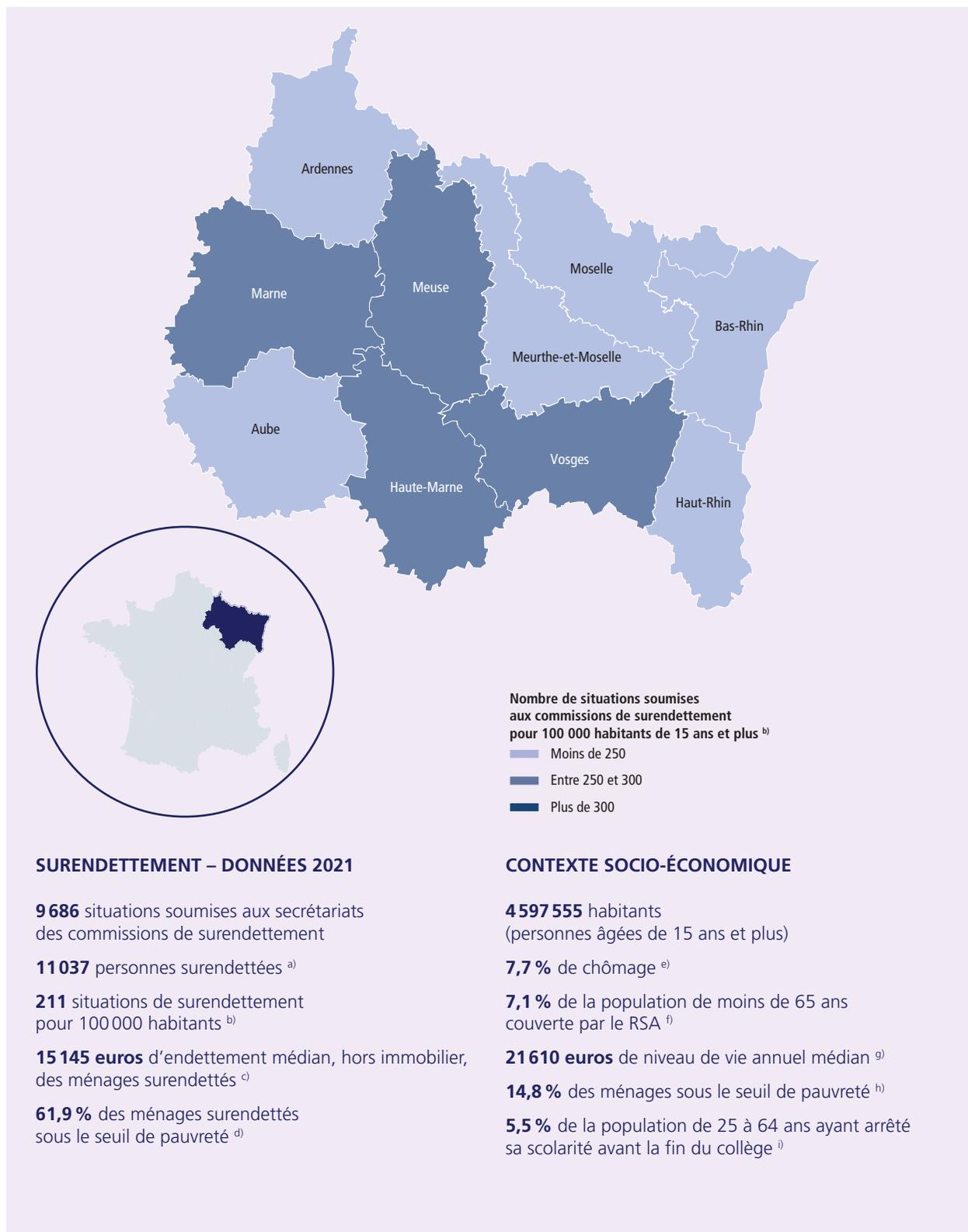
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	18 497	395	1 859	69,1	77,8	21 189	4,0
Dettes immobilières	6 528	56	82	24,4	11,0	102 168	1,0
Dettes à la consommation	11 255	362	1 508	42,1	71,3	16 531	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	0	0	0	0,0	0,0		
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	713	223	269	2,7	43,9	1 000	1,0
Dettes de charges courantes	2 903	376	1 145	10,9	74,0	4 215	3,0
Dettes de logement	1 462	212	234	5,5	41,7	4 350	1,0
Dettes d'énergie et de communication	553	247	460	2,1	48,6	1 512	2,0
Dettes de transport	0	0	0	0,0	0,0		
Dettes d'assurance/de mutuelle	85	100	139	0,3	19,8	610	1,0
Dettes de santé/d'éducation	58	66	92	0,2	13,0	460	1,0
Dettes alimentaires	31	6	6	0,1	1,2	3 015	1,0
Dettes fiscales	715	157	214	2,7	30,9	1 015	1,0
Autres dettes	5 351	206	390	20,0	40,6	3 341	1,0
Dettes diverses	3 971	114	216	14,8	22,4	3 623	1,0
Dettes sociales	464	72	92	1,7	14,2	2 473	1,0
Dettes professionnelles	540	7	12	2,0	1,4	7 896	2,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	376	64	70	1,4	12,6	890	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	20 222	503	3 312	75,6	99,0	18 448	5,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	25 743	507	3 295	96,2	99,8	20 743	6,0
Endettement global	26 750	508	3 394	100,0	100,0	21 557	6,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION GRAND EST



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

9 686 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

11 037 personnes surendettées ^{a)}

211 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

15 145 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

61,9% des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

4 597 555 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

7,7% de chômage ^{e)}

7,1% de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

21 610 euros de niveau de vie annuel médian ^{g)}

14,8% des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

5,5% de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



ARDENNES

539 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

663 personnes surendettées ^{a)}

245 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 532 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,5 % de chômage ^{e)}

10,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

18,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUT-RHIN

1 362 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 557 personnes surendettées ^{a)}

215 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 943 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,0 % de chômage ^{e)}

5,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



AUBE

610 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

669 personnes surendettées ^{a)}

239 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 915 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,9 % de chômage ^{e)}

8,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-MARNE

412 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

464 personnes surendettées ^{a)}

289 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

12 294 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,4 % de chômage ^{e)}

7,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



BAS-RHIN

1 372 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 583 personnes surendettées ^{a)}

143 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 792 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

6,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MARNE

1 285 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 453 personnes surendettées ^{a)}

277 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 854 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,5 % de chômage ^{e)}

7,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MEURTHE-ET-MOSELLE

1 374 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 527 personnes surendettées ^{a)}

226 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 492 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,5 % de chômage ^{e)}

7,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VOSGES

875 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

978 personnes surendettées ^{a)}

289 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

12 942 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,3 % de chômage ^{e)}

8,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MEUSE

396 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

478 personnes surendettées ^{a)}

265 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 534 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,6 % de chômage ^{e)}

7,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MOSELLE

1 461 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 665 personnes surendettées ^{a)}

169 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 406 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,7 % de chômage ^{e)}

6,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	29,9	15,9	15,8
Femmes seules	22,4	21,5	20,8	20,1
Couples sans enfant	10,0	10,3	26,1	27,6
Familles monoparentales	20,7	20,0	9,9	9,3
dont : hommes seuls avec enfant(s)	2,1	2,3	1,8	1,8
femmes seules avec enfant(s)	18,6	17,7	8,1	7,6
Couples avec enfant(s)	16,0	16,2	25,3	25,5
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,0	2,0	1,7

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes ^{a)}	128 617	100,0	10 567	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	51 704	40,2	4 527	42,8
mesures avec effacement partiel ^{c)}	24 140	18,8	2 027	19,2
autres situations closes ^{d)}	52 773	41,0	4 013	38,0

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	5 790	100,0	465	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 067	18,4	86	18,6
dont dettes éligibles	1 001	17,3	81	17,4
mesures avec effacement partiel – montant effacé	570	9,8	43	9,2
autres situations closes ^{c)}	3 530	61,0	285	61,4
Montant total effacé ^{d)}	1 571	27,1	124	26,6

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	17 867
Mesures avec effacement partiel	23 622	21 160
Montant moyen effacé ^{b)}	20 716	18 885

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Statut conjugal^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	45,2	51,8	44,6	45,5	43,1	46,4
Divorcés/séparés	26,9	26,1	24,2	26,5	25,4	27,8	20,8
Célibataires	23,7	24,0	19,0	24,9	24,7	25,4	27,1
Veufs(ves)	4,8	4,7	4,9	4,1	4,4	3,7	5,7
Nombre de personnes à charge^{b)}							
0	60,2	60,9	62,4	61,0	58,8	61,5	64,5
1	16,7	16,5	14,1	16,1	16,7	16,6	16,9
2	12,9	12,9	13,5	13,3	13,5	12,5	11,0
3	6,4	5,9	5,7	5,8	7,2	5,8	5,6
4 et plus	3,8	3,7	4,4	3,8	3,7	3,6	2,0
Répartition par sexe et par âge^{c)}							
Hommes							
De 18 à 24 ans	1,5	1,8	2,1	1,6	2,0	1,9	2,2
De 25 à 34 ans	7,7	8,7	8,1	8,1	9,4	8,7	10,6
De 35 à 44 ans	11,0	10,7	10,1	10,8	11,2	11,8	11,2
De 45 à 54 ans	11,8	12,6	13,3	14,5	11,3	13,6	14,0
De 55 à 64 ans	8,6	8,5	6,9	7,9	7,8	8,9	7,5
De 65 à 74 ans	4,3	4,0	6,2	3,6	4,9	3,7	5,2
75 ans et plus	1,3	1,0	1,4	1,3	0,8	1,0	1,5
Femmes							
De 18 à 24 ans	2,5	2,8	2,0	3,3	3,2	3,1	1,7
De 25 à 34 ans	10,7	10,9	9,4	10,3	13,1	10,4	9,3
De 35 à 44 ans	12,6	12,5	11,8	14,3	12,6	12,9	10,8
De 45 à 54 ans	13,0	12,9	13,6	11,8	11,1	11,9	10,3
De 55 à 64 ans	8,3	8,0	8,3	6,7	7,4	7,2	9,3
De 65 à 74 ans	4,8	4,1	5,1	4,0	4,1	3,6	4,5
75 ans et plus	1,7	1,5	1,8	1,6	1,2	1,2	1,9

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Locataires	75,0	75,2	72,1	73,8	76,5	77,4	66,5
Propriétaires accédants	6,9	7,2	8,7	10,3	4,4	6,9	8,7
Propriétaires	3,2	3,2	4,8	3,1	2,5	1,6	7,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,3	12,4	10,8	14,4	11,8	14,3
Autres cas ^{b)}	2,9	2,2	2,1	1,9	2,3	2,4	2,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Statut conjugal ^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	45,2	44,2	41,2	51,4	45,8	46,9
Divorcés/séparés	26,9	26,1	25,1	29,8	23,3	26,3	25,0
Célibataires	23,7	24,0	24,9	24,6	19,8	22,7	23,6
Veufs(ves)	4,8	4,7	5,8	4,4	5,5	5,2	4,5
Nombre de personnes à charge ^{b)}							
0	60,2	60,9	59,7	59,8	60,7	63,0	61,2
1	16,7	16,5	16,1	17,4	15,8	16,4	17,4
2	12,9	12,9	13,6	13,7	14,2	11,6	11,7
3	6,4	5,9	6,4	5,5	6,6	4,5	6,7
4 et plus	3,8	3,7	4,2	3,6	2,6	4,5	3,0
Répartition par sexe et par âge ^{c)}							
Hommes							
De 18 à 24 ans	1,5	1,8	1,9	2,0	0,8	1,5	1,8
De 25 à 34 ans	7,7	8,7	9,7	8,4	8,2	7,3	8,8
De 35 à 44 ans	11,0	10,7	10,7	10,7	8,4	10,5	10,1
De 45 à 54 ans	11,8	12,6	11,1	12,7	13,2	14,0	10,6
De 55 à 64 ans	8,6	8,5	7,6	8,8	9,0	9,1	10,4
De 65 à 74 ans	4,3	4,0	3,1	3,1	4,0	4,1	4,2
75 ans et plus	1,3	1,0	1,2	1,0	1,7	0,4	0,9
Femmes							
De 18 à 24 ans	2,5	2,8	3,5	3,0	2,7	2,2	2,0
De 25 à 34 ans	10,7	10,9	12,4	10,6	11,1	9,8	10,5
De 35 à 44 ans	12,6	12,5	12,1	11,7	10,0	13,6	12,6
De 45 à 54 ans	13,0	12,9	13,3	14,4	15,9	13,4	13,7
De 55 à 64 ans	8,3	8,0	7,3	8,3	9,2	8,9	8,5
De 65 à 74 ans	4,8	4,1	4,1	3,7	4,0	4,4	4,1
75 ans et plus	1,7	1,5	2,1	1,5	1,9	0,8	1,6

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Locataires	75,0	75,2	77,6	75,3	72,6	74,2	75,7
Propriétaires accédants	6,9	7,2	4,9	8,2	9,5	8,1	8,0
Propriétaires	3,2	3,2	2,4	2,4	4,0	4,1	4,0
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,3	12,0	12,4	10,8	12,1	10,6
Autres cas ^{b)}	2,9	2,2	3,2	1,7	3,2	1,5	1,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Situation professionnelle							
Actifs	59,9	62,1	56,9	66,4	64,2	65,3	55,8
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,2	23,2	26,9	27,0	24,1	24,4
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,7	3,6	3,4	5,0	4,6	5,2
Salariés intérimaires	2,2	2,2	0,9	0,9	2,7	2,4	1,5
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,4
Chômeurs	25,6	29,6	29,0	34,7	29,1	33,7	24,4
Inactifs	40,1	37,9	43,1	33,6	35,8	34,7	44,2
Sans profession	13,4	13,5	16,3	9,0	9,8	12,6	17,7
Retraités	16,1	14,7	17,9	14,8	13,8	12,8	18,8
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,8	0,3	0,3	0,3	0,0
Congé maladie longue durée	4,1	4,0	3,5	2,8	5,6	3,2	1,9
Congé parental	0,6	0,7	0,6	0,7	1,6	0,7	0,6
Invalides	5,4	4,7	4,1	6,0	4,7	5,2	5,2
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,5	0,5	1,5	0,4	0,4	0,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	0,9	0,6	1,0	0,7	0,7	1,7
Professions intermédiaires	3,0	2,4	1,1	2,4	1,3	2,1	2,8
Employés	30,5	29,4	23,2	28,8	32,2	28,4	21,8
Ouvriers	21,7	24,8	17,9	26,3	22,7	22,8	30,2
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	13,0	17,5	14,2	12,4	10,9	16,8
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,9	39,2	25,7	30,1	34,7	26,1

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Situation professionnelle							
Actifs	59,9	62,1	65,8	64,6	51,9	56,0	63,5
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,2	27,0	26,1	19,2	26,4	21,5
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,7	5,9	4,5	5,2	4,6	4,6
Salariés intérimaires	2,2	2,2	1,6	2,2	4,0	2,6	2,9
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,3
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
Chômeurs	25,6	29,6	31,0	31,6	23,0	22,2	34,0
Inactifs	40,1	37,9	34,2	35,4	48,1	44,0	36,5
Sans profession	13,4	13,5	13,1	9,8	23,0	19,0	12,8
Retraités	16,1	14,7	14,7	13,2	15,7	15,0	16,5
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Congé maladie longue durée	4,1	4,0	2,6	5,7	3,8	4,0	3,8
Congé parental	0,6	0,7	0,8	0,3	0,4	0,4	0,1
Invalides	5,4	4,7	2,7	6,0	4,8	5,4	3,1
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,5	0,1	0,3	0,8	0,4	0,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	0,9	1,6	0,7	0,6	1,0	0,2
Professions intermédiaires	3,0	2,4	1,7	3,4	2,9	3,2	3,8
Employés	30,5	29,4	28,5	36,7	21,5	27,9	31,5
Ouvriers	21,7	24,8	23,1	28,4	25,3	23,8	30,7
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	13,0	14,0	10,2	14,2	13,2	13,5
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,9	31,0	20,2	34,5	30,6	19,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	GRAND EST	Ardennes	Aube	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Haute-Marne
Structure des ressources ^{a)}							
Revenus d'activité	51,7	50,7	43,8	51,3	53,3	52,8	46,5
Pensions	20,4	19,8	24,7	20,1	18,3	18,3	23,8
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,0	0,1	0,4	0,4	0,4
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	15,3	15,8	14,9	15,2	14,9	14,3
Minima sociaux	9,7	10,8	13,0	10,5	9,3	11,2	11,6
Autres ressources	3,3	3,1	2,7	3,0	3,6	2,4	3,4
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}							
Ressources (R) < 972 euros	41,3	43,6	49,4	42,6	40,9	44,4	48,2
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	22,6	19,1	23,9	24,2	21,6	20,6
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	12,9	14,3	14,5	13,0	13,8	9,9
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,3	7,5	7,4	8,4	7,0	7,8
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,1	4,1	4,2	5,7	5,1	7,0
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,2	1,2	2,8	3,5	3,3	2,1
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,0	2,1	1,6	2,4	2,2	2,1
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,2	1,4	1,6	1,1	0,6	1,3
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	1,0	0,9	0,6	1,0	0,5
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	0,0	0,5	0,1	1,0	0,5
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	83,9	80,2	80,2	88,9	87,8	75,4
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,5	1,9	2,4	1,8	1,0	2,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,2	4,2	3,0	1,0	1,5	8,4
P ≥ 50 000 euros	11,9	11,3	13,7	14,3	8,3	9,7	13,8
Capacité de remboursement ^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	51,4	51,5	52,1	49,6	53,7	47,6
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,2	26,2	28,5	29,2	27,5	33,5
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,0	7,4	7,9	7,7	8,2	11,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,7	8,7	10,7	10,6	9,1	10,2
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,5	10,1	10,0	10,9	10,2	12,3
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,6	12,2	10,8	12,1	10,0	8,4
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,0	7,2	6,5	7,3	5,6	6,6
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,7	2,9	2,1	1,8	3,2	3,8

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	GRAND EST	Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Structure des ressources ^{a)}							
Revenus d'activité	51,7	50,7	51,5	50,4	45,0	52,5	47,1
Pensions	20,4	19,8	19,3	20,2	22,2	18,9	20,2
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,6	0,0	0,1	0,3	0,2
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	15,3	14,6	15,8	17,5	14,7	16,7
Minima sociaux	9,7	10,8	10,7	9,9	12,7	10,6	12,5
Autres ressources	3,3	3,1	3,3	3,6	2,5	3,0	3,3
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}							
Ressources (R) < 972 euros	41,3	43,6	45,3	43,1	46,2	37,9	47,8
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	22,6	21,9	21,9	21,5	24,0	24,1
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	12,9	11,3	12,2	13,2	14,1	12,3
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,3	8,5	8,3	9,4	10,1	7,6
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,1	5,4	5,8	4,6	4,5	4,3
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,2	3,1	4,1	3,2	3,9	1,8
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,0	1,9	2,0	0,8	2,6	1,3
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,2	1,4	1,4	0,5	1,4	0,6
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	0,7	0,7	0,5	1,5	0,3
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	0,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	83,9	86,2	83,5	78,6	82,7	80,1
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,5	1,6	1,4	1,8	1,3	0,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,2	2,9	2,7	4,7	3,2	7,4
P ≥ 50 000 euros	11,9	11,3	9,2	12,4	14,8	12,8	11,6
Capacité de remboursement ^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	51,4	52,6	52,8	52,2	47,8	54,2
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,2	28,8	28,5	26,4	27,4	27,4
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,0	8,3	8,7	6,9	7,3	7,4
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,7	9,6	9,5	12,4	9,3	9,3
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,5	10,8	10,4	7,1	10,8	10,7
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,6	9,2	9,1	12,1	11,7	10,9
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,0	6,7	6,7	6,9	9,3	6,3
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,7	2,7	2,9	2,4	3,9	1,2

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

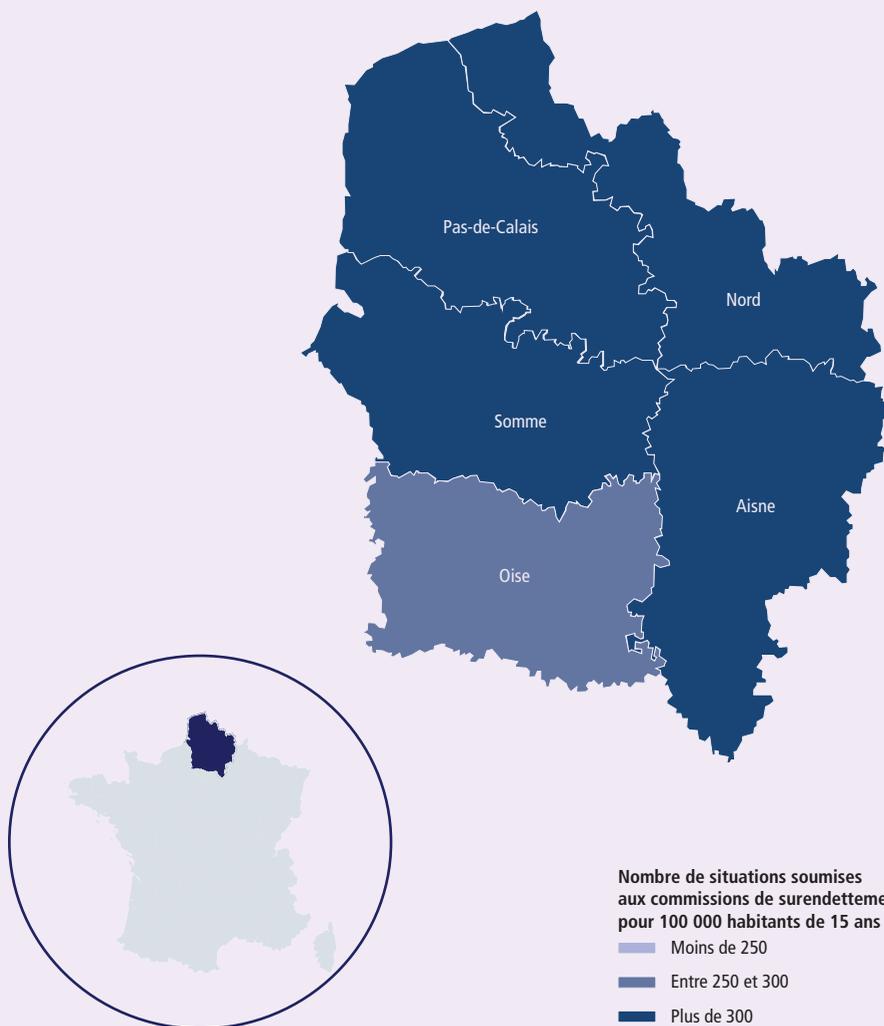
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	270 823	7 264	31 748	71,9	78,8	14 390	3,0
Dettes immobilières	123 011	1 230	1 932	32,6	13,3	85 050	1,0
Dettes à la consommation	141 982	6 409	25 216	37,7	69,5	12 600	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	48	23	27	0,0	0,2	1 791	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	5 783	3 798	4 573	1,5	41,2	744	1,0
Dettes de charges courantes	50 641	7 318	27 582	13,4	79,3	3 724	3,0
Dettes de logement	25 278	4 557	5 698	6,7	49,4	3 248	1,0
Dettes d'énergie et de communication	8 225	4 949	10 413	2,2	53,7	1 086	2,0
Dettes de transport	22	48	55	0,0	0,5	109	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 750	2 515	4 145	0,7	27,3	553	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 170	1 971	3 313	0,6	21,4	393	1,0
Dettes alimentaires	1 133	281	297	0,3	3,0	2 080	1,0
Dettes fiscales	11 063	2 504	3 661	2,9	27,1	863	1,0
Autres dettes	55 355	5 166	11 101	14,7	56,0	1 909	2,0
Dettes diverses	37 091	2 886	5 043	9,8	31,3	1 300	1,0
Dettes sociales	10 294	2 627	3 526	2,7	28,5	1 281	1,0
Dettes professionnelles	1 346	65	90	0,4	0,7	7 698	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	6 624	1 749	2 442	1,8	19,0	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	253 808	9 169	68 499	67,4	99,4	15 145	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	365 141	9 219	67 168	96,9	99,9	16 342	6,0
Endettement global	376 819	9 224	70 431	100,0	100,0	17 170	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ^{b)}

- Moins de 250
- Entre 250 et 300
- Plus de 300

SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

17 230 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

19 987 personnes surendettées ^{a)}

355 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

13 483 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

66,7 % des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

4 851 998 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

9,3 % de chômage ^{e)}

10,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

20 110 euros de niveau de vie annuel médian ^{g)}

18,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

5,8 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



AISNE

1 814 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 064 personnes surendettées ^{a)}

423 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 419 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

11,0 % de chômage ^{e)}

10,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

18,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



NORD

7 302 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

8 309 personnes surendettées ^{a)}

347 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

12 900 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,6 % de chômage ^{e)}

11,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

19,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



OISE

1 786 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 995 personnes surendettées ^{a)}

268 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 557 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,9 % de chômage ^{e)}

6,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



PAS-DE-CALAIS

4 839 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

5 899 personnes surendettées ^{a)}

409 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

12 890 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,1 % de chômage ^{e)}

10,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

19,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SOMME

1 489 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 720 personnes surendettées ^{a)}

317 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 748 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,1 % de chômage ^{e)}

8,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	26,6	15,9	14,0
Femmes seules	22,4	19,7	20,8	19,3
Couples sans enfant	10,0	10,8	26,1	25,9
Familles monoparentales	20,7	20,6	9,9	10,7
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,1</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>18,5</i>	<i>8,1</i>	<i>8,9</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	19,9	25,3	28,4
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,4	2,0	1,7

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	18 250	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>7 778</i>	<i>42,6</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>2 950</i>	<i>16,2</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>7 522</i>	<i>41,2</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	677	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>128</i>	<i>19,0</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>123</i>	<i>18,2</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>65</i>	<i>9,6</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>412</i>	<i>60,9</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	188	27,8

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	15 795
Mesures avec effacement partiel	23 622	22 121
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	17 534

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Statut conjugal ^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	50,1	52,7	46,5	50,7	53,8	50,9
Divorcés/séparés	26,9	24,5	22,8	25,5	23,0	24,0	25,3
Célibataires	23,7	20,1	19,1	22,7	21,8	16,7	18,9
Veufs(ves)	4,8	5,3	5,4	5,4	4,5	5,6	5,0
Nombre de personnes à charge ^{b)}							
0	60,2	56,1	54,8	56,6	55,3	55,5	58,6
1	16,7	17,3	17,4	16,9	17,2	17,8	17,5
2	12,9	14,5	14,1	14,1	16,6	14,7	13,9
3	6,4	7,4	8,0	7,5	7,3	7,4	6,2
4 et plus	3,8	4,7	5,6	4,9	3,6	4,6	3,8
Répartition par sexe et par âge ^{c)}							
Hommes							
De 18 à 24 ans	1,5	1,8	1,6	1,9	1,4	2,1	1,3
De 25 à 34 ans	7,7	9,3	9,2	9,1	8,2	10,0	9,2
De 35 à 44 ans	11,0	11,6	12,1	11,3	12,2	12,0	11,0
De 45 à 54 ans	11,8	11,0	10,9	11,2	10,9	10,8	10,3
De 55 à 64 ans	8,6	8,3	9,4	8,1	8,6	8,0	8,4
De 65 à 74 ans	4,3	3,7	3,2	3,4	4,4	3,7	4,2
75 ans et plus	1,3	0,8	0,9	0,8	1,0	0,7	1,3
Femmes							
De 18 à 24 ans	2,5	3,4	3,5	3,4	2,9	3,9	2,8
De 25 à 34 ans	10,7	11,5	11,2	11,6	11,4	11,7	11,4
De 35 à 44 ans	12,6	12,3	12,5	12,7	13,8	11,2	12,7
De 45 à 54 ans	13,0	12,5	11,6	12,6	12,8	12,6	12,3
De 55 à 64 ans	8,3	8,1	7,9	8,1	8,0	8,1	8,5
De 65 à 74 ans	4,8	4,4	4,5	4,6	3,7	4,5	4,6
75 ans et plus	1,7	1,2	1,6	1,2	0,8	1,0	2,0

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Locataires	75,0	77,3	72,3	78,8	73,0	79,3	74,0
Propriétaires accédants	6,9	6,1	10,9	5,0	10,1	4,4	7,1
Propriétaires	3,2	3,2	4,6	2,7	3,1	2,8	5,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,2	10,3	10,8	11,8	11,9	10,6
Autres cas ^{b)}	2,9	2,3	1,9	2,7	2,0	1,5	3,2

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Situation professionnelle							
Actifs	59,9	56,5	58,8	54,8	62,5	55,8	57,4
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	23,3	23,4	22,4	31,8	21,3	24,6
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,0	5,1	5,1	5,0	5,1	4,5
Salariés intérimaires	2,2	2,3	2,0	2,2	2,7	2,5	2,2
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Chômeurs	25,6	25,6	28,1	24,9	22,9	26,7	25,8
Inactifs	40,1	43,5	41,2	45,2	37,5	44,2	42,6
Sans profession	13,4	19,5	20,3	20,7	14,0	20,0	17,3
Retraités	16,1	14,0	14,0	13,8	13,4	13,6	16,9
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,2	0,4
Congé maladie longue durée	4,1	4,3	2,8	4,7	3,5	4,7	3,8
Congé parental	0,6	0,6	0,6	0,4	1,0	0,7	0,5
Invalides	5,4	4,8	3,2	5,1	5,2	5,0	3,7
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,3	0,2	0,3	0,4	0,2	0,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	0,7	0,7	0,9	1,1	0,5	0,5
Professions intermédiaires	3,0	2,6	2,2	2,6	3,9	2,8	1,5
Employés	30,5	22,9	24,6	21,7	30,9	20,4	26,2
Ouvriers	21,7	24,8	26,5	22,6	24,5	26,9	26,6
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	12,9	12,2	13,0	11,8	12,8	14,9
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	35,7	33,7	38,8	27,5	36,5	29,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Structure des ressources ^{a)}							
Revenus d'activité	51,7	48,0	48,0	47,0	55,6	46,5	47,8
Pensions	20,4	18,9	18,6	18,4	18,4	19,4	20,5
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	0,2
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	18,2	18,3	19,0	14,4	18,7	17,1
Minima sociaux	9,7	11,8	11,8	12,7	8,4	12,1	11,0
Autres ressources	3,3	3,0	3,2	2,8	2,7	3,2	3,5
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}							
Ressources (R) < 972 euros	41,3	47,5	50,0	48,3	40,1	48,7	45,1
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	23,2	21,3	23,3	22,6	23,9	23,4
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	11,8	12,3	11,2	12,9	11,8	12,6
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	7,6	7,6	7,4	9,9	7,0	8,3
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	4,1	3,3	4,3	5,0	3,8	4,6
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	2,4	2,7	2,3	3,1	2,1	2,4
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	1,7	1,5	1,7	3,2	1,3	1,5
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	0,9	0,7	0,8	1,7	0,8	1,2
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,6	0,5	0,5	1,1	0,5	0,7
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1	0,0
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	86,7	79,5	88,7	81,4	89,1	83,2
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,1	1,1	0,9	1,5	1,1	1,1
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,3	4,9	1,9	1,8	1,7	3,8
P ≥ 50 000 euros	11,9	10,0	14,5	8,6	15,2	8,1	11,9
Capacité de remboursement ^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	54,4	54,2	56,6	47,3	54,4	52,0
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,0	28,2	27,7	27,7	28,3	28,3
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	7,7	7,4	7,6	7,7	7,5	8,7
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,8	9,4	10,0	9,8	9,9	9,5
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,5	11,3	10,1	10,3	10,9	10,1
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	9,1	9,2	8,3	11,2	9,2	10,0
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,8	6,8	6,0	9,8	6,5	8,2
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	1,8	1,5	1,5	4,0	1,7	1,4

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	402 099	12 460	55 729	70,9	77,2	12 520	3,0
Dettes immobilières	164 440	1 703	2 506	29,0	10,5	87 115	1,0
Dettes à la consommation	229 799	11 127	45 810	40,5	68,9	11 871	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	60	38	46	0,0	0,2	1 475	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	7 798	6 206	7 367	1,4	38,4	666	1,0
Dettes de charges courantes	79 786	12 756	48 440	14,1	79,0	3 395	3,0
Dettes de logement	35 553	7 397	8 852	6,3	45,8	2 671	1,0
Dettes d'énergie et de communication	18 070	9 212	20 763	3,2	57,1	1 350	2,0
Dettes de transport	19	45	52	0,0	0,3	131	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	4 331	4 851	7 862	0,8	30,0	540	1,0
Dettes de santé/d'éducation	3 389	3 074	4 724	0,6	19,0	344	1,0
Dettes alimentaires	1 645	394	423	0,3	2,4	2 074	1,0
Dettes fiscales	16 778	3 765	5 763	3,0	23,3	743	1,0
Autres dettes	85 052	8 560	19 197	15,0	53,0	1 531	2,0
Dettes diverses	55 065	4 270	7 486	9,7	26,4	1 069	1,0
Dettes sociales	16 682	4 963	8 018	2,9	30,7	994	1,0
Dettes professionnelles	3 743	113	168	0,7	0,7	7 008	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	9 561	2 439	3 525	1,7	15,1	728	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	402 496	16 067	120 860	71,0	99,5	13 483	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	547 353	16 126	118 291	96,5	99,9	13 999	6,0
Endettement global	566 936	16 145	123 366	100,0	100,0	14 705	6,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

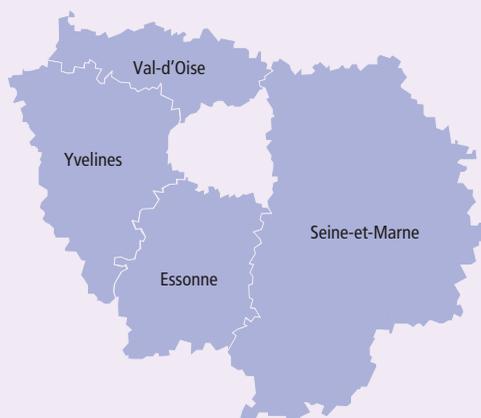
Source : Banque de France.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

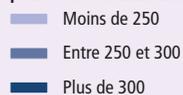
Paris et la petite couronne



La grande couronne



Nombre de situations soumises
aux commissions de surendettement
pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ^{b)}



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

18 328 situations soumises aux secrétariats
des commissions de surendettement

19 473 personnes surendettées ^{a)}

184 situations de surendettement
pour 100 000 habitants ^{b)}

21 168 € d'endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés ^{c)}

55,1 % des ménages surendettés
sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

9 938 519 habitants
(personnes âgées de 15 ans et plus)

7,6 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans
couverte par le RSA ^{f)}

23 860 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

15,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

6,9 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté
sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



ESSONNE

2 214 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 429 personnes surendettées ^{a)}

212 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

23 220 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,9 % de chômage ^{e)}

5,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTS-DE-SEINE

2 065 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 088 personnes surendettées ^{a)}

155 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

21 737 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

4,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



PARIS

2 611 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 718 personnes surendettées ^{a)}

141 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

22 049 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,5 % de chômage ^{e)}

6,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SEINE-ET-MARNE

2 472 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 771 personnes surendettées ^{a)}

218 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

20 805 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,2 % de chômage ^{e)}

5,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SEINE-SAINT-DENIS

2 770 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 984 personnes surendettées ^{a)}

214 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

19 014 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

10,9 % de chômage ^{e)}

12,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

28,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VAL-DE-MARNE

2 186 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 287 personnes surendettées ^{a)}

191 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

22 127 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,8 % de chômage ^{e)}

7,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VAL-D'OISE

1 877 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 021 personnes surendettées ^{a)}

191 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

20 560 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,8 % de chômage ^{e)}

7,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

17,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



YVELINES

2 133 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 175 personnes surendettées ^{a)}

184 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

20 391 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,7 % de chômage ^{e)}

4,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

9,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	25,4	15,9	16,2
Femmes seules	22,4	22,8	20,8	21,1
Couples sans enfant	10,0	8,5	26,1	20,7
Familles monoparentales	20,7	23,8	9,9	11,2
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>21,8</i>	<i>8,1</i>	<i>9,3</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	16,0	25,3	28,2
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	3,6	2,0	2,6

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	19 620	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>6 283</i>	<i>32,0</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>4 211</i>	<i>21,5</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>9 126</i>	<i>46,5</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	1 005	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>161</i>	<i>16,0</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>155</i>	<i>15,4</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>102</i>	<i>10,1</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>626</i>	<i>62,3</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	257	25,5

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	24 618
Mesures avec effacement partiel	23 622	24 221
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	24 459

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Statut conjugal^{a)}										
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	44,3	45,4	42,2	36,7	46,9	48,7	41,9	46,9	44,9
Divorcés/séparés	26,9	25,0	27,5	24,9	24,9	27,8	20,3	23,9	24,2	26,9
Célibataires	23,7	27,0	23,7	29,2	34,4	21,8	27,3	30,1	25,1	24,0
Veufs(ves)	4,8	3,8	3,4	3,7	3,9	3,5	3,7	4,1	3,8	4,2
Nombre de personnes à charge^{b)}										
0	60,2	55,9	52,0	58,2	68,2	52,6	52,5	56,3	51,1	54,7
1	16,7	17,1	17,9	17,2	13,7	19,1	16,9	17,5	17,3	18,2
2	12,9	14,0	15,9	12,8	9,4	15,4	14,5	14,4	15,6	15,1
3	6,4	7,8	8,7	6,7	5,4	8,2	9,3	7,2	10,2	7,0
4 et plus	3,8	5,1	5,6	5,1	3,3	4,6	6,8	4,6	5,7	5,0
Répartition par sexe et par âge^{c)}										
Hommes										
De 18 à 24 ans	1,5	0,8	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0	0,9	1,0	0,8
De 25 à 34 ans	7,7	6,0	6,8	4,5	5,3	6,8	5,0	5,7	7,3	7,0
De 35 à 44 ans	11,0	10,8	11,4	10,1	10,3	11,0	10,2	10,6	11,0	11,6
De 45 à 54 ans	11,8	11,8	12,0	11,4	12,0	11,8	12,4	11,4	11,3	11,7
De 55 à 64 ans	8,6	9,5	9,0	9,7	11,3	8,3	10,2	10,2	8,2	8,6
De 65 à 74 ans	4,3	4,3	3,1	5,2	6,2	3,8	4,3	4,3	3,5	4,0
75 ans et plus	1,3	1,0	0,7	1,3	1,6	0,9	1,1	0,9	0,7	1,1
Femmes										
De 18 à 24 ans	2,5	1,3	1,2	1,2	0,6	1,6	1,7	1,4	1,2	1,4
De 25 à 34 ans	10,7	10,6	12,1	9,2	7,3	11,0	11,1	10,7	12,8	11,4
De 35 à 44 ans	12,6	14,6	15,9	14,6	11,0	15,7	14,9	14,7	16,1	14,5
De 45 à 54 ans	13,0	14,4	14,3	14,7	14,9	14,7	14,1	14,4	13,5	14,4
De 55 à 64 ans	8,3	9,5	8,8	11,4	10,6	8,5	9,8	9,3	9,0	8,8
De 65 à 74 ans	4,8	4,0	2,9	4,1	6,2	4,0	3,4	4,2	3,4	3,4
75 ans et plus	1,7	1,3	1,0	1,9	2,0	1,2	0,9	1,2	0,9	1,3

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Locataires	75,0	77,2	77,7	82,2	80,2	70,4	75,9	78,8	73,3	79,5
Propriétaires accédants	6,9	6,2	8,5	2,4	1,0	11,4	8,0	4,8	8,4	5,0
Propriétaires	3,2	1,6	1,9	1,0	0,9	2,5	1,7	0,9	1,7	1,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,0	10,1	10,7	14,2	12,3	11,8	12,8	13,1	10,9
Autres cas ^{b)}	2,9	3,0	1,8	3,7	3,7	3,4	2,6	2,7	3,5	2,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, mariners, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Situation professionnelle										
Actifs	59,9	69,0	71,1	67,2	67,7	72,5	68,6	67,1	70,6	67,2
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	36,6	39,9	36,5	29,9	39,3	36,2	38,3	38,0	35,7
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,3	4,7	5,5	3,6	3,8	4,7	4,0	3,9	4,7
Salariés intérimaires	2,2	1,6	2,3	0,9	1,0	2,5	1,4	1,3	1,9	2,0
Congé maternité	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2
Professions libérales	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,3
Chômeurs	25,6	26,0	23,9	23,9	32,4	26,4	25,8	23,3	26,4	24,2
Inactifs	40,1	31,0	28,9	32,8	32,3	27,5	31,4	32,9	29,4	32,8
Sans profession	13,4	8,7	8,9	7,7	4,9	5,7	12,7	10,6	8,9	10,2
Retraités	16,1	13,4	10,5	15,7	17,6	13,1	12,3	13,4	12,3	12,5
Élèves ou étudiants	0,4	0,7	0,7	1,2	0,8	0,4	0,7	1,1	0,4	0,6
Congé maladie longue durée	4,1	3,4	4,2	3,4	3,0	3,4	2,2	3,1	4,0	4,2
Congé parental	0,6	0,7	0,7	0,6	0,4	0,9	0,6	0,6	1,0	0,9
Invalides	5,4	4,0	3,8	4,2	5,6	4,1	2,9	4,1	2,8	4,4
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}										
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,8	0,3	0,4	2,0	1,0	1,0	0,3	0,3	0,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	3,5	3,1	4,5	6,7	3,2	2,2	2,2	2,3	3,3
Professions intermédiaires	3,0	4,3	4,2	4,3	3,9	7,6	2,6	4,5	2,6	4,4
Employés	30,5	43,9	42,9	39,9	48,3	46,3	43,9	36,7	51,4	41,1
Ouvriers	21,7	15,5	19,0	11,7	10,1	19,3	15,8	14,7	16,5	16,5
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	11,8	9,1	14,8	14,1	11,4	10,6	12,7	10,3	11,6
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	20,2	21,5	24,3	14,9	11,2	24,0	28,8	16,5	22,5

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	Hauts-de-Seine	Paris	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Yvelines
Structure des ressources ^{a)}										
Revenus d'activité	51,7	60,5	64,2	61,6	55,1	62,7	58,5	60,8	61,4	60,1
Pensions	20,4	15,8	13,4	17,3	20,4	15,7	13,3	15,8	14,4	15,7
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4	0,3	0,4
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	12,9	12,9	10,9	10,9	11,9	16,2	12,7	14,2	13,2
Minima sociaux	9,7	7,1	5,9	6,3	9,1	6,1	8,9	7,0	6,4	7,0
Autres ressources	3,3	3,3	3,2	3,6	4,1	3,3	2,5	3,2	3,3	3,6
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}										
Ressources (R) < 972 euros	41,3	38,4	35,8	38,1	41,0	34,2	45,6	36,0	37,3	37,3
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	20,1	20,4	18,9	19,7	20,8	19,0	21,3	20,7	20,4
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,7	14,3	13,0	12,9	14,4	13,3	13,8	14,9	13,5
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,3	9,8	9,6	7,7	10,6	8,1	10,4	8,8	9,5
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	6,7	7,3	6,1	5,8	7,8	6,0	7,7	6,1	7,2
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	4,2	4,4	4,7	3,9	4,6	3,2	4,8	4,4	4,3
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	3,2	4,1	3,5	3,6	3,0	2,1	2,7	3,1	4,0
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	2,1	2,2	2,6	2,2	2,5	1,6	1,4	2,7	2,1
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	1,5	1,3	2,4	2,1	1,5	1,0	1,3	1,3	1,4
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,6	0,4	1,0	1,1	0,5	0,2	0,6	0,5	0,3
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}										
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	86,1	83,9	89,4	91,5	79,5	85,4	88,3	84,3	87,1
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	2,2	1,5	3,0	2,6	2,6	1,5	2,7	2,0	1,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,4	1,7	1,9	1,6	1,4	1,1	1,2	0,9	1,1
P ≥ 50 000 euros	11,9	10,3	12,9	5,7	4,4	16,5	12,0	7,8	12,9	9,9
Capacité de remboursement ^{d)}										
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	46,5	43,6	46,0	51,3	41,6	51,6	45,1	44,4	46,2
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	28,7	29,0	29,6	28,8	29,6	26,1	28,5	27,1	31,4
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	7,9	8,0	8,5	8,9	7,3	7,7	7,5	7,1	8,2
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,5	9,4	10,0	9,1	9,8	9,2	9,8	8,8	10,0
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	11,3	11,6	11,1	10,8	12,4	9,3	11,2	11,2	13,1
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	12,3	14,1	11,7	10,4	13,4	10,5	14,1	13,5	11,2
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	8,9	9,1	9,0	6,4	10,4	9,0	9,5	10,6	7,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	3,6	4,2	3,8	3,0	5,0	2,7	2,8	4,4	3,4

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

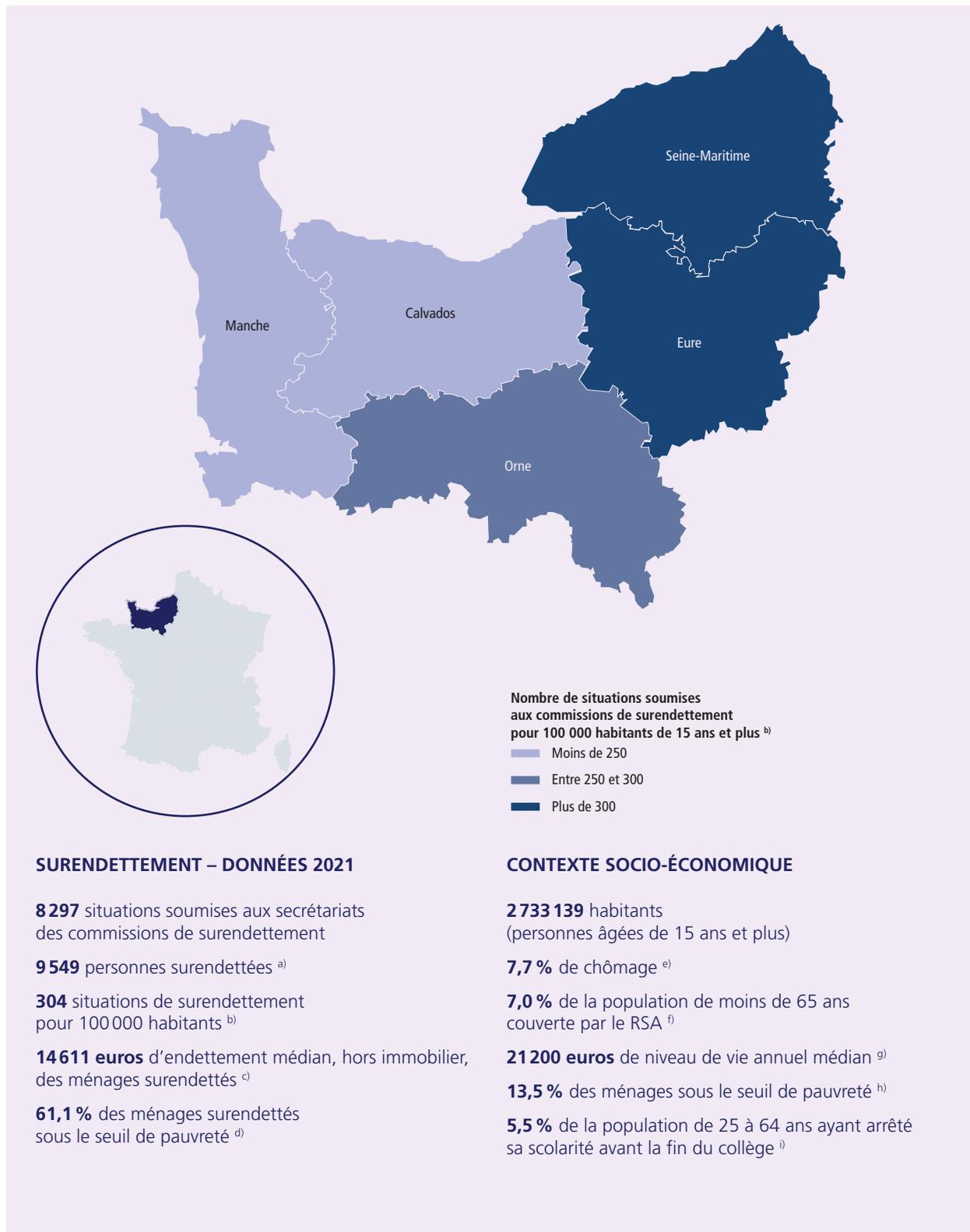
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	561 390	13 843	64 068	65,3	82,3	16 796	4,0
Dettes immobilières	243 007	1 695	2 675	28,3	10,1	122 359	1,0
Dettes à la consommation	302 585	12 686	53 295	35,2	75,4	14 845	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	288	98	158	0,0	0,6	1 351	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	15 510	6 441	7 940	1,8	38,3	911	1,0
Dettes de charges courantes	162 209	13 077	37 830	18,9	77,7	5 817	2,0
Dettes de logement	88 584	9 534	11 063	10,3	56,7	5 576	1,0
Dettes d'énergie et de communication	7 635	5 637	8 860	0,9	33,5	749	1,0
Dettes de transport	92	142	150	0,0	0,8	160	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 952	3 292	4 583	0,3	19,6	488	1,0
Dettes de santé/d'éducation	8 011	3 711	6 009	0,9	22,1	735	1,0
Dettes alimentaires	2 323	362	390	0,3	2,2	3 858	1,0
Dettes fiscales	52 612	4 568	6 775	6,1	27,1	1 803	1,0
Autres dettes	135 521	8 009	15 798	15,8	47,6	2 311	1,0
Dettes diverses	85 299	3 632	5 747	9,9	21,6	2 100	1,0
Dettes sociales	20 418	4 109	5 252	2,4	24,4	1 785	1,0
Dettes professionnelles	5 531	138	179	0,6	0,8	9 343	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	24 272	2 894	4 620	2,8	17,2	761	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	616 114	16 742	115 021	71,7	99,5	21 168	5,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	822 634	16 807	111 856	95,8	99,9	22 269	6,0
Endettement global	859 120	16 829	117 696	100,0	100,0	23 113	6,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION NORMANDIE



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

8 297 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

9 549 personnes surendettées ^{a)}

304 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

14 611 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

61,1 % des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2 733 139 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

7,7 % de chômage ^{e)}

7,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

21 200 euros de niveau de vie annuel médian ^{g)}

13,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

5,5 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



CALVADOS

1 386 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 556 personnes surendettées ^{a)}

239 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 427 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,3 % de chômage ^{e)}

5,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ORNE

647 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

759 personnes surendettées ^{a)}

279 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 455 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,3 % de chômage ^{e)}

7,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



EURE

1 659 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 968 personnes surendettées ^{a)}

344 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 757 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,9 % de chômage ^{e)}

6,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SEINE-MARITIME

3 619 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

4 120 personnes surendettées ^{a)}

352 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 810 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,8 % de chômage ^{e)}

8,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MANCHE

986 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 146 personnes surendettées ^{a)}

238 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 193 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,7 % de chômage ^{e)}

4,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	27,9	15,9	15,3
Femmes seules	22,4	20,7	20,8	20,8
Couples sans enfant	10,0	10,7	26,1	28,4
Familles monoparentales	20,7	21,6	9,9	8,9
dont : hommes seuls avec enfant(s)	2,1	2,2	1,8	1,7
femmes seules avec enfant(s)	18,6	19,4	8,1	7,3
Couples avec enfant(s)	16,0	17,2	25,3	25,0
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	1,9	2,0	1,5

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes ^{a)}	128 617	100,0	8 712	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	51 704	40,2	3 528	40,5
mesures avec effacement partiel ^{c)}	24 140	18,8	1 671	19,2
autres situations closes ^{d)}	52 773	41,0	3 513	40,3

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	5 790	100,0	350	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 067	18,4	61	17,4
dont dettes éligibles	1 001	17,3	57	16,4
mesures avec effacement partiel – montant effacé	570	9,8	36	10,2
autres situations closes ^{c)}	3 530	61,0	212	60,5
Montant total effacé ^{d)}	1 571	27,1	93	26,6

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	16 252
Mesures avec effacement partiel	23 622	21 443
Montant moyen effacé ^{b)}	20 716	17 921

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Statut conjugal ^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	46,3	46,6	48,2	49,0	43,7	45,0
Divorcés/séparés	26,9	25,3	25,8	25,7	24,6	29,8	24,2
Célibataires	23,7	23,4	21,9	22,1	20,5	22,5	25,6
Veufs(ves)	4,8	5,1	5,8	4,1	5,9	4,1	5,3
Nombre de personnes à charge ^{b)}							
0	60,2	58,6	61,0	55,2	62,3	63,2	57,4
1	16,7	16,8	16,5	18,1	15,7	13,8	17,2
2	12,9	13,8	13,7	14,7	11,6	12,7	14,3
3	6,4	7,0	5,7	7,6	6,5	7,3	7,4
4 et plus	3,8	3,7	3,1	4,4	3,9	3,0	3,7
Répartition par sexe et par âge ^{c)}							
Hommes							
De 18 à 24 ans	1,5	1,9	1,6	1,4	2,5	2,2	2,0
De 25 à 34 ans	7,7	8,0	8,2	6,7	8,3	7,0	8,6
De 35 à 44 ans	11,0	11,3	11,8	11,9	11,7	11,1	10,8
De 45 à 54 ans	11,8	11,7	11,8	11,8	13,7	11,2	11,2
De 55 à 64 ans	8,6	8,1	7,9	8,6	7,0	9,6	7,9
De 65 à 74 ans	4,3	3,9	4,2	3,6	5,0	5,7	3,3
75 ans et plus	1,3	1,2	1,3	0,7	1,5	1,7	1,1
Femmes							
De 18 à 24 ans	2,5	3,2	3,0	2,5	3,0	3,2	3,7
De 25 à 34 ans	10,7	11,2	8,8	11,7	11,5	9,4	12,1
De 35 à 44 ans	12,6	12,6	12,7	14,0	10,9	10,3	12,8
De 45 à 54 ans	13,0	13,1	12,9	14,9	11,3	13,4	12,7
De 55 à 64 ans	8,3	7,5	7,4	6,2	6,9	9,4	8,0
De 65 à 74 ans	4,8	4,9	6,1	4,3	5,9	4,5	4,4
75 ans et plus	1,7	1,5	2,2	1,7	0,9	1,4	1,3

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Locataires	75,0	76,2	76,7	70,4	75,8	71,0	79,8
Propriétaires accédants	6,9	6,6	5,1	11,2	5,3	9,2	4,9
Propriétaires	3,2	2,9	3,1	3,1	3,2	4,8	2,2
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,6	12,1	12,7	12,7	11,1	10,7
Autres cas ^{b)}	2,9	2,7	3,1	2,5	3,0	4,0	2,3

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Situation professionnelle							
Actifs	59,9	59,1	57,9	62,0	53,9	54,7	60,5
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,6	29,4	27,0	22,6	24,0	24,5
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,1	5,7	5,1	4,6	6,9	4,8
Salariés intérimaires	2,2	2,1	2,1	2,8	2,4	2,6	1,6
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1
Chômeurs	25,6	26,1	20,4	26,8	23,9	20,9	29,3
Inactifs	40,1	40,9	42,1	38,0	46,1	45,3	39,5
Sans profession	13,4	16,5	15,6	15,3	16,4	18,3	17,0
Retraités	16,1	15,9	18,3	14,2	18,8	18,7	14,5
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,4	0,2	0,5	0,4	0,5
Congé maladie longue durée	4,1	4,3	3,7	4,7	4,1	2,9	4,7
Congé parental	0,6	0,6	0,8	0,8	1,0	0,3	0,5
Invalides	5,4	3,1	3,3	2,9	5,3	4,7	2,3
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	0,7	1,0	0,8	0,4	0,5	0,6
Professions intermédiaires	3,0	2,7	3,9	3,1	2,2	2,9	2,2
Employés	30,5	26,4	22,8	28,9	21,2	18,4	29,5
Ouvriers	21,7	27,3	26,0	28,8	27,7	26,2	27,1
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	14,9	17,2	13,3	17,7	18,3	13,3
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	27,8	28,8	25,1	30,4	33,2	27,0

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NORMANDIE	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Structure des ressources ^{a)}							
Revenus d'activité	51,7	49,5	52,1	51,2	47,3	48,1	48,4
Pensions	20,4	21,3	22,5	19,9	24,8	23,9	20,2
Revenus du patrimoine	0,3	0,1	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	15,8	14,2	15,5	15,4	15,5	16,6
Minima sociaux	9,7	10,3	7,3	10,3	8,7	9,9	12,0
Autres ressources	3,3	3,0	3,7	3,0	3,7	2,4	2,7
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}							
Ressources (R) < 972 euros	41,3	42,9	40,6	40,6	43,2	42,3	44,9
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,1	22,7	24,9	24,5	24,3	24,0
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,3	13,4	13,3	12,9	14,4	13,1
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,3	10,7	8,9	8,0	5,6	7,8
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,2	5,5	5,0	6,1	6,5	4,8
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	2,9	2,9	3,5	2,7	3,5	2,5
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	1,7	2,2	2,2	1,0	1,8	1,5
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,0	1,2	1,1	1,2	0,8	0,9
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,5	0,6	0,6	0,3	0,8	0,4
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	85,9	86,4	80,8	86,8	78,4	89,2
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,0	1,7	0,9	1,4	1,3	0,7
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,8	1,8	1,3	2,7	5,1	1,2
P ≥ 50 000 euros	11,9	11,3	10,1	17,0	9,2	15,2	8,9
Capacité de remboursement ^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	51,0	48,6	49,8	47,9	49,4	53,7
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,5	32,4	28,6	31,2	28,7	28,4
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,7	8,8	9,0	7,9	8,6	8,7
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	10,1	11,4	9,7	11,2	8,7	9,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,7	12,1	10,0	12,1	11,4	9,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,1	10,2	10,7	11,6	10,6	9,3
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,2	6,9	7,5	8,0	8,9	6,7
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,2	1,8	3,4	1,3	2,4	2,0

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

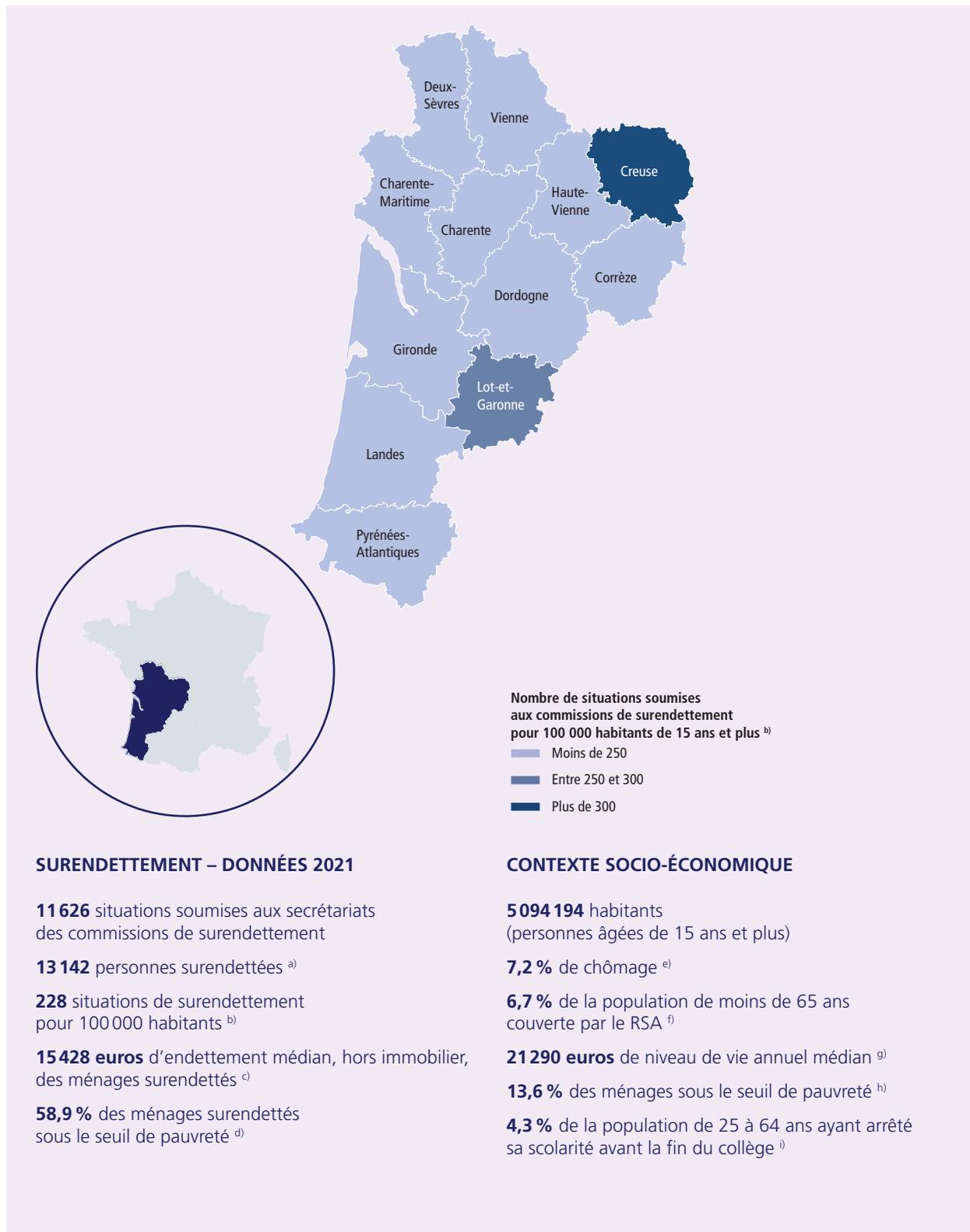
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	209 096	6 287	26 945	69,8	79,5	12 676	3,0
Dettes immobilières	90 055	905	1 475	30,1	11,4	93 010	1,0
Dettes à la consommation	113 905	5 465	21 460	38,0	69,1	11 980	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	85	26	28	0,0	0,3	2 239	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	5 050	3 270	3 982	1,7	41,3	713	1,0
Dettes de charges courantes	44 870	6 297	25 771	15,0	79,6	3 800	3,0
Dettes de logement	20 712	3 949	5 007	6,9	49,9	3 033	1,0
Dettes d'énergie et de communication	8 550	4 499	10 023	2,9	56,9	1 284	2,0
Dettes de transport	36	112	122	0,0	1,4	112	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 439	2 423	3 986	0,8	30,6	525	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 989	2 193	3 711	0,7	27,7	362	1,0
Dettes alimentaires	1 001	251	271	0,3	3,2	2 051	1,0
Dettes fiscales	10 143	1 679	2 651	3,4	21,2	857	1,0
Autres dettes	45 501	4 556	10 091	15,2	57,6	1 801	2,0
Dettes diverses	31 000	2 485	4 339	10,4	31,4	1 160	1,0
Dettes sociales	8 184	2 522	3 603	2,7	31,9	1 106	1,0
Dettes professionnelles	1 007	54	62	0,3	0,7	5 036	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	5 310	1 550	2 087	1,8	19,6	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	209 411	7 864	61 332	69,9	99,4	14 611	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	290 309	7 908	60 083	96,9	99,9	15 387	6,0
Endettement global	299 467	7 912	62 807	100,0	100,0	16 295	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE





CHARENTE

717 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

836 personnes surendettées ^{a)}

242 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 721 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,6 % de chômage ^{e)}

8,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



CREUSE

327 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

377 personnes surendettées ^{a)}

328 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 493 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,2 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

18,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



CHARENTE-MARITIME

1 327 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 530 personnes surendettées ^{a)}

238 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 805 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,2 % de chômage ^{e)}

6,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



DEUX-SÈVRES

741 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

924 personnes surendettées ^{a)}

238 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 605 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,5 % de chômage ^{e)}

5,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



CORRÈZE

477 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

525 personnes surendettées ^{a)}

233 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 820 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,5 % de chômage ^{e)}

4,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



DORDOGNE

856 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

934 personnes surendettées ^{a)}

241 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 215 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,0 % de chômage ^{e)}

7,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



GIRONDE

2 973 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

3 266 personnes surendettées ^{a)}

216 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 764 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,4 % de chômage ^{e)}

6,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOT-ET-GARONNE

805 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

954 personnes surendettées ^{a)}

290 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

12 163 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,8 % de chômage ^{e)}

8,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

17,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-VIENNE

685 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

784 personnes surendettées ^{a)}

218 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 371 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,0 % de chômage ^{e)}

8,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1 128 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 202 personnes surendettées ^{a)}

194 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 986 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,6 % de chômage ^{e)}

5,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

12,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LANDES

749 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

863 personnes surendettées ^{a)}

212 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 407 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,0 % de chômage ^{e)}

5,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VIENNE

841 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

947 personnes surendettées ^{a)}

229 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 077 euros d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,4 % de chômage ^{e)}

7,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la structure familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	29,1	15,9	16,0
Femmes seules	22,4	23,4	20,8	21,8
Couples sans enfant	10,0	10,6	26,1	29,1
Familles monoparentales	20,7	19,5	9,9	8,8
dont : hommes seuls avec enfant(s)	2,1	2,4	1,8	1,8
femmes seules avec enfant(s)	18,6	17,1	8,1	7,0
Couples avec enfant(s)	16,0	15,4	25,3	22,4
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,0	2,0	1,9

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes ^{a)}	128 617	100,0	12 545	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	51 704	40,2	5 201	41,5
mesures avec effacement partiel ^{c)}	24 140	18,8	2 309	18,4
autres situations closes ^{d)}	52 773	41,0	5 035	40,1

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	5 790	100,0	569	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 067	18,4	108	18,9
dont dettes éligibles	1 001	17,3	100	17,7
mesures avec effacement partiel – montant effacé	570	9,8	58	10,3
autres situations closes ^{c)}	3 530	61,0	347	61,0
Montant total effacé ^{d)}	1 571	27,1	159	27,9

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	19 310
Mesures avec effacement partiel	23 622	25 281
Montant moyen effacé ^{b)}	20 716	21 146

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Statut conjugal^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	44,8	45,9	44,9	46,9	52,8	49,7	44,4
Divorcés/séparés	26,9	27,8	28,4	27,8	28,7	22,0	26,6	28,4
Célibataires	23,7	22,1	20,0	21,1	19,6	21,3	18,4	20,9
Veufs(ves)	4,8	5,3	5,7	6,2	4,7	3,9	5,2	6,2
Nombre de personnes à charge^{b)}								
0	60,2	62,2	63,6	63,0	64,6	64,8	57,6	65,6
1	16,7	16,6	16,9	17,8	16,7	15,0	16,6	15,8
2	12,9	12,6	11,2	12,6	11,2	10,6	13,6	11,2
3	6,4	5,3	4,6	4,4	5,0	4,3	6,8	3,9
4 et plus	3,8	3,3	3,7	2,2	2,5	5,3	5,4	3,5
Répartition par sexe et par âge^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,4	1,6	1,1	1,1	2,4	1,3	1,5
De 25 à 34 ans	7,7	7,4	6,9	7,2	7,2	5,8	9,2	5,8
De 35 à 44 ans	11,0	10,9	11,5	9,9	10,3	8,8	11,9	9,5
De 45 à 54 ans	11,8	11,7	11,5	11,6	10,1	13,3	12,9	10,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	9,3	8,5	8,6	9,8	7,1	10,1
De 65 à 74 ans	4,3	5,2	5,3	6,7	6,3	6,6	4,0	7,7
75 ans et plus	1,3	1,8	2,8	2,2	2,3	2,7	0,6	2,4
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,2	2,5	1,6	2,1	2,9	3,0	2,1
De 25 à 34 ans	10,7	10,1	8,1	8,9	9,5	8,5	11,8	8,8
De 35 à 44 ans	12,6	11,7	10,4	11,6	9,9	11,1	11,6	9,9
De 45 à 54 ans	13,0	12,8	14,0	13,1	15,2	10,9	11,6	12,6
De 55 à 64 ans	8,3	8,2	7,9	8,9	7,8	8,5	7,6	8,0
De 65 à 74 ans	4,8	5,8	6,0	5,6	6,3	6,1	5,2	7,9
75 ans et plus	1,7	2,5	2,3	3,3	3,2	2,7	2,2	3,0

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Locataires	75,0	72,3	68,6	69,2	68,9	61,1	72,5	69,0
Propriétaires accédants	6,9	7,8	9,2	9,8	8,7	12,3	8,3	9,9
Propriétaires	3,2	5,2	7,2	5,9	6,6	11,6	4,5	6,8
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,4	11,9	11,3	12,1	11,3	11,3	11,4
Autres cas ^{b)}	2,9	3,3	3,2	3,9	3,7	3,7	3,4	2,8

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Statut conjugal ^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	44,8	42,8	42,9	47,1	46,5	41,4	43,7
Divorcés/séparés	26,9	27,8	27,8	28,4	28,4	23,1	30,5	29,8
Célibataires	23,7	22,1	24,6	22,0	18,9	25,0	23,6	21,6
Veufs(ves)	4,8	5,3	4,8	6,7	5,5	5,4	4,4	4,9
Nombre de personnes à charge ^{b)}								
0	60,2	62,2	59,9	64,6	62,9	61,8	64,5	61,0
1	16,7	16,6	18,1	13,6	15,2	16,5	16,5	14,5
2	12,9	12,6	13,8	11,0	14,2	11,0	10,8	15,0
3	6,4	5,3	5,5	5,8	5,3	5,9	5,9	5,8
4 et plus	3,8	3,3	2,6	4,9	2,4	4,8	2,2	3,7
Répartition par sexe et par âge ^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,4	1,2	1,4	0,9	1,7	1,7	1,4
De 25 à 34 ans	7,7	7,4	7,7	8,2	6,4	7,5	7,7	6,9
De 35 à 44 ans	11,0	10,9	11,5	11,4	8,9	10,4	12,2	11,6
De 45 à 54 ans	11,8	11,7	11,7	11,1	11,2	13,2	11,9	11,1
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	7,6	8,0	8,5	9,0	8,2	9,1
De 65 à 74 ans	4,3	5,2	4,2	5,7	5,9	4,0	4,2	5,3
75 ans et plus	1,3	1,8	1,7	1,7	1,2	1,7	1,4	2,3
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,2	2,3	2,2	2,2	2,6	1,8	2,3
De 25 à 34 ans	10,7	10,1	11,0	12,0	9,3	10,8	9,5	11,1
De 35 à 44 ans	12,6	11,7	12,7	11,9	12,5	10,2	12,6	12,2
De 45 à 54 ans	13,0	12,8	13,2	10,3	14,0	12,1	12,6	12,1
De 55 à 64 ans	8,3	8,2	8,2	7,5	9,5	8,1	8,2	7,2
De 65 à 74 ans	4,8	5,8	4,9	6,0	6,8	6,7	5,8	5,5
75 ans et plus	1,7	2,5	2,1	2,7	2,7	2,1	2,2	1,9

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Locataires	75,0	72,3	75,4	72,4	76,5	74,2	75,0	69,9
Propriétaires accédants	6,9	7,8	4,8	9,1	8,3	8,0	6,3	9,2
Propriétaires	3,2	5,2	3,3	4,9	4,8	5,4	3,7	6,7
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	11,4	12,5	12,1	9,3	9,4	11,5	10,6
Autres cas ^{b)}	2,9	3,3	4,0	1,5	1,1	3,0	3,5	3,7

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	58,2	57,7	55,6	54,3	46,7	57,8	52,1
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,7	28,6	23,2	27,2	18,6	25,8	21,3
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,0	3,2	6,2	3,8	4,2	5,3	5,2
Salariés intérimaires	2,2	2,1	2,2	1,8	2,3	1,1	2,4	1,8
Congé maternité	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2
Chômeurs	25,6	25,1	23,2	24,0	20,8	22,8	24,0	23,4
Inactifs	40,1	41,8	42,3	44,4	45,7	53,3	42,2	47,9
Sans profession	13,4	11,2	13,2	11,9	11,4	14,9	15,9	9,2
Retraités	16,1	19,6	20,2	21,4	22,7	23,9	15,7	27,4
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,0	0,4
Congé maladie longue durée	4,1	4,3	3,1	3,9	3,8	5,6	3,2	4,4
Congé parental	0,6	0,5	0,7	0,5	0,4	0,8	0,6	0,6
Invalides	5,4	5,8	4,9	6,6	7,2	8,0	6,7	5,8
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,7	0,7	1,2	0,8	0,8	0,4	1,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,2	1,3	2,0	0,6	0,3	0,9	1,4
Professions intermédiaires	3,0	3,1	3,2	2,0	3,8	2,1	2,3	1,9
Employés	30,5	30,4	30,0	29,5	24,0	26,3	24,1	27,1
Ouvriers	21,7	21,8	25,2	24,2	17,9	19,6	29,8	18,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	17,9	17,7	19,1	22,5	22,0	13,9	25,6
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	24,9	21,8	22,0	30,5	28,9	28,7	24,4

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	58,2	65,3	53,2	55,6	55,1	61,7	57,0
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,7	29,4	24,9	21,0	20,2	28,2	27,5
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,0	5,0	4,3	5,7	5,0	4,6	5,5
Salariés intérimaires	2,2	2,1	2,3	1,3	3,1	2,3	1,2	3,0
Congé maternité	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,4	0,0
Chômeurs	25,6	25,1	28,4	22,4	25,1	27,1	27,1	20,8
Inactifs	40,1	41,8	34,7	46,8	44,4	44,9	38,3	43,0
Sans profession	13,4	11,2	8,7	13,3	9,0	14,7	7,9	13,8
Retraités	16,1	19,6	16,5	20,2	21,9	18,4	18,8	19,2
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,3	0,6	0,2	0,1	0,5	0,5
Congé maladie longue durée	4,1	4,3	4,3	5,6	5,8	4,5	4,9	3,0
Congé parental	0,6	0,5	0,6	0,5	0,3	0,7	0,3	0,6
Invalides	5,4	5,8	4,4	6,6	7,1	6,4	5,8	5,8
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,7	0,6	0,5	1,0	0,2	0,7	0,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,2	1,4	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0
Professions intermédiaires	3,0	3,1	3,5	3,4	2,8	3,7	4,4	2,6
Employés	30,5	30,4	35,9	28,4	31,4	24,0	34,9	29,6
Ouvriers	21,7	21,8	20,7	19,3	17,6	22,7	18,6	26,7
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	17,9	14,7	18,6	19,9	17,3	17,7	17,5
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	24,9	23,4	28,8	26,4	31,2	22,5	22,2

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Deux-Sèvres	Dordogne
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	49,0	50,6	48,2	48,5	40,0	47,1	43,3
Pensions	20,4	23,8	24,3	27,2	27,1	30,1	19,9	31,4
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	0,3	0,6
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,0	13,7	12,8	13,4	15,4	16,8	12,9
Minima sociaux	9,7	9,7	8,8	9,1	8,1	12,1	12,4	9,0
Autres ressources	3,3	3,1	2,3	2,5	2,7	2,2	3,5	2,8
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	39,8	39,8	38,8	35,6	42,8	44,1	38,6
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,2	21,5	24,4	27,7	26,8	24,3	25,1
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,9	15,6	13,1	13,2	12,7	13,5	13,7
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,4	10,8	9,9	11,3	6,7	8,0	8,5
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,6	4,7	6,4	5,8	6,0	5,1	7,0
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,1	3,9	2,9	2,8	2,3	2,3	3,3
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,0	1,3	2,0	1,6	1,3	1,6	2,2
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,1	1,3	1,3	1,4	0,7	0,8	1,0
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7	0,3	0,3	0,4
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,2	0,1	0,4	0,0	0,3	0,0	0,3
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	80,8	76,1	78,6	77,2	68,8	80,0	74,5
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,2	1,4	1,2	1,6	2,3	1,7	1,6
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,8	4,2	2,3	3,9	9,3	4,9	4,0
P ≥ 50 000 euros	11,9	15,1	18,3	17,9	17,4	19,6	13,4	19,9
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	49,1	45,6	48,5	45,2	46,2	50,7	48,3
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,8	29,9	28,8	29,5	26,6	28,8	32,0
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,2	7,6	6,2	6,8	8,0	7,5	8,0
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	10,2	10,5	9,8	11,0	8,6	10,0	12,1
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	11,5	11,9	12,8	11,6	10,0	11,3	11,9
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,2	12,8	11,5	13,2	14,0	12,2	9,2
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,4	8,7	8,6	8,9	10,3	6,1	7,1
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,5	3,0	2,6	3,2	3,0	2,2	3,4

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Haute-Vienne	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Vienne
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	49,0	54,5	44,6	45,9	42,6	52,0	49,5
Pensions	20,4	23,8	19,8	24,7	26,9	23,0	22,4	23,6
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	0,3	1,3	0,7	0,4	0,4	0,3
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,0	13,0	15,5	13,4	18,0	12,4	15,6
Minima sociaux	9,7	9,7	9,0	11,3	9,8	12,4	9,3	8,5
Autres ressources	3,3	3,1	3,5	2,7	3,3	3,7	3,5	2,6
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	39,8	39,2	39,5	36,8	46,9	36,7	41,6
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,2	23,6	23,6	26,0	24,4	23,2	24,8
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,9	13,7	14,1	14,5	11,3	15,5	15,0
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,4	10,0	10,2	11,3	7,4	9,2	7,7
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,6	5,5	5,7	4,6	4,0	6,8	4,6
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,1	3,5	3,0	2,5	2,6	3,4	2,7
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,0	2,5	1,7	1,6	1,8	2,3	1,5
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,1	1,0	0,8	1,3	0,5	1,8	0,9
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,8	0,7	0,9	1,2	0,9	1,1	0,8
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,1	0,1	0,4
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	80,8	87,9	77,6	81,7	80,2	83,4	76,0
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,2	1,1	1,0	0,6	1,3	1,0	1,4
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,8	0,8	4,0	1,3	3,1	1,3	5,8
P ≥ 50 000 euros	11,9	15,1	10,2	17,3	16,4	15,4	14,4	16,8
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	49,1	50,7	48,4	49,3	53,9	46,6	49,4
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,8	29,4	30,6	29,1	30,3	32,2	29,4
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,2	8,0	7,3	9,7	10,5	9,5	9,2
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	10,2	9,8	11,2	8,4	9,4	12,3	9,3
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	11,5	11,6	12,1	11,0	10,4	10,4	10,8
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,2	10,8	11,9	12,2	8,6	11,0	10,7
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,4	6,8	7,0	7,2	5,0	7,7	8,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,5	2,4	2,1	2,2	2,1	2,4	1,6

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

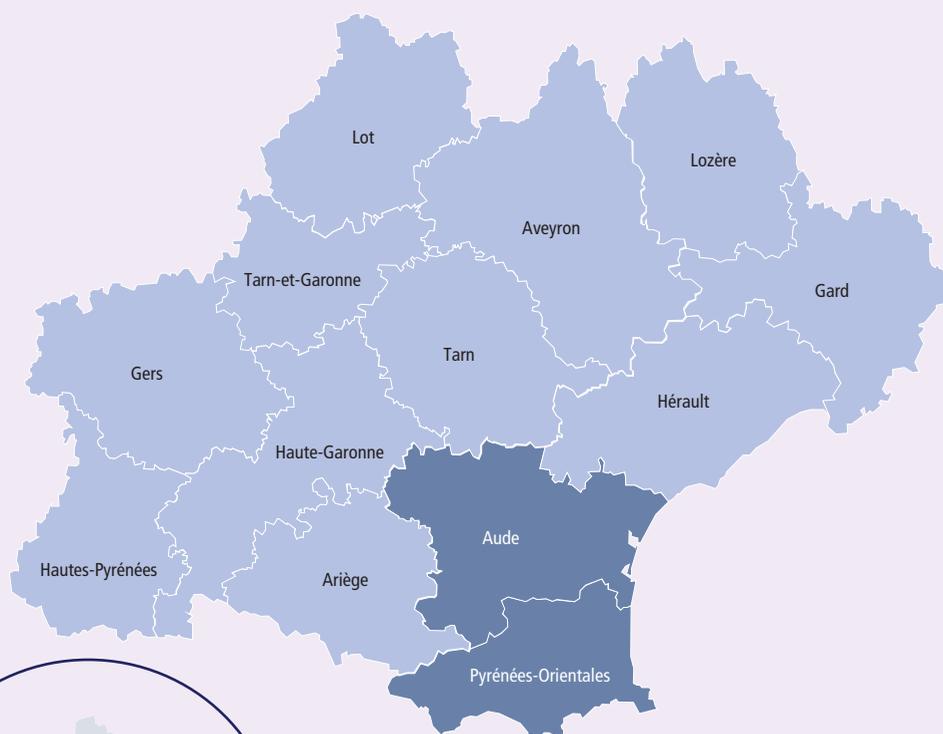
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	354 669	8 796	39 261	70,7	79,8	15 652	3,0
Dettes immobilières	167 396	1 619	2 729	33,4	14,7	89 234	1,0
Dettes à la consommation	180 445	7 862	31 249	36,0	71,3	13 042	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	89	48	57	0,0	0,4	1 432	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	6 739	4 276	5 226	1,3	38,8	795	1,0
Dettes de charges courantes	59 272	8 346	30 858	11,8	75,7	3 559	3,0
Dettes de logement	26 067	4 555	5 540	5,2	41,3	3 279	1,0
Dettes d'énergie et de communication	10 378	5 675	12 122	2,1	51,5	1 219	2,0
Dettes de transport	14	60	68	0,0	0,5	125	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 681	2 812	4 562	0,5	25,5	567	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 390	2 404	3 798	0,5	21,8	428	1,0
Dettes alimentaires	1 146	246	267	0,2	2,2	1 873	1,0
Dettes fiscales	16 596	2 775	4 501	3,3	25,2	984	1,0
Autres dettes	87 371	5 914	12 833	17,4	53,6	2 000	2,0
Dettes diverses	63 881	3 253	5 713	12,7	29,5	1 450	1,0
Dettes sociales	11 828	3 109	4 560	2,4	28,2	1 382	1,0
Dettes professionnelles	3 100	91	118	0,6	0,8	4 500	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	8 562	1 769	2 442	1,7	16,0	611	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	333 916	10 941	80 223	66,6	99,2	15 428	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	486 531	11 019	79 708	97,1	99,9	17 230	6,0
Endettement global	501 312	11 026	82 952	100,0	100,0	17 982	6,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

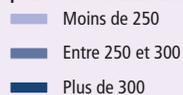
<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION OCCITANIE



Nombre de situations soumises
aux commissions de surendettement
pour 100 000 habitants de 15 ans et plus ^{b)}



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

10 305 situations soumises aux secrétariats
des commissions de surendettement

10 995 personnes surendettées ^{a)}

206 situations de surendettement
pour 100 000 habitants ^{b)}

15 381 € d'endettement médian, hors immobilier,
des ménages surendettés ^{c)}

60,3 % des ménages surendettés
sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

5 005 901 habitants
(personnes âgées de 15 ans et plus)

9,4 % de chômage ^{e)}

8,7 % de la population de moins de 65 ans
couverte par le RSA ^{f)}

20 740 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

17,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

4,9 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté
sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



ARIÈGE

298 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

316 personnes surendettées ^{a)}

229 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 813 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,7 % de chômage ^{e)}

11,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

18,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



GARD

1 266 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 340 personnes surendettées ^{a)}

203 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 493 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

10,9 % de chômage ^{e)}

11,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

19,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



AUDE

825 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

898 personnes surendettées ^{a)}

259 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 920 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

10,6 % de chômage ^{e)}

12,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

20,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



GERS

325 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

352 personnes surendettées ^{a)}

199 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 322 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,1 % de chômage ^{e)}

6,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



AVEYRON

348 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

383 personnes surendettées ^{a)}

146 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 746 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,0 % de chômage ^{e)}

4,6 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTE-GARONNE

2 210 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 349 personnes surendettées ^{a)}

188 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 932 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,1 % de chômage ^{e)}

6,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOT

282 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

320 personnes surendettées ^{a)}

187 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

10 986 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,0 % de chômage ^{e)}

6,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTES-PYRÉNÉES

404 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

420 personnes surendettées ^{a)}

205 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 586 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,3 % de chômage ^{e)}

7,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



LOZÈRE

80 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

93 personnes surendettées ^{a)}

123 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 567 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,1 % de chômage ^{e)}

4,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

14,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HÉRAULT

2 055 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 132 personnes surendettées ^{a)}

206 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 340 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

11,3 % de chômage ^{e)}

9,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

19,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 099 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 186 personnes surendettées ^{a)}

272 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 611 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

12,4 % de chômage ^{e)}

13,5 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

21,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



TARN

684 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

716 personnes surendettées ^{a)}

209 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 555 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,0 % de chômage ^{e)}

7,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



TARN-ET-GARONNE

429 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

490 personnes surendettées ^{a)}

200 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 454 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,1 % de chômage ^{e)}

7,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

17,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	29,5	15,9	16,9
Femmes seules	22,4	24,2	20,8	21,2
Couples sans enfant	10,0	9,5	26,1	27,2
Familles monoparentales	20,7	21,5	9,9	9,8
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>19,3</i>	<i>8,1</i>	<i>7,9</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	12,9	25,3	22,7
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,3	2,0	2,2

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	10 834	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>4 908</i>	<i>45,3</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>1 839</i>	<i>17,0</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>4 087</i>	<i>37,7</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	509	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>106</i>	<i>20,9</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>100</i>	<i>19,6</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>49</i>	<i>9,7</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>308</i>	<i>60,5</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	149	29,3

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	20 378
Mesures avec effacement partiel	23 622	26 781
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	22 123

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hauts-Pyrénées
Statut conjugal^{a)}									
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	40,7	41,0	43,7	49,9	40,2	45,3	39,3	39,8
Divorcés/séparés	26,9	28,4	26,6	25,4	24,5	32,1	25,8	30,7	29,3
Célibataires	23,7	26,2	28,9	24,9	21,4	22,4	24,2	26,8	23,6
Veufs(ves)	4,8	4,7	3,5	6,0	4,3	5,3	4,7	3,2	7,2
Nombre de personnes à charge^{b)}									
0	60,2	62,3	64,4	58,9	64,9	59,9	64,3	58,7	67,5
1	16,7	17,5	19,3	19,2	16,5	19,8	15,8	18,5	15,3
2	12,9	11,7	10,5	11,7	9,2	12,2	12,5	13,0	10,4
3	6,4	5,2	4,0	6,3	6,0	4,6	5,1	6,0	3,8
4 et plus	3,8	3,3	1,8	3,9	3,5	3,5	2,4	3,9	3,0
Répartition par sexe et par âge^{c)}									
Hommes									
De 18 à 24 ans	1,5	1,5	1,6	0,8	1,0	1,3	1,4	1,4	2,4
De 25 à 34 ans	7,7	7,2	6,0	7,6	8,1	7,4	7,4	7,8	6,2
De 35 à 44 ans	11,0	10,0	11,4	9,5	11,2	8,7	5,7	11,3	9,3
De 45 à 54 ans	11,8	11,4	9,8	10,8	9,9	12,5	11,9	11,4	10,5
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	7,6	8,2	6,8	8,2	10,2	7,9	9,0
De 65 à 74 ans	4,3	4,9	8,5	6,0	5,2	5,7	5,1	3,7	5,7
75 ans et plus	1,3	1,8	2,5	2,0	3,4	1,6	2,0	1,1	1,4
Femmes									
De 18 à 24 ans	2,5	2,4	1,9	2,3	2,6	1,6	4,0	2,7	2,4
De 25 à 34 ans	10,7	10,1	8,9	8,9	9,9	9,0	9,4	11,9	10,0
De 35 à 44 ans	12,6	12,9	10,1	13,6	11,5	13,0	11,1	14,9	12,4
De 45 à 54 ans	13,0	13,2	15,2	12,8	12,8	13,4	12,5	12,8	11,9
De 55 à 64 ans	8,3	8,8	10,4	8,9	9,1	10,0	8,8	7,7	10,0
De 65 à 74 ans	4,8	5,5	4,1	6,1	5,7	5,5	8,8	3,7	7,9
75 ans et plus	1,7	2,0	1,9	2,4	2,6	1,9	1,7	1,6	1,0

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement^{a)} (tableau 1/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hauts-Pyrénées
Locataires	75,0	74,3	62,2	74,0	75,9	72,7	72,4	77,8	70,8
Propriétaires accédants	6,9	6,5	11,3	6,6	3,5	7,2	9,4	5,2	9,0
Propriétaires	3,2	3,5	8,7	2,9	4,4	3,8	1,3	2,3	5,5
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,6	13,8	13,5	13,3	13,2	12,5	11,0	13,1
Autres cas ^{b)}	2,9	3,1	4,0	3,0	2,8	3,1	4,4	3,6	1,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, mariners, sans-abris).

Source : Banque de France.

Profil sociodémographique (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Statut conjugal ^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	40,7	39,2	39,2	40,8	38,8	39,8	47,1
Divorcés/séparés	26,9	28,4	26,4	27,9	22,4	25,8	33,4	26,5
Célibataires	23,7	26,2	29,5	25,2	32,7	29,8	23,1	22,8
Veufs(ves)	4,8	4,7	4,8	7,7	4,1	5,7	3,7	3,6
Nombre de personnes à charge ^{b)}								
0	60,2	62,3	63,9	67,2	67,9	64,9	65,4	61,4
1	16,7	17,5	17,4	18,8	11,5	16,0	13,2	16,9
2	12,9	11,7	11,3	7,7	11,5	11,3	11,9	12,5
3	6,4	5,2	4,6	5,2	5,1	4,8	6,4	5,1
4 et plus	3,8	3,3	2,8	1,1	3,8	3,0	3,0	4,2
Répartition par sexe et par âge ^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	1,5	1,5	1,9	4,3	1,9	1,5	1,8
De 25 à 34 ans	7,7	7,2	7,2	8,1	5,4	6,7	7,7	4,3
De 35 à 44 ans	11,0	10,0	10,3	7,5	11,8	9,0	9,8	12,4
De 45 à 54 ans	11,8	11,4	11,3	9,7	14,0	10,5	13,1	12,7
De 55 à 64 ans	8,6	8,4	8,7	10,6	11,8	8,3	7,4	9,0
De 65 à 74 ans	4,3	4,9	4,8	6,6	4,3	5,3	3,8	3,1
75 ans et plus	1,3	1,8	1,7	1,9	1,1	2,3	1,8	2,2
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	2,4	2,0	3,4	4,3	2,4	2,9	2,9
De 25 à 34 ans	10,7	10,1	9,8	9,1	8,6	10,3	10,3	10,4
De 35 à 44 ans	12,6	12,9	13,0	10,9	9,7	11,5	11,5	12,7
De 45 à 54 ans	13,0	13,2	13,1	11,9	11,8	13,7	15,2	13,1
De 55 à 64 ans	8,3	8,8	9,0	9,1	4,3	8,9	8,5	8,4
De 65 à 74 ans	4,8	5,5	5,5	7,5	6,5	6,6	4,3	5,5
75 ans et plus	1,7	2,0	2,1	1,9	2,2	2,5	2,1	1,6

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (tableau 2/2) (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Locataires	75,0	74,3	75,9	70,5	79,5	74,2	73,2	70,2
Propriétaires accédants	6,9	6,5	5,4	6,3	5,1	6,0	8,0	10,3
Propriétaires	3,2	3,5	3,5	7,4	1,3	3,5	2,9	2,9
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	12,6	12,3	13,3	5,1	13,0	13,9	14,7
Autres cas ^{b)}	2,9	3,1	2,9	2,6	9,0	3,3	2,1	2,0

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 1/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Situation professionnelle									
Actifs	59,9	57,1	51,9	51,9	53,0	59,5	47,7	61,9	57,1
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	23,2	20,6	18,8	21,9	22,7	23,9	27,7	24,8
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,1	5,4	5,1	5,0	4,9	4,5	5,3	3,6
Salariés intérimaires	2,2	1,8	0,6	1,4	2,1	0,8	2,0	1,8	1,9
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,1	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Chômeurs	25,6	26,7	25,0	25,8	23,5	31,0	17,0	26,9	26,7
Inactifs	40,1	42,9	48,1	48,1	47,0	40,5	52,3	38,1	42,9
Sans profession	13,4	12,2	14,9	14,8	11,5	7,4	13,9	12,2	10,7
Retraités	16,1	18,4	23,4	21,0	20,9	18,5	23,6	13,5	22,9
Élèves ou étudiants	0,4	0,5	0,0	0,2	0,0	0,3	0,3	0,8	0,2
Congé maladie longue durée	4,1	4,2	3,5	3,0	5,2	4,8	4,3	5,2	3,6
Congé parental	0,6	0,5	0,9	0,9	0,8	0,7	1,1	0,5	0,0
Invalides	5,4	7,1	5,4	8,1	8,6	8,9	9,1	5,9	5,5
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}									
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,6	1,3	0,2	0,8	0,4	0,3	0,7	0,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	0,6	0,4	0,3	1,5	0,0	2,5	0,5
Professions intermédiaires	3,0	2,8	1,3	3,3	2,1	2,2	1,7	3,4	7,6
Employés	30,5	31,8	29,4	25,8	29,8	35,7	35,2	35,9	30,0
Ouvriers	21,7	18,7	26,9	15,6	21,9	18,9	18,5	24,5	18,8
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	16,6	18,7	19,6	19,6	17,2	22,4	11,5	20,7
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,2	21,8	35,0	25,6	24,1	21,9	21,5	21,9

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (tableau 2/2) (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	57,1	56,5	48,8	40,9	56,7	59,4	59,4
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	23,2	23,5	18,4	19,4	19,6	22,5	25,7
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,1	4,9	5,6	6,5	4,9	5,2	6,7
Salariés intérimaires	2,2	1,8	1,8	1,3	2,2	2,3	2,8	2,0
Congé maternité	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	0,3	0,6	0,4
Chômeurs	25,6	26,7	26,1	23,1	12,9	29,4	28,4	24,1
Inactifs	40,1	42,9	43,5	51,3	59,1	43,3	40,6	40,6
Sans profession	13,4	12,2	12,2	17,2	29,0	11,5	14,8	10,8
Retraités	16,1	18,4	18,3	23,8	17,2	21,8	16,3	16,9
Élèves ou étudiants	0,4	0,5	0,9	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2
Congé maladie longue durée	4,1	4,2	4,3	3,4	5,4	2,9	3,5	4,3
Congé parental	0,6	0,5	0,4	0,0	0,0	0,7	0,0	0,4
Invalides	5,4	7,1	7,4	6,9	7,5	6,3	5,9	8,0
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,6	0,6	0,3	0,0	0,5	2,0	0,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	1,3	0,9	1,1	1,3	1,0	1,2
Professions intermédiaires	3,0	2,8	2,1	1,3	0,0	2,0	3,2	4,5
Employés	30,5	31,8	33,7	22,5	19,4	26,0	31,8	28,6
Ouvriers	21,7	18,7	10,4	19,4	26,9	14,4	25,0	23,1
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	16,6	16,6	22,8	14,0	20,2	13,7	14,5
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	28,2	35,4	32,8	38,7	35,6	23,3	27,3

a) CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 1/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	OCCITANIE	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées
Structure des ressources ^{a)}									
Revenus d'activité	51,7	47,3	41,3	40,5	45,2	47,8	46,1	53,9	45,7
Pensions	20,4	22,9	29,1	24,4	25,6	23,6	26,6	17,3	26,3
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	1,0	0,2	0,7	0,3	0,2	0,3	0,4
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,9	12,6	16,8	14,2	15,0	13,1	14,7	13,4
Minima sociaux	9,7	10,9	11,3	14,1	10,7	10,6	9,9	10,0	10,9
Autres ressources	3,3	3,7	4,7	4,0	3,6	2,6	4,2	3,8	3,4
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}									
Ressources (R) < 972 euros	41,3	41,5	37,4	44,8	37,2	42,0	38,1	40,5	38,4
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,9	25,3	26,8	28,5	23,9	26,0	24,0	26,2
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,1	17,2	12,4	14,1	11,7	13,8	13,1	13,4
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	7,7	8,1	6,6	8,3	8,9	7,3	7,7	9,7
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,2	5,1	4,1	4,8	4,8	6,6	6,7	5,6
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,2	3,3	1,9	3,2	4,8	3,8	2,9	2,5
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,2	1,5	1,1	2,2	2,0	2,1	2,9	2,5
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,1	1,5	1,5	1,0	1,0	1,4	1,0	1,1
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,5	0,7	0,7	0,6
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,3	0,4	0,0
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}									
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	83,9	67,6	84,2	83,9	82,8	83,5	87,0	79,0
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,4	3,6	0,8	2,2	1,4	1,7	1,9	1,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,4	6,5	2,4	3,8	2,1	2,7	1,5	4,4
P ≥ 50 000 euros	11,9	12,4	22,2	12,6	10,1	13,7	12,1	9,7	14,8
Capacité de remboursement ^{d)}									
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	51,9	48,0	54,4	47,5	53,2	46,1	52,2	47,0
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,3	33,8	29,8	34,2	27,0	30,3	29,3	30,1
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,8	10,5	10,5	9,8	7,2	7,7	8,8	7,9
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,9	10,2	10,0	13,3	9,5	9,8	9,9	10,9
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,5	13,1	9,3	11,1	10,3	12,8	10,6	11,2
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,4	8,0	9,2	10,1	10,7	12,5	10,0	15,0
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,3	7,3	4,6	5,7	6,9	9,8	6,2	6,8
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,1	2,9	2,0	2,5	2,3	1,3	2,3	1,1

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement (tableau 2/2)

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	OCCITANIE	Hérault	Lot	Lozère	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	47,3	47,5	37,7	46,2	42,3	46,3	49,8
Pensions	20,4	22,9	22,9	31,0	19,7	26,3	21,5	23,9
Revenus du patrimoine	0,3	0,3	0,3	0,6	0,0	0,3	0,5	0,1
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	14,9	14,6	13,6	17,5	15,8	16,4	14,7
Minima sociaux	9,7	10,9	10,8	13,8	14,5	11,6	11,0	8,0
Autres ressources	3,3	3,7	3,8	3,4	2,2	3,7	4,2	3,5
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	41,5	42,7	40,2	44,2	43,8	43,8	36,5
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,9	25,2	25,8	24,7	22,2	28,5	23,6
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,1	12,4	14,0	13,0	14,3	11,8	14,9
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	7,7	7,4	6,6	9,1	8,2	6,4	7,7
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,2	5,3	4,8	2,6	4,5	3,5	5,0
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,2	3,0	3,0	3,9	2,7	2,3	6,9
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,2	2,1	2,6	1,3	2,1	1,9	2,0
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,1	0,9	2,2	0,0	1,1	0,8	2,0
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,7	0,7	0,4	1,3	0,9	0,5	1,0
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,3	0,3	0,4	0,0	0,3	0,5	0,5
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	83,9	85,8	80,4	83,3	84,6	82,5	81,2
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,4	1,0	0,7	1,3	0,8	1,4	0,2
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	2,4	2,1	2,2	5,1	3,0	1,9	2,0
P ≥ 50 000 euros	11,9	12,4	11,1	16,6	10,3	11,7	14,2	16,6
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	51,9	53,9	51,7	53,8	51,3	53,5	47,7
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,3	29,3	26,9	26,9	31,3	27,9	25,4
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,8	9,2	8,5	14,1	8,9	8,9	6,8
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,9	9,6	7,7	5,1	11,7	9,4	8,3
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	10,5	10,5	10,7	7,7	10,7	9,6	10,3
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,4	9,6	10,7	11,5	9,6	11,3	13,7
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,3	5,4	6,6	7,7	6,4	5,9	9,3
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,1	1,8	4,1	0,0	1,5	1,4	3,9

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

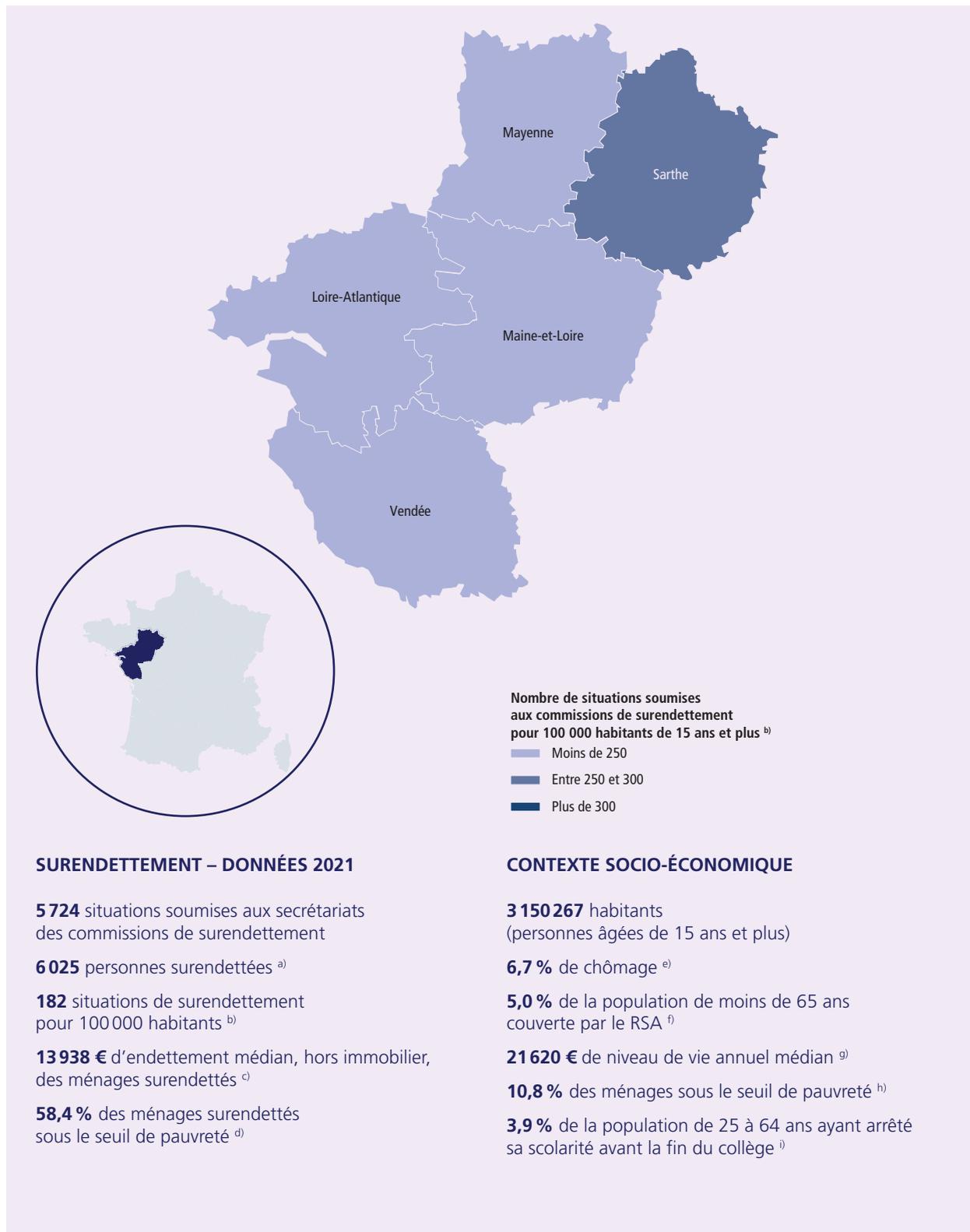
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	279 937	7 595	33 146	65,2	79,9	14 281	3,0
Dettes immobilières	128 482	1 210	1 924	29,9	12,7	93 338	1,0
Dettes à la consommation	144 655	6 684	26 257	33,7	70,3	12 381	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	109	66	84	0,0	0,7	1 219	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	6 691	3 982	4 881	1,6	41,9	807	1,0
Dettes de charges courantes	64 885	7 256	26 249	15,1	76,3	3 435	3,0
Dettes de logement	22 301	4 069	4 855	5,2	42,8	3 122	1,0
Dettes d'énergie et de communication	7 644	4 805	9 949	1,8	50,5	1 047	2,0
Dettes de transport	31	47	57	0,0	0,5	177	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	2 148	2 492	3 890	0,5	26,2	505	1,0
Dettes de santé/d'éducation	2 032	1 941	3 163	0,5	20,4	409	1,0
Dettes alimentaires	984	227	247	0,2	2,4	2 300	1,0
Dettes fiscales	29 745	2 626	4 088	6,9	27,6	954	1,0
Autres dettes	84 477	5 524	12 514	19,7	58,1	1 920	2,0
Dettes diverses	52 857	2 753	4 773	12,3	28,9	1 464	1,0
Dettes sociales	13 881	3 095	4 795	3,2	32,5	1 142	1,0
Dettes professionnelles	3 797	87	110	0,9	0,9	6 889	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	13 941	1 850	2 836	3,2	19,5	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	300 816	9 441	69 985	70,1	99,3	15 381	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	407 126	9 498	68 036	94,8	99,9	16 469	6,0
Endettement global	429 298	9 510	71 909	100,0	100,0	17 576	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



SURENDETTEMENT – DONNÉES 2021

5 724 situations soumises aux secrétariats des commissions de surendettement

6 025 personnes surendettées ^{a)}

182 situations de surendettement pour 100 000 habitants ^{b)}

13 938 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

58,4 % des ménages surendettés sous le seuil de pauvreté ^{d)}

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

3 150 267 habitants (personnes âgées de 15 ans et plus)

6,7 % de chômage ^{e)}

5,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

21 620 € de niveau de vie annuel médian ^{g)}

10,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

3,9 % de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège ⁱ⁾



LOIRE-ATLANTIQUE

1 686 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 728 personnes surendettées ^{a)}

142 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 319 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,6 % de chômage ^{e)}

5,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

10,3 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



SARTHE

1 279 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 371 personnes surendettées ^{a)}

276 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 024 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,8 % de chômage ^{e)}

6,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MAINE-ET-LOIRE

1 132 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 200 personnes surendettées ^{a)}

168 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 370 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,1 % de chômage ^{e)}

5,4 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VENDÉE

1 001 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 032 personnes surendettées ^{a)}

174 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 976 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

6,1 % de chômage ^{e)}

2,9 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

9,2 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



MAYENNE

626 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

694 personnes surendettées ^{a)}

250 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

13 747 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

5,2 % de chômage ^{e)}

3,8 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

11,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	31,4	15,9	15,6
Femmes seules	22,4	20,6	20,8	19,9
Couples sans enfant	10,0	10,1	26,1	29,2
Familles monoparentales	20,7	20,0	9,9	7,5
dont : hommes seuls avec enfant(s)	2,1	1,8	1,8	1,5
femmes seules avec enfant(s)	18,6	18,2	8,1	6,0
Couples avec enfant(s)	16,0	16,2	25,3	26,1
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	1,8	2,0	1,6

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes ^{a)}	128 617	100,0	6 245	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	51 704	40,2	2 357	37,7
mesures avec effacement partiel ^{c)}	24 140	18,8	1 094	17,5
autres situations closes ^{d)}	52 773	41,0	2 794	44,7

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes ^{a)}	5 790	100,0	261	100,0
dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{b)}	1 067	18,4	46	17,6
dont dettes éligibles	1 001	17,3	43	16,6
mesures avec effacement partiel – montant effacé	570	9,8	23	9,0
autres situations closes ^{c)}	3 530	61,0	160	61,4
Montant total effacé ^{d)}	1 571	27,1	67	25,6

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	18 379
Mesures avec effacement partiel	23 622	21 447
Montant moyen effacé ^{b)}	20 716	19 352

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Statut conjugal ^{a)}							
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	44,3	41,7	45,1	47,2	44,2	45,9
Divorcés/séparés	26,9	29,4	32,5	28,4	27,3	26,6	30,6
Célibataires	23,7	21,5	21,5	22,2	21,3	24,3	17,2
Veufs(ves)	4,8	4,8	4,3	4,4	4,1	4,9	6,3
Nombre de personnes à charge ^{b)}							
0	60,2	61,5	63,0	60,6	60,5	59,7	63,2
1	16,7	15,5	16,2	13,8	16,2	15,2	16,2
2	12,9	13,2	12,1	14,3	12,9	14,0	12,7
3	6,4	6,2	5,7	7,0	6,6	6,0	6,1
4 et plus	3,8	3,6	2,9	4,2	3,8	5,1	1,8
Répartition par sexe et par âge ^{c)}							
Hommes							
De 18 à 24 ans	1,5	1,7	1,7	1,8	1,7	1,8	1,6
De 25 à 34 ans	7,7	9,1	8,6	8,9	8,5	9,3	10,2
De 35 à 44 ans	11,0	11,5	11,6	11,2	13,5	11,6	10,3
De 45 à 54 ans	11,8	12,9	12,8	13,3	14,0	12,2	12,6
De 55 à 64 ans	8,6	7,9	7,6	9,1	6,6	7,4	8,3
De 65 à 74 ans	4,3	4,0	3,5	3,9	3,6	4,6	4,3
75 ans et plus	1,3	1,1	0,5	1,4	1,2	1,6	1,0
Femmes							
De 18 à 24 ans	2,5	2,9	2,4	2,3	3,2	4,0	2,6
De 25 à 34 ans	10,7	11,3	11,3	11,4	12,0	11,2	10,9
De 35 à 44 ans	12,6	11,9	12,9	13,3	12,1	11,1	9,6
De 45 à 54 ans	13,0	12,2	12,5	11,6	12,7	11,4	13,1
De 55 à 64 ans	8,3	7,3	8,0	6,3	5,6	7,6	8,1
De 65 à 74 ans	4,8	4,6	5,2	3,4	4,3	4,6	5,3
75 ans et plus	1,7	1,7	1,5	2,0	1,0	1,7	2,1

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Locataires	75,0	75,8	80,0	77,6	76,7	73,1	69,3
Propriétaires accédants	6,9	7,4	4,9	6,1	9,1	9,7	8,9
Propriétaires	3,2	2,9	1,8	2,6	2,3	4,4	3,5
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	10,7	9,9	9,9	10,5	10,4	13,8
Autres cas ^{b)}	2,9	3,2	3,4	3,8	1,6	2,3	4,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Situation professionnelle							
Actifs	59,9	59,3	59,8	63,4	55,9	57,0	58,7
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	25,2	26,4	28,5	21,0	23,4	24,7
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	5,8	5,8	5,0	6,3	6,2	5,8
Salariés intérimaires	2,2	3,7	3,5	3,4	4,9	3,0	4,5
Congé maternité	0,1	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2
Professions libérales	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Artisans, commerçants	0,2	0,2	0,3	0,1	0,4	0,1	0,1
Chômeurs	25,6	24,0	23,6	26,3	22,8	23,8	23,4
Inactifs	40,1	40,7	40,2	36,6	44,1	43,0	41,3
Sans profession	13,4	12,9	12,7	12,5	13,7	14,6	10,8
Retraités	16,1	15,7	15,0	13,7	14,6	17,1	18,1
Élèves ou étudiants	0,4	0,3	0,2	0,6	0,4	0,4	0,0
Congé maladie longue durée	4,1	4,9	5,5	3,7	7,5	3,9	5,1
Congé parental	0,6	0,9	1,0	0,9	0,7	0,9	0,7
Invalides	5,4	6,0	5,8	5,3	7,2	6,0	6,6
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}							
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	0,4	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,1	1,6	0,9	0,7	1,0	0,9
Professions intermédiaires	3,0	2,7	3,5	2,1	2,2	2,6	2,7
Employés	30,5	25,4	26,1	26,4	24,2	27,2	21,3
Ouvriers	21,7	28,0	24,5	33,6	30,3	27,6	26,3
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	14,8	14,4	11,8	13,7	16,1	17,7
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	27,7	29,2	24,8	28,8	25,3	30,8

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Structure des ressources ^{a)}							
Revenus d'activité	51,7	51,0	51,9	53,1	51,5	47,0	51,9
Pensions	20,4	21,1	21,0	17,1	21,2	22,3	24,2
Revenus du patrimoine	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	15,3	14,3	17,3	15,6	16,7	12,6
Minima sociaux	9,7	9,3	9,8	9,1	8,2	10,4	7,7
Autres ressources	3,3	3,2	2,8	3,3	3,3	3,2	3,5
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}							
Ressources (R) < 972 euros	41,3	39,7	37,5	41,9	40,1	43,4	35,5
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	24,9	25,8	24,3	27,5	23,0	24,9
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	14,6	13,8	14,0	13,0	14,2	18,2
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	8,4	8,8	8,7	8,1	8,6	7,5
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	5,4	6,2	5,5	4,4	4,4	6,0
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,2	3,1	2,8	4,4	3,0	3,6
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	1,8	2,1	1,5	1,6	1,3	2,7
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,3	1,9	0,9	0,7	1,7	0,7
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	0,5	0,8	0,2	0,4	0,3	0,6
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,1	0,1	0,3	0,0	0,2	0,1
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}							
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	82,4	85,8	84,2	83,3	77,1	81,1
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	2,0	2,3	2,0	1,6	2,4	1,3
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	3,2	1,6	3,3	4,4	5,4	2,2
P ≥ 50 000 euros	11,9	12,4	10,3	10,6	10,8	15,0	15,4
Capacité de remboursement ^{d)}							
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	48,1	48,4	50,4	47,2	49,7	43,2
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	30,5	29,3	30,1	28,7	30,5	34,6
dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros	8,3	8,4	8,9	7,6	7,8	8,6	8,4
100 euros ≤ CAR < 250 euros	10,0	9,8	8,8	9,2	11,1	9,6	11,8
250 euros ≤ CAR < 450 euros	11,0	12,3	11,6	13,3	9,8	12,3	14,4
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	11,5	12,2	10,9	13,2	10,6	11,3
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	7,6	7,4	7,0	8,4	7,5	8,5
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,2	2,8	1,6	2,4	1,7	2,3

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

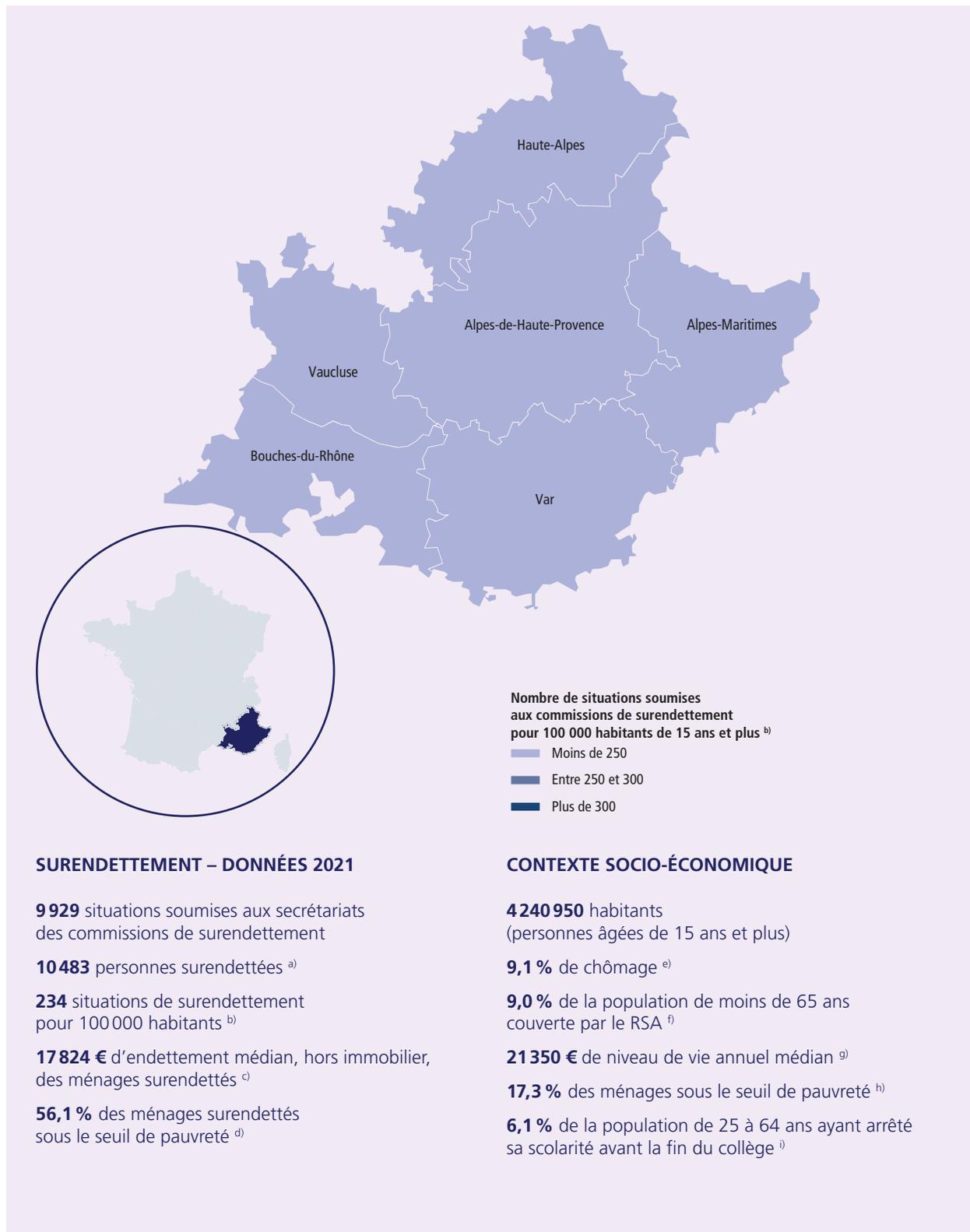
	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	142 331	4 039	17 590	73,4	79,7	12 614	3,0
Dettes immobilières	67 021	736	1 366	34,6	14,5	78 020	2,0
Dettes à la consommation	72 035	3 494	13 435	37,2	68,9	11 035	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	86	46	52	0,0	0,9	1 459	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	3 189	2 234	2 737	1,6	44,1	698	1,0
Dettes de charges courantes	25 604	4 035	16 715	13,2	79,6	3 529	3,0
Dettes de logement	12 265	2 380	2 980	6,3	46,9	2 908	1,0
Dettes d'énergie et de communication	5 145	2 918	7 033	2,7	57,6	1 257	2,0
Dettes de transport	20	94	109	0,0	1,8	133	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 264	1 480	2 489	0,7	29,2	523	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 194	1 341	2 263	0,6	26,4	389	1,0
Dettes alimentaires	578	180	195	0,3	3,6	1 947	1,0
Dettes fiscales	5 139	1 140	1 646	2,7	22,5	1 018	1,0
Autres dettes	25 866	2 982	6 661	13,3	58,8	1 789	2,0
Dettes diverses	16 872	1 660	2 955	8,7	32,7	1 215	1,0
Dettes sociales	5 952	1 624	2 325	3,1	32,0	1 043	1,0
Dettes professionnelles	455	27	30	0,2	0,5	2 227	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	2 586	958	1 351	1,3	18,9	750	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	126 780	5 045	39 600	65,4	99,5	13 938	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	189 104	5 067	39 190	97,6	99,9	15 251	7,0
Endettement global	193 800	5 070	40 966	100,0	100,0	16 089	7,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

310 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

317 personnes surendettées ^{a)}

221 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

15 887 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,5 % de chômage ^{e)}

7,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

16,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



HAUTES-ALPES

203 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

230 personnes surendettées ^{a)}

172 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

14 086 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

7,8 % de chômage ^{e)}

5,7 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

13,9 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



ALPES-MARITIMES

2 288 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 320 personnes surendettées ^{a)}

249 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

19 658 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,0 % de chômage ^{e)}

6,2 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,8 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VAR

2 251 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

2 360 personnes surendettées ^{a)}

245 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

18 302 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

8,6 % de chômage ^{e)}

8,3 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

15,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



BOUCHES-DU-RHÔNE

3 918 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

4 226 personnes surendettées ^{a)}

232 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

17 386 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

9,2 % de chômage ^{e)}

11,0 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

18,7 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}



VAUCLUSE

956 situations soumises au secrétariat de la commission de surendettement

1 030 personnes surendettées ^{a)}

208 situations pour 100 000 habitants ^{b)}

16 486 € d'endettement médian, hors immobilier, des ménages surendettés ^{c)}

10,4 % de chômage ^{e)}

9,1 % de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA ^{f)}

20,0 % des ménages sous le seuil de pauvreté ^{h)}

1. Ménages surendettés et effacements de dettes

Ménages selon la composition familiale (en %)

	Ménages surendettés ^{a)} 2021		Population française ^{b)} 2018	
	France	Région	France	Région
Hommes seuls	28,7	29,3	15,9	15,8
Femmes seules	22,4	26,3	20,8	22,0
Couples sans enfant	10,0	10,3	26,1	25,9
Familles monoparentales	20,7	19,3	9,9	10,8
<i>dont : hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>18,6</i>	<i>17,6</i>	<i>8,1</i>	<i>8,9</i>
Couples avec enfant(s)	16,0	12,6	25,3	23,6
Autres ménages sans famille ^{c)}	2,3	2,0	2,0	1,9

a) Situations de surendettement recevables.

b) France hors Mayotte, ménages selon leur composition.

c) Cette catégorie correspond aux ménages composés de plus d'une personne et ne comprenant pas de famille, par exemple des colocataires. Elle exclut donc les couples, avec ou sans enfant(s), et les familles monoparentales.

Sources : Banque de France ; Insee, recensement de la population 2018.

Effacements de dettes en 2021

a) Situations en fin de procédure de surendettement (nombre en unités, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Situations closes^{a)}	128 617	100,0	10 120	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>51 704</i>	<i>40,2</i>	<i>4 302</i>	<i>42,5</i>
<i>mesures avec effacement partiel^{c)}</i>	<i>24 140</i>	<i>18,8</i>	<i>2 085</i>	<i>20,6</i>
<i>autres situations closes^{d)}</i>	<i>52 773</i>	<i>41,0</i>	<i>3 733</i>	<i>36,9</i>

a) Hors dossiers clos avant examen de recevabilité, ainsi qu'après décision ou jugement d'irrecevabilité.

b) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

c) Mesures imposées avec effacement.

d) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

b) Effacements de dettes (montant en millions d'euros, part en %)

	Ménages surendettés France		Ménages surendettés région	
	Montant	Part	Montant	Part
Situations closes^{a)}	5 790	100,0	499	100,0
<i>dont : mesures imposées suite à rétablissement personnel^{b)}</i>	<i>1 067</i>	<i>18,4</i>	<i>102</i>	<i>20,4</i>
<i>dont dettes éligibles</i>	<i>1 001</i>	<i>17,3</i>	<i>95</i>	<i>19,1</i>
<i>mesures avec effacement partiel – montant effacé</i>	<i>570</i>	<i>9,8</i>	<i>59</i>	<i>11,8</i>
<i>autres situations closes^{c)}</i>	<i>3 530</i>	<i>61,0</i>	<i>284</i>	<i>56,8</i>
Montant total effacé^{d)}	1 571	27,1	154	30,9

a) et b) Cf. renvois du tableau précédent.

c) Mesures sans effacement de dettes, mesures d'attente, plans conventionnels, procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

d) Le montant total effacé est égal à la somme des postes « dettes éligibles » et « mesures avec effacement partiel – montant effacé ».

c) Effacement moyen de dettes (en euros)

	Ménages surendettés France	Ménages surendettés région
Mesures imposées suite à rétablissement personnel ^{a)}	19 360	22 191
Mesures avec effacement partiel	23 622	28 221
Montant moyen effacé^{b)}	20 716	24 160

a) Mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

b) L'effacement moyen de dette est égal au montant total de dettes effacées en 2021 (tableau b) rapporté au nombre de situations de surendettement closes en 2021 et ayant bénéficié d'un effacement partiel ou total de leurs dettes (tableau a).

Source : Banque de France.

2. Caractéristiques des personnes et ménages surendettés

Profil sociodémographique (en % du nombre de situations de surendettement recevables ou de personnes surendettées)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Alpes-de- Haute-Provence	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Hauts- Alpes	Var	Vaucluse
Statut conjugal ^{a)}								
Couples (mariés, pacsés, en union libre)	44,6	40,4	45,5	40,5	38,9	38,9	42,2	40,8
Divorcés/séparés	26,9	29,0	25,0	28,5	30,5	27,8	27,4	29,0
Célibataires	23,7	25,7	24,1	25,9	26,0	29,4	25,0	25,2
Veufs(ves)	4,8	5,0	5,4	5,1	4,6	4,0	5,4	4,9
Nombre de personnes à charge ^{b)}								
0	60,2	65,1	67,4	66,1	63,6	65,0	66,5	64,9
1	16,7	16,4	15,4	17,0	16,6	15,8	15,6	16,3
2	12,9	11,0	11,0	10,6	11,3	11,3	10,6	11,5
3	6,4	5,0	4,0	4,3	5,4	5,4	5,1	4,7
4 et plus	3,8	2,5	2,2	1,9	3,1	2,5	2,1	2,6
Répartition par sexe et par âge ^{c)}								
Hommes								
De 18 à 24 ans	1,5	0,8	1,3	0,6	1,0	0,9	0,7	1,0
De 25 à 34 ans	7,7	6,6	6,9	5,9	6,2	10,0	7,2	7,9
De 35 à 44 ans	11,0	9,9	11,7	9,1	10,2	12,2	10,2	9,0
De 45 à 54 ans	11,8	11,2	11,0	11,7	11,6	9,1	10,7	10,1
De 55 à 64 ans	8,6	9,5	10,7	9,3	9,4	8,7	9,5	10,0
De 65 à 74 ans	4,3	5,1	5,0	5,7	4,6	3,0	5,2	6,3
75 ans et plus	1,3	2,2	2,2	2,7	1,8	2,2	2,3	2,1
Femmes								
De 18 à 24 ans	2,5	1,8	2,5	1,3	1,8	4,3	1,6	2,5
De 25 à 34 ans	10,7	9,2	9,1	8,5	9,6	10,0	8,6	10,5
De 35 à 44 ans	12,6	11,8	10,1	11,9	12,3	13,0	11,1	11,3
De 45 à 54 ans	13,0	13,4	11,0	13,9	14,1	10,4	12,9	12,1
De 55 à 64 ans	8,3	9,8	8,2	10,5	10,2	7,0	10,2	7,3
De 65 à 74 ans	4,8	5,9	7,3	5,6	5,1	6,1	7,1	6,8
75 ans et plus	1,7	2,7	2,8	3,3	2,2	3,0	2,8	3,1

a) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et conjoints éventuels (codébiteurs ou non).

b) En % du nombre de situations de surendettement recevables.

c) En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus (débiteurs et codébiteurs).

Source : Banque de France.

Situation au regard du logement ^{a)} (en % du nombre de situations de surendettement recevables)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Alpes-de- Haute-Provence	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Hauts- Alpes	Var	Vaucluse
Locataires	75,0	74,0	72,5	74,7	73,4	77,8	74,3	74,0
Propriétaires accédants	6,9	5,6	5,5	6,2	5,0	2,0	5,8	7,1
Propriétaires	3,2	2,8	3,3	2,8	2,5	2,5	2,9	3,4
Hébergés et occupants à titre gratuit	12,0	13,9	14,3	12,2	14,9	15,3	13,8	12,9
Autres cas ^{b)}	2,9	3,8	4,4	4,0	4,2	2,5	3,3	2,6

a) Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur.

b) Individus vivant en communauté (service de long ou moyen séjour, maison de retraite, résidence scolaire ou universitaire, caserne, communauté religieuse, foyer, prison, etc.) et individus vivant hors logement (habitation mobile, marinières, sans-abris).

Source : Banque de France.

Caractéristiques professionnelles (en % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Alpes-de- Haute-Provence	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Hautes- Alpes	Var	Vaucluse
Situation professionnelle								
Actifs	59,9	56,5	60,3	56,6	57,6	51,7	55,0	54,9
Salariés en CDI ^{a)}	26,8	27,0	23,3	29,2	28,7	19,1	24,6	23,5
Salariés en CDD ^{a)}	4,9	4,0	4,1	4,3	3,5	7,0	4,3	4,6
Salariés intérimaires	2,2	1,7	3,2	1,4	1,8	2,2	1,2	2,3
Congé maternité	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0
Professions libérales	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Artisans, commerçants	0,2	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4	0,7	0,2
Chômeurs	25,6	23,1	28,7	21,0	23,3	23,0	23,8	24,2
Inactifs	40,1	43,5	39,7	43,4	42,4	48,3	45,0	45,1
Sans profession	13,4	12,2	5,4	11,8	13,1	16,5	11,4	12,1
Retraités	16,1	20,2	23,7	21,8	17,7	18,7	21,8	22,1
Élèves ou étudiants	0,4	0,4	0,0	0,3	0,6	0,4	0,3	0,7
Congé maladie longue durée	4,1	4,1	2,8	4,0	3,9	4,8	4,9	4,0
Congé parental	0,6	0,5	1,3	0,4	0,4	1,3	0,5	0,2
Invalides	5,4	6,2	6,6	5,0	6,8	6,5	6,2	6,0
Professions et catégories socioprofessionnelles ^{b)}								
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	0,6	1,0	2,2	0,8	1,1	0,4	1,1	0,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1,4	1,3	0,9	1,4	1,7	0,4	1,1	0,6
Professions intermédiaires	3,0	3,0	0,9	3,2	3,2	0,0	3,3	2,1
Employés	30,5	32,1	54,6	32,7	33,4	28,3	28,3	28,3
Ouvriers	21,7	13,5	18,0	11,5	13,7	11,3	12,9	17,4
Inactifs ayant déjà travaillé	14,8	18,9	14,2	20,8	16,1	18,3	21,5	21,3
Autres personnes sans activité professionnelle	28,1	30,2	9,1	29,6	30,8	41,3	31,9	29,6

a) CDI : contrat à durée indéterminée; CDD : contrat à durée déterminée.

b) Les chômeurs sont classés dans leur précédente catégorie socioprofessionnelle.

Source : Banque de France.

Ressources, patrimoine et capacité de remboursement

(en % du nombre de situations de surendettement recevables, en % du montant des ressources pour la structure des ressources)

	FRANCE	PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Alpes-de- Haute-Provence	Alpes- Maritimes	Bouches- du-Rhône	Hautes- Alpes	Var	Vaucluse
Structure des ressources ^{a)}								
Revenus d'activité	51,7	51,2	47,6	54,1	52,3	44,9	49,2	47,0
Pensions	20,4	24,0	26,5	24,0	21,7	25,8	26,7	26,5
Revenus du patrimoine	0,3	0,4	1,2	0,6	0,2	0,3	0,3	0,6
Prestations familiales, de logement et prime d'activité	14,6	12,5	12,3	10,6	13,7	15,0	11,6	14,1
Minima sociaux	9,7	9,0	9,1	7,7	9,4	11,7	9,0	9,2
Autres ressources	3,3	2,9	3,3	3,0	2,7	2,1	3,3	2,6
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC) ^{b)}								
Ressources (R) < 972 euros	41,3	38,2	39,4	33,8	41,5	43,8	36,3	37,3
972 euros ≤ R < 1 233 euros	23,3	23,2	23,8	23,6	21,7	26,9	24,4	25,1
1 233 euros ≤ R < 1 451 euros	13,4	13,5	16,4	15,0	12,8	11,4	13,4	12,9
1 451 euros ≤ R < 1 644 euros	8,6	9,2	11,5	10,1	8,2	5,5	9,4	10,8
1 644 euros ≤ R < 1 837 euros	5,4	6,0	3,0	6,3	6,1	5,5	5,9	5,9
1 837 euros ≤ R < 2 043 euros	3,3	3,9	2,6	4,2	4,0	2,5	3,8	3,7
2 043 euros ≤ R < 2 299 euros	2,2	2,8	1,1	3,7	2,7	2,5	2,9	1,8
2 299 euros ≤ R < 2 648 euros	1,3	1,7	1,1	1,8	1,6	1,0	2,2	1,2
2 648 euros ≤ R < 3 328 euros	0,8	1,1	1,1	0,9	1,1	1,0	1,5	0,7
R ≥ 3 328 euros	0,3	0,4	0,0	0,7	0,3	0,0	0,4	0,6
Patrimoine immobilier et financier ^{c)}								
Patrimoine (P) < 2 000 euros	84,1	85,7	83,9	83,8	87,9	89,7	84,7	83,3
2 000 euros ≤ P < 10 000 euros	1,5	1,6	1,1	1,9	1,4	2,5	1,4	1,9
10 000 euros ≤ P < 50 000 euros	2,5	1,7	2,6	1,5	1,4	3,0	1,9	2,6
P ≥ 50 000 euros	11,9	10,9	12,5	12,8	9,2	4,9	12,0	12,2
Capacité de remboursement ^{d)}								
Capacité de remboursement (CAR) < 0 euro	50,0	50,7	50,2	49,2	51,6	55,2	50,4	50,0
0 euro ≤ CAR < 450 euros	29,3	29,5	33,7	29,5	29,0	31,0	29,1	30,5
<i>dont : 0 euro ≤ CAR < 100 euros</i>	8,3	8,9	11,7	7,9	8,5	10,8	9,8	9,5
<i>100 euros ≤ CAR < 250 euros</i>	10,0	9,8	9,5	10,7	9,4	11,8	9,1	10,4
<i>250 euros ≤ CAR < 450 euros</i>	11,0	10,8	12,5	10,9	11,1	8,4	10,2	10,7
450 euros ≤ CAR < 800 euros	10,7	10,6	6,6	11,2	10,1	8,9	11,0	11,7
800 euros ≤ CAR < 1 500 euros	7,4	6,7	6,6	7,4	6,9	3,9	6,9	5,0
CAR ≥ 1 500 euros	2,5	2,5	2,9	2,6	2,4	1,0	2,5	2,7

a) Ressources prises en compte dans les situations de surendettement, en % du total des ressources.

b) Situations de surendettement recevables. Ressources mensuelles après déduction de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation.

c) Patrimoine immobilier et financier des ménages surendettés.

d) Capacité de remboursement des ménages surendettés.

Source : Banque de France.

3. Caractéristiques de l'endettement

Caractéristiques de l'endettement au niveau régional

(encours des dettes en milliers d'euros, endettement médian en euros, part en %, nombre de situations et de dettes en unités)

	Encours des dettes	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian	Nb médian de dettes par situation
Dettes financières	290 973	7 577	35 449	66,1	83,9	15 143	3,0
Dettes immobilières	124 221	974	1 475	28,2	10,8	105 132	1,0
Dettes à la consommation	159 341	6 846	29 216	36,2	75,8	13 345	3,0
Microcrédit et prêts sur gage	128	54	69	0,0	0,6	1 692	1,0
Autres dettes bancaires (découverts et dépassements)	7 282	3 795	4 689	1,7	42,0	865	1,0
Dettes de charges courantes	64 968	6 637	20 226	14,8	73,5	3 777	2,0
Dettes de logement	31 676	4 201	4 966	7,2	46,5	4 346	1,0
Dettes d'énergie et de communication	4 732	3 548	6 273	1,1	39,3	827	1,0
Dettes de transport	15	82	91	0,0	0,9	142	1,0
Dettes d'assurance/de mutuelle	1 720	2 010	3 029	0,4	22,2	525	1,0
Dettes de santé/d'éducation	1 824	1 414	2 110	0,4	15,6	368	1,0
Dettes alimentaires	1 250	210	225	0,3	2,3	3 164	1,0
Dettes fiscales	23 750	2 346	3 532	5,4	26,0	1 092	1,0
Autres dettes	83 995	4 611	9 572	19,1	51,0	2 250	2,0
Dettes diverses	61 500	2 174	3 633	14,0	24,1	2 000	1,0
Dettes sociales	12 600	2 442	3 592	2,9	27,0	1 370	1,0
Dettes professionnelles	1 204	61	78	0,3	0,7	5 171	1,0
Dettes pénales et réparations pécuniaires	8 691	1 646	2 269	2,0	18,2	915	1,0
Endettement (hors dettes immobilières)	315 715	8 992	63 772	71,8	99,5	17 824	6,0
Dettes éligibles au traitement du surendettement	425 930	9 019	62 139	96,8	99,8	18 832	6,0
Endettement global	439 936	9 036	65 247	100,0	100,0	19 981	6,0

Note : Tableau détaillé disponible à l'adresse Internet

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Source : Banque de France.

ANNEXES

A1	Nomenclature de l'endettement, définitions et précisions méthodologiques concernant les dettes et les situations de surendettement	162
A2	Schéma de la procédure de traitement du surendettement en 2021	165
A3	Professions et catégories socioprofessionnelles	166
A4	Populations statistiques étudiées dans le cadre de la typologie du surendettement	167
A5	Définitions et modalités de calcul des indicateurs statistiques utilisés dans la typologie du surendettement	168
A6	Tableaux de comparaisons régionales	170

A1

NOMENCLATURE DE L'ENDETTEMENT, DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT LES DETTES ET LES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

DETTE FINANCIÈRES

Dettes immobilières

Prêts immobiliers

Arriérés

Solde après vente de la résidence principale

Dettes à la consommation

Crédits renouvelables

Prêts personnels

Crédits affectés/LOA

Microcrédit et prêts sur gage

Autres dettes financières (découverts et dépassements)

Autres dettes bancaires et solde débiteur

DETTE DE CHARGES COURANTES

Dettes de logement

Loyer et charges locatives

Charges de copropriété

Frais de maison de retraite, frais de maison spécialisée

Dépôts de garantie

Dettes d'énergie et de communication

Électricité, gaz, chauffage

Eau

Téléphonie, Internet

Dettes de transport

Dettes d'assurance et de mutuelle

Dettes d'assurance

Dettes de mutuelle

Dettes de santé et d'éducation

Dettes de santé : frais médicaux, forfaits hospitaliers

Dettes d'éducation : frais de garde d'enfant, frais de scolarité et d'étude, cantine scolaire

Dettes alimentaires

Pensions alimentaires, etc.

Dettes fiscales

Impôt sur le revenu

Taxe d'habitation

Taxe foncière

Dettes fiscales indirectes

AUTRES DETTES

Dettes diverses

Frais d'huissier, d'avocat, emprunts auprès de la famille, dommages et intérêts civils, autres dettes diverses

Dettes auprès d'une caution : dettes auprès d'une caution personne physique,

dettes bancaires ou non bancaires auprès d'une caution personne morale

Dettes en tant que caution : dettes du débiteur en tant que caution, débiteur caution actionnée

pour une dette professionnelle, débiteur caution actionnée

pour une dette non professionnelle

Dettes sociales

Organismes d'aide sociale (caisses d'allocations familiales, fonds de solidarité pour le logement, etc.)

Employeur et comité d'entreprise

Dettes vis-à-vis de Pôle emploi, de la sécurité sociale et de caisses de retraite

Dettes sur fraude à la sécurité sociale

Dettes professionnelles

Organismes sociaux, dettes fiscales professionnelles, autres dettes

professionnelles, microcrédit professionnel bancaire, microcrédit

professionnel non bancaire, dettes fiscales directes, dettes fiscales indirectes

Dettes pénales et réparations pécuniaires

Dettes pénales, condamnations pénales, amendes, réparations pécuniaires

AUTRES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Budget de vie courante : dans le cadre du traitement du surendettement, les commissions établissent pour chaque ménage un budget mensuel de vie courante ou « reste à vivre » qui intègre le montant des dépenses de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité, de garde et de déplacements professionnels, ainsi que les frais de santé. Si certaines dépenses sont appréciées pour leur montant réel, les autres font l'objet d'une évaluation forfaitaire qui se décompose en forfaits de base (alimentation, habillement, hygiène, couverture complémentaire de santé et frais de transport), d'habitation et de chauffage.

Capacité de remboursement : la capacité de remboursement d'un ménage surendetté, calculée sur une base mensuelle, est la différence entre ses ressources nettes et son « budget de vie courante ». Elle est déterminée selon les modalités décrites dans la circulaire ministérielle du 22 juillet 2014 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Dettes non éligibles au traitement du surendettement des particuliers : selon le Code de la consommation, livre VII, *Traitement des situations de surendettement*, certaines dettes sont exclues du champ d'application de la loi sur le surendettement des particuliers et ne peuvent faire l'objet d'une remise, d'un rééchelonnement ou d'un effacement. Cela concerne :

- les dettes qui relèvent des procédures instituées par le livre VI du Code de commerce (article L. 711-3), c'est-à-dire les dettes professionnelles ;
- les dettes alimentaires (article L. 711-4) ;
- les réparations pécuniaires allouées aux victimes dans le cadre d'une condamnation pénale (article L. 711-4) ;
- les dettes ayant pour origine des manœuvres frauduleuses commises au préjudice des organismes de protection sociale (article L. 711-4) ;
- les amendes prononcées dans le cadre d'une condamnation pénale (article L. 711-4) ;
- les dettes issues de prêts sur gage souscrits auprès des caisses de crédit municipal (article L. 711-5) ;
- les dettes dont le montant a été payé en lieu et place du débiteur par la caution ou le coobligé, personnes physiques (article L. 742-22).

Encours des dettes : l'encours des dettes est calculé par agrégation des dettes individuelles de toutes les situations de surendettement, classées en différentes catégories.

Endettement médian : pour une catégorie de dettes, l'endettement médian est la valeur qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales, la première comprenant les dossiers dont le montant de dettes cumulées de la catégorie est inférieur ou égal à la médiane, la seconde des dossiers dont le montant de dettes cumulées de la catégorie est supérieur ou égal au montant médian.

Endettement moyen : l'endettement moyen est le rapport entre l'encours total d'une catégorie de dettes et le nombre de situations comportant au moins une dette de cette catégorie.

Nombre de dettes : pour chaque catégorie de dettes, le nombre de dettes correspond au nombre de lignes de dettes recensées dans l'ensemble des situations de surendettement recevables. Une situation peut comprendre plusieurs dettes relevant de la même catégorie.

Nombre de situations recevables : pour chaque catégorie de dettes, le nombre de situations recevables correspond au nombre de situations dans lesquelles au moins une dette de la catégorie concernée est présente.

Nombre médian de dettes par situation : pour une catégorie de dettes, le nombre médian de dettes est le nombre qui permet de partager les dossiers comportant au moins une dette de la catégorie concernée en deux parties égales, la première comprenant les dossiers dont le nombre de dettes de la catégorie est inférieur ou égal au nombre médian, la seconde des dossiers dont le nombre de dettes de la catégorie est supérieur ou égal au nombre médian. Lorsque pour une catégorie de dettes, plus de la moitié des dossiers concernés ne comportent qu'une seule dette, le nombre médian de dettes est 1.

Part dans l'endettement global : pour une catégorie de dettes, la part dans l'endettement global s'obtient en divisant l'encours des dettes de la catégorie concernée par l'encours total des dettes.

Part des situations concernées : la part des situations concernées est calculée en divisant le nombre de situations de surendettement contenant au moins une dette de la catégorie visée par le nombre total de situations recevables.

Primodépôt/redépôt : les dépôts de dossiers de surendettement sont constitués de primodépôts et de redépôts. On considère qu'il y a redépôt d'un dossier de surendettement lorsqu'un débiteur principal, identifié par son numéro de dossier dans l'application de traitement du surendettement de la Banque de France, a déjà soumis une ou plusieurs fois sa situation, en tant que débiteur principal, au secrétariat d'une commission de surendettement au cours des mois ou années précédentes. Quand ce n'est pas le cas, les dossiers sont considérés comme des primodépôts.

Taux d'effacement des dettes : pour une catégorie de dettes, le taux d'effacement correspond à la totalité du montant effacé rapportée à la dette globale de la catégorie considérée dans l'ensemble des dossiers clos. Le taux d'effacement global est le rapport du montant effacé à la totalité des dettes enregistrées dans les dossiers clos.

PRÉCISIONS RELATIVES À LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

Mesures imposées (MI) : prises dans le cadre de la procédure de traitement du surendettement, les mesures imposées par la commission se décomposent en mesures pérennes, constituées d'un réaménagement

de la dette (par étalement des paiements, réduction des intérêts et, parfois, par effacement partiel de la dette) assorti d'un échéancier, et mesures d'attente. Ces dernières sont elles-mêmes constituées des suspensions d'exigibilité de créances (ou SEC – voir définition de ce terme) et des autres mesures d'attente, qui incluent un réaménagement partiel des dettes sur une période de temps limitée.

Moratoire : un moratoire est une mesure, liée à la phase de conciliation, prévoyant le gel du remboursement des dettes déclarées au dossier de surendettement sur une durée maximale de 24 mois.

Plan : un plan, dit aussi plan conventionnel ou amiable, signé par le président de la commission, est un contrat passé entre le déposant et ses créanciers après une phase de conciliation. Un plan est qualifié de pérenne lorsqu'il prévoit le remboursement des dettes, à plus ou moins long terme. On parle de plan d'attente quand la commission décide de donner du temps au débiteur pour améliorer sa situation financière considérée comme temporairement dégradée ou pour vendre le bien immobilier qu'il possède. Les plans d'attente se décomposent en plans d'attente sans règlement (moratoires) et plans d'attente avec règlement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la procédure de conciliation est réservée aux dossiers comportant un bien immobilier et exclut la possibilité d'effacer les dettes.

Procédure de rétablissement personnel (PRP) avec liquidation judiciaire : similaire dans son principe au rétablissement personnel (voir définition ci-dessous), cette procédure concerne les débiteurs qui possèdent un patrimoine. La commission saisit le juge d'instance – qui doit procéder à la vente des biens et au dédommagement des créanciers avec le fruit de la vente – avant de procéder à l'effacement des dettes restantes.

Rétablissement personnel (RP) : le rétablissement personnel permet l'effacement de toutes les dettes d'une personne surendettée dont la situation financière est tellement dégradée qu'aucun plan de redressement n'est envisageable, à l'exception des dettes visées aux articles L. 711-3 et L. 711-4 du Code de la consommation, livre VII, *Traitement des situations de surendettement*, et de celles mentionnées aux articles L. 711-5 et L. 742-22. Cette procédure est engagée à l'initiative de la commission de surendettement avec l'accord du débiteur. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle est décidée par la commission et n'est plus soumise à l'homologation du juge d'instance.

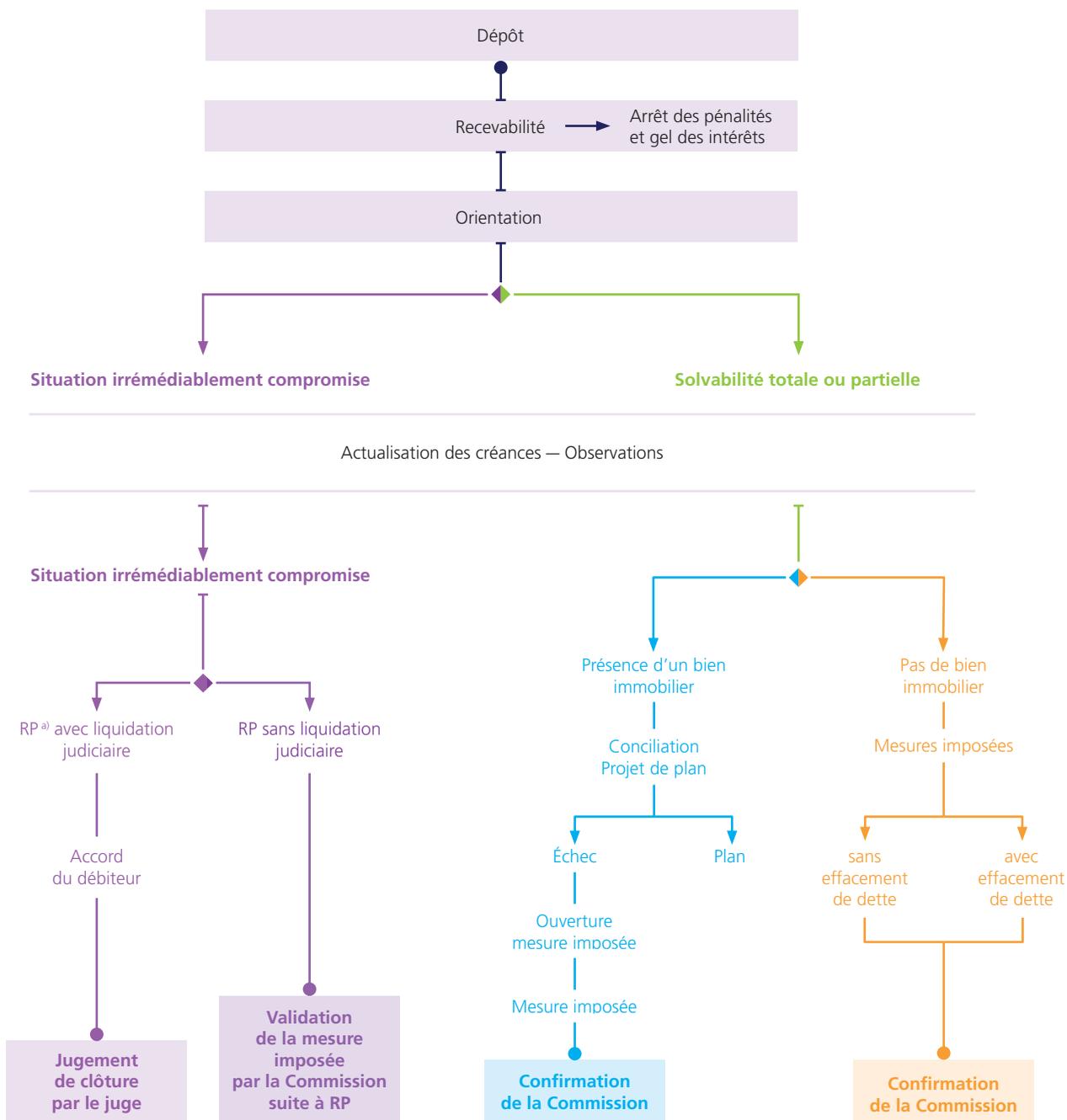
Suspension d'exigibilité des créances (SEC) : la mise en place d'une SEC dans le cadre de la procédure de traitement du surendettement, à l'initiative de la commission ou du débiteur, suspend temporairement le paiement des dettes et arriérés par le débiteur. Au terme de la période de suspension, d'une durée maximale de 24 mois, le débiteur peut déposer un nouveau dossier auprès de la commission s'il estime toujours ne pas être en mesure de faire face à son endettement.

CORRECTIONS STATISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

Les données d'endettement reprises dans ce rapport proviennent de documents justificatifs joints aux dossiers de surendettement; elles sont saisies dans l'application de traitement du surendettement ou enregistrées par l'intermédiaire de protocoles d'échanges de données numérisées (système d'échange de données informatisé – EDI – et portail du surendettement). Tout le long de l'année, elles sont contrôlées et, le cas échéant, corrigées dans la base de données, dans le cadre de la fiabilisation de la collecte. Outre ces modifications, les dettes ont été soumises début janvier 2022 à un programme de détection automatique des montants aberrants et des doubles comptes. Après vérification, les cas détectés ont été supprimés ou ont donné lieu à des corrections s'intercalant entre les données figurant dans la base et les données agrégées finalement publiées. Au total, les corrections ont porté sur 5 501 dettes, 2 173 dossiers, dont 49 ont été supprimés, et ont contribué à réduire de 53 millions d'euros (1,1 %) l'endettement global des ménages surendettés en 2021.

A2

SCHÉMA DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT EN 2021



a) Rétablissement personnel.

A3

PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, dite PCS, a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (42 postes) ;
- les professions (486 postes).

La nomenclature actuelle (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.

La base d'étude pour la répartition des surendettés par PCS est de 133 676 surendettés (débiteurs et codébiteurs) en 2021. Les personnes au chômage sont réparties dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernière situation professionnelle, tandis que les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont enregistrés dans une CSP spécifique.

Les « agriculteurs exploitants » regroupent les PCS :

- 11 : Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : Agriculteurs sur grande exploitation

Les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » regroupent les PCS :

- 21 : Artisans
- 22 : Commerçants et assimilés
- 23 : Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus

Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » regroupent les PCS :

- 31 : Professions libérales et assimilés
- 33 : Cadres de la fonction publique
- 34 : Professeurs, professions scientifiques
- 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Les « professions intermédiaires » regroupent les PCS :

- 42 : Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 : Clergé, religieux

45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 : Techniciens

48 : Contremaîtres, agents de maîtrise

Les « employés » regroupent les PCS :

52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 : Policiers et militaires

54 : Employés administratifs d'entreprise

55 : Employés de commerce

56 : Personnels des services directs aux particuliers

Les « ouvriers » regroupent les PCS :

62 : Ouvriers qualifiés de type industriel

63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 : Chauffeurs

65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et des transports

67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 : Ouvriers agricoles

Les « retraités » regroupent les PCS :

71 : Anciens agriculteurs exploitants

72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 : Anciens cadres

75 : Anciennes professions intermédiaires

77 : Anciens employés

78 : Anciens ouvriers

Les « autres personnes sans activité professionnelle » regroupent les PCS :

81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 : Militaires du contingent

84 : Élèves, étudiants

85 : Personnes diverses sans activité professionnelle, de moins de 60 ans (sauf retraités)

86 : Personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités)

A4

POPULATIONS STATISTIQUES ÉTUDIÉES DANS LE CADRE DE LA TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT

Indicateur	Champ 1	Champ 2	Champ 3	Nombre
Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions pour 100 000 habitants	Dossiers déposés en 2021			120 968
Répartition des ménages en fonction du nombre de personnes à charge	Dossiers recevables en 2021	Ménages		112 968
Répartition des ménages en fonction du nombre d'enfants à charge	Dossiers recevables en 2021	Ménages		112 968
Répartition des ménages selon la structure familiale	Dossiers recevables en 2021	Ménages		112 968
Répartition des personnes surendettées par sexe et par âge	Dossiers recevables en 2021	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	133 676
Situation au regard du logement	Dossiers recevables en 2021	Débiteurs principaux		112 968
Situation professionnelle des personnes surendettées	Dossiers recevables en 2021	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	133 676
Professions et catégories socioprofessionnelles des personnes surendettées	Dossiers recevables en 2021	Ménages	Débiteurs et codébiteurs	133 676
Structure des ressources	Dossiers recevables en 2021	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		111 901
Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC)	Dossiers recevables en 2021	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		111 901
Patrimoine immobilier et financier	Dossiers recevables en 2021	Ménages		112 968
Capacité de remboursement	Dossiers recevables en 2021	Ménages		112 968
Taux de pauvreté monétaire en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2021	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues	Débiteurs, codébiteurs et autres personnes composant les ménages	225 632
Proportion de personnes ayant des ressources nettes inférieures au RSA en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2021	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues	Débiteurs, codébiteurs et autres personnes composant les ménages	225 632
Proportion de ménages ayant des ressources nettes constituées à plus de 50 % de minima sociaux en fonction de la catégorie de ménage	Dossiers recevables en 2021	Ménages à l'exception de ceux comprenant un tiers non déposant ^{a)} dont les ressources sont inconnues		111 901
Endettement	Dossiers recevables en 2021 à l'exception de ceux comportant des dettes identiques à celles d'un autre dossier			112 802
Effacements de dettes	Dossiers clos en 2021			128 617

a) Un tiers non déposant est une personne adulte faisant partie du même ménage que le débiteur, qui n'est pas codébitrice et dont les ressources sont prises en compte pour le calcul des charges du ménage. Lorsque les ressources du tiers non déposant sont inconnues, sa contribution aux charges communes du ménage est fixée forfaitairement à 50 %.

Source : Banque de France.

A5

DÉFINITIONS ET MODALITÉS DE CALCUL DES INDICATEURS STATISTIQUES UTILISÉS DANS LA TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT

FAMILLE

Une famille est un ménage ou une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes. Elle est constituée :

- soit d'un couple avec enfant(s) ;
- soit d'un adulte et de son ou ses enfants appartenant au même ménage (famille monoparentale).

MÉNAGE – DÉFINITION INSEE

Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes vivant en communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, caserne, résidence universitaire, communauté religieuse, prison, etc.) et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

NIVEAU DE VIE – DÉFINITION INSEE

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc semblable pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

PART DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS

AYANT ARRÊTÉ SA SCOLARITÉ AVANT LA FIN DU COLLÈGE

La part de la population de 25 à 64 ans ayant arrêté sa scolarité avant la fin du collège est calculée en divisant le nombre de personnes concernées par le nombre d'habitants de 25 à 64 ans dans la région ou le département étudié (Insee, recensement de la population de 2018).

PART DE LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS COUVERTE PAR LE RSA

La part de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA est calculée en divisant le nombre de personnes couvertes par la prestation en décembre 2020 (allocataires, conjoints et personnes à charge) par le nombre d'habitants de moins de 65 ans dans la région ou le département concerné (selon les estimations de population de l'Insee au 1^{er} janvier 2021).

REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES PAR HABITANT – DÉFINITION INSEE

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. En 2018, en France métropolitaine, selon l'Insee, la moitié des ménages dispose d'un revenu disponible inférieur à 30 620 euros, soit un revenu disponible médian de 2 552 euros par mois, l'autre moitié disposant d'un revenu disponible supérieur.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) – DÉFINITION INSEE ET CNAF

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI, créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Toute personne de plus de 25 ans ou qui a au moins un enfant à charge ou à naître y est éligible. Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu forfaitaire garanti, dont le montant dépend de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge.

La population couverte par le RSA se compose :

- des bénéficiaires du RSA qui n'ont pas de revenus d'activité et qui reçoivent chaque mois un montant égal à la différence entre le forfait mensuel et les ressources initiales du foyer (allocations logement, allocations familiales, indemnités chômage, etc.) ;
- des bénéficiaires du RSA qui ont de faibles revenus d'activité et qui reçoivent chaque mois un montant égal à la somme de 62 % des revenus d'activité du foyer et de la différence entre le forfait mensuel et les autres ressources initiales du foyer (allocations logement, allocations

familiales, indemnités chômage, etc.). Dans ce cas, les bénéficiaires peuvent également prétendre à une prime d'activité.

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, les montants forfaitaires mensuels du RSA sont les suivants :

- personne seule sans enfant : **564,78 euros** ;
- personne seule avec un enfant : **847,17 euros** ;
- personne seule avec deux enfants : **1 016,60 euros** ;
- par enfant supplémentaire : **225,92 euros** ;
- couple sans enfant : **847,17 euros** ;
- couple avec un enfant : **1 016,60 euros** ;
- couple avec deux enfants : **1 186,04 euros** ;
- par enfant supplémentaire : **225,92 euros**.

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS – DÉFINITION INSEE

Le taux de chômage, calculé par l'Insee selon la définition du Bureau international du travail (BIT), est le pourcentage de chômeurs dans la population active (composée des actifs occupés et des chômeurs).

TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE – DÉFINITION INSEE

Le taux de pauvreté porte sur des ménages fiscaux (hors personnes vivant en communauté et sans-abris) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (vivant dans des ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (exprimé en euros), dénommé seuil de pauvreté.

L'Insee, comme Eurostat et les instituts statistiques d'autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays, comme les États-Unis ou l'Australie, ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure des inégalités.

En 2019, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de 22 040 euros annuels, soit 1 837 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 102 euros mensuels en 2019. 14,6 % de la population, soit 9,2 millions de personnes, vivent au-dessous de ce seuil.

A6

TABLEAUX DE COMPARAISONS RÉGIONALES

TABLEAUX PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA BANQUE DE FRANCE

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

Typologie des ménages surendettés

Statut conjugal

Nombre de personnes à charge

Composition familiale des ménages

Répartition par âge et par sexe

Situation au regard du logement

Situation professionnelle

Professions et catégories socioprofessionnelles

Structure des ressources

Niveau des ressources mensuelles nettes par unité de consommation (UC)

Patrimoine immobilier et financier

Capacité de remboursement

Endettement

Endettement global

Endettement hors immobilier

Dettes immobilières

Dettes à la consommation

Dettes de charges courantes, hors dettes de logement

Dettes de logement

Autres dettes

Effacements de dettes

Taux d'effacement des dettes – dossiers clos en 2021, toutes procédures

PARUTIONS

► ÉTUDES SUR LE SURENDETTEMENT

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>

- **LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES**

Enquête typologique annuelle – Données nationales et régionales
Cf. présent rapport et précédents, et *Les grandes lignes du surendettement*

- **PARUTIONS THÉMATIQUES**

- **ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2020**

Le surendettement des personnes âgées de 65 ans et plus (à paraître en mars 2022)

- **ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2019**

Dettes locatives dans les dossiers de surendettement

- **ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2018**

Dettes et biens immobiliers dans la procédure de surendettement

- **ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2017**

Analyse des redéposants

- **ENQUÊTE TYPOLOGIQUE 2015**

Analyse des primodéposants

- **ÉTUDE DES PARCOURS MENANT AU SURENDETTEMENT – 2015**

► STATISTIQUES NATIONALES DU SURENDETTEMENT

- **BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE**

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques/le-barometre-de-linclusion-financiere>

- **SÉRIES ANNUELLES SUR LE SURENDETTEMENT**

<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-linclusion/surendettement/surendettement-series-annuelles>

► ARTICLES SUR LE SURENDETTEMENT

- **BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE**

- **238/2 - NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021**

Crise Covid-19 et surendettement des ménages : une baisse record du nombre de dossiers déposés en 2020

<https://publications.banque-france.fr/crise-covid-19-et-surennettement-des-menages-une-baisse-record-du-nombre-de-dossiers-deposes-en-2020>

- **BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE**

224/3 - JUILLET-AOÛT 2019

Le surendettement et les femmes

<https://publications.banque-france.fr/le-surendettement-et-les-femmes>

▶ **AUTRE PUBLICATION DE BANQUE CENTRALE DE L'UNION EUROPÉENNE**

- **BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

STATISTIQUES 2020

Centrale des crédits aux particuliers

https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/bro_ckpstat2020f_26012021.pdf

Enquête typologique sur le surendettement des ménages**Éditeur**

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Rédacteurs

Karine Jean, Fabienne Monteil, Dominique Nivat

Secrétaire de rédaction

Didier Névonnic

Réalisation

Studio Création
Direction de la Communication

Contact

Direction des Particuliers
Service des Études
Code courrier : S3D-1177
31 rue Croix-des-Petits-Champs
75049 Paris Cedex 01
Courriel : DPAR-SEP@banque-france.fr

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Février 2022
ISSN 2270-8014

Internet

<https://publications.banque-france.fr>

L'Enquête typologique sur le surendettement des ménages
est en libre téléchargement
sur le site Internet de la Banque de France
<https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques-sur-inclusion/surendettement/etudes-sur-le-surendettement>



www.banque-france.fr

